

LES CAHIERS DU COMITÉ D'HISTOIRE

Extrait des synthèses mensuelles des rapports des préfets de Vichy relatifs aux questions de travail, emploi et formation professionnelle

Le point de vue des inspecteurs du travail parisiens sur la main-d'œuvre étrangère à la veille de la Grande guerre

Cahier n° 6

Janvier 2003

**Comité d'histoire des administrations chargées du travail,
de l'emploi et de la formation professionnelle**

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

Ministère des affaires sociales, du travail et de la solidarité – Paris 2002
ISSN n° 1628 – 2663

SOMMAIRE

Extrait des synthèses mensuelles des rapports des préfets de Vichy relatifs aux questions de travail, emploi et formation professionnelle.....	p.5
Le point de vue des inspecteurs du travail parisiens sur la main-d'œuvre étrangère à la veille de la Grande guerre, par Michel Cointepas.....	p.115
Note de lecture : « droit du travail et société-les relations collectives de travail » de Jaques Le Goff (presses Universitaires de Rennes)	p.131
Liste de publications du CHAT	p.133

.DOCUMENTS

EXTRAITS DES SYNTHÈSES MENSUELLES DES RAPPORTS DES PREFETS DE VICHY RELATIFS AUX QUESTIONS DE TRAVAIL, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Nous poursuivons la publication de ces sources historiques, recueillies à la demande du ministère par Vincent Viet, livrées brutes aux lecteurs. Nous présentons ici les extraits de 1942, 1943 et 1944.

Rappelons qu'en novembre 1942, les Alliés débarquent au Maroc et en Algérie, les Allemands envahissent la zone sud en riposte, tandis qu'à Stalingrad, von Paulus est encerclé avec 22 divisions ; il se rend le 31 janvier 1943. C'est le tournant de la guerre. Mais Hitler maintient Vichy comme fiction de souveraineté, ce qui ne facilite pas la prise de conscience des fonctionnaires qui, mis à part une toute petite minorité, continuent de servir l'État, par respect instinctif de l'ordre public et sens du devoir, quitte souvent à « freiner » ou à faire double jeu, espérant jusqu'au bout une transition en douceur par une paix de compromis. D'autant que le soulèvement ou l'invasion alliée promise par Alger, c'est la guerre assurée, l'inconnue, le désordre voire pire.

Les fonctionnaires des services extérieurs du ministère, en particuliers les inspecteurs du travail, sont au cœur de ces contradictions, se trouvant exposés par la politique de collaboration de Vichy. Depuis septembre 1942, le départ de travailleurs volontaires est remplacé par la « Relève » (un prisonnier contre trois ouvriers qualifiés) dont les inspecteurs sont chargés. Finalement, le service du travail obligatoire (STO) par classes d'âge entières est institué en février 1943. Les inspecteurs sont tiraillés entre d'une part la peur légitime des autorités d'occupation, la crainte de la Préfecture, les commandes du ministère, la position de la hiérarchie, allant du zèle collaborationniste à Paris et à Lyon, au « freinage » manifeste à Lille, et, d'autre part, la pression de l'opinion publique, des ouvriers, des employeurs et de la jeunesse en particulier, très forte dans la région Nord par exemple.

M.C.

JANVIER 1942

RÉSUMÉ DE LA SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS

(...) *V – Production industrielle*

(...) Émotion provoquée par l'annonce de la fermeture prochaine de certaines usines - Crainte des petits industriels d'être écrasés entre les Trusts et l'Artisanat - Insuffisance de nombreux salaires. (...)

VII – Travail

(...) La Charte du travail a été bien accueillie par les organisations patronales - Les éléments ouvriers demeurent dans l'expectative et encore sceptiques. (...)

Opinion publique

Sur le plan intérieur, le ravitaillement, après avoir subi, jusque vers le milieu du mois de janvier une légère amélioration est, à nouveau, devenu extrêmement précaire (les légumes en particulier ont presque complètement disparu des marchés urbains). Cette situation s'ajoutant à la température particulièrement rigoureuse a créé un mécontentement certain, d'autant plus que la population ne veut malheureusement pas comprendre que les privations qui lui sont imposées sont les conséquences normales de la défaite et qu'elle s'attache à critiquer les erreurs de détail certainement regrettables, mais, en fait, inévitables commises par les services chargés de la répartition de trop rares marchandises.

A ces difficultés générales viennent encore s'ajouter pour la classe ouvrière les problèmes de plus en plus angoissants posés par la cherté de la vie et la modicité des salaires.

Sur le plan social, l'application de la Charte du Travail commence à se réaliser, mais il apparaît que si du côté patronal, elle est la plupart du temps bien accueillie, trop d'employeurs cherchent, sans en comprendre l'esprit, à en faire un instrument de revanche sociale. Du côté ouvrier, on note actuellement de profondes réserves et même une certaine hostilité due essentiellement à la propagande sourde des anciens éléments syndicalo-communistes. Mais il paraît surtout que la masse des ouvriers accueille le nouveau texte avec une profonde indifférence et ne se préoccupe presque exclusivement que des questions de salaires et de ravitaillement. En fait, il semble, comme le fait remarquer le Préfet de la Somme, qu'il s'agit d'abord de créer le climat favorable à une collaboration sociale sur des bases saines en apportant à l'œuvre nouvelle une foi et une conviction qui lui manquent actuellement. Pour cela, il apparaît indispensable d'accorder à l'action sincère et courageuse de certains anciens militants syndicalistes l'appui d'une propagande qui s'exercera, localement et dans les usines, par le moyen de conférences et de distribution de brochures exposant les vues du Gouvernement et ses intentions, en particulier quant à la sincérité de la représentation ouvrière au sein des comités sociaux, et indiquant aux travailleurs les avantages qu'ils pourront tirer dans l'avenir de la reconnaissance officielle de leurs représentants par les pouvoirs publics et de l'appui que leur réservera l'Administration, le cas échéant. (...)

2 – Activités

Répression des menées communistes - L'activité communiste, sans être apparemment considérable, a cependant repris quelque ampleur dans certains départements, se traduisant d'ailleurs, presque exclusivement, en dehors de quelques attentats terroristes, par une légère recrudescence des distributions des tracts. Il semble que ces tracts proviennent presque tous de la région parisienne et

soient amenés dans les départements par des cheminots ou, parfois, par les ouvriers embauchés à Paris par des grosses sociétés ayant des chantiers en province.

On signale, en particulier, dans la Charente-Maritime, le recrutement de la Sté Art et Bois dont le siège social serait à Houilles (Seine-et-Oise), et dont les ouvriers constitueraient un élément particulièrement nuisible. De même à la Guarche dans le Cher, une recrudescence d'activité communiste qui a provoqué, d'ailleurs, une enquête couronnée de succès, a permis de constater que cette action subversive était le fait de travailleurs récemment arrivés de la région parisienne.

Les services de la police se sont d'ailleurs livrés, ce mois-ci, à un nombre important d'enquêtes et de perquisitions et des résultats appréciables ont été enregistrés amenant l'arrestation de plusieurs militants dangereux.

3 – Questions particulières.

(...) 2) Le préfet de l'Eure réclame le rétablissement, qui lui paraît indispensable, des commissariats de police de Pont-Audemer (6 270 habitants) et de Gisors (5 900 habitants) dont la population est essentiellement ouvrière. (...)

VI – Économie nationale

Le mouvement signalé les mois précédents s'est poursuivi et dans toutes les branches de l'industrie, sans exception, la production a fléchi en raison du manque de matières premières et de combustibles.

Les décisions prises par l'autorité occupante de fermer de nombreuses usines à partir du 1er mars prochain, ont provoqué une vive émotion tant chez les industriels que chez les ouvriers qui craignent de se trouver sans travail ou tout du moins d'être astreints à un chômage partiel très étendu.

A Vierzon, en particulier, le cas de l'industrie porcelainière semble devoir mériter d'être tout spécialement réétudié, afin de sauvegarder au maximum ces établissements qui ne manquent pas de matières premières et emploient une abondante main-d'œuvre en utilisant des quantités proportionnellement très faibles de combustible.

En outre, il semble y avoir un intérêt certain à protéger cette industrie, à caractère artistique et familial et spécifiquement française.

De graves inquiétudes existent parmi les chefs de petites entreprises et les petits commerçants qui redoutent d'être les victimes de l'organisation économique actuelle qui, à leur point de vue, les sacrifie entièrement au bénéfice des grosses sociétés. Ils craignent d'être écrasés entre les trusts et l'organisation artisanale.

Les ouvriers, de leur côté, sont extrêmement préoccupés de la hausse constante du coût de la vie qui ne leur permet plus de faire face aux dépenses quotidiennes les plus modestes. Il apparaît, d'ailleurs, qu'une certaine augmentation pourrait leur être accordée sans pour cela faire rebondir les prix de revient.

Monnaie - matière

En résumé, les observations qui sont le plus souvent formulées par les préfets au cours de leurs rapports de janvier tiennent, d'une part, à la modicité des salaires dont les ouvriers réclament le relèvement et que les employeurs seraient d'accord pour effectuer si la réglementation actuelle le leur permettait, d'autre part, aux plaintes des petites et moyennes industries dont beaucoup se considèrent comme condamnées par la politique actuelle de coordination de l'industrie à l'échelon national. (...)

VII - Travail

Charte du travail

Dans leur ensemble, les organisations patronales ont réservé un accueil favorable à la Charte du travail. Elles ont la conviction que la nouvelle loi sera appliquée dans une atmosphère de collaboration agissante.

Certains employeurs ont fait preuve d'une large compréhension et les comités sociaux d'entreprise ont été constitués en laissant au personnel une entière liberté, quant à la désignation des membres ouvriers. Dans certains cas, ceux-ci ont été élus par leurs camarades.

En d'autres usines les patrons ont réuni les Délégués des trois anciennes tendances syndicales et leur ont demandé de se mettre d'accord pour désigner les représentants ouvriers.

Mais trop souvent certains employeurs, méconnaissant l'esprit même de la loi, ont cru pouvoir, au nom d'un certain paternalisme, choisir eux-mêmes les Délégués ouvriers, ce qui a pour principal effet, d'une part, d'enlever à ceux-ci toute autorité sur leurs camarades, et, d'autre part, de braquer les travailleurs contre la Charte.

Les milieux ouvriers demeurent toujours dans l'expectative. Ils n'ont pas encore compris l'utilité de la réforme et, s'ils ne restent pas la plupart du temps fortement attachés à leurs anciennes organisations syndicales, ils se méfient des Comités sociaux d'entreprise, craignant que la suprématie patronale y soit totale et permette la renaissance d'un paternalisme économique ou social auquel ils sont essentiellement hostiles.

Par ailleurs, la Charte du travail prévoit que dans une même profession, un Syndicat unique groupera les employeurs, les techniciens et les ouvriers. Mais les employeurs disposeront toujours d'organismes tels que la Chambre de Commerce, au sein desquels ils pourront discuter entre eux des questions sociales, tandis que les ouvriers ne pourront pas bénéficier des mêmes avantages, par suite de la disparition des Unions locales et Départementales des Syndicats. Ces Unions de Syndicats ont, en effet, rendu aux travailleurs des services appréciables et leur suppression constitue de l'avis des Préfets un des principaux griefs du monde du travail contre la loi nouvelle.

Mais, en fait, chez eux comme chez les patrons, se manifeste la lassitude du fait des luttes passées et, sauf cas exceptionnels, une bonne volonté certaine existe. La classe ouvrière semble attendre avant de se prononcer de voir la Charte réalisée dans la pratique. Du succès de cette réalisation dépend en majeure partie son ralliement à l'œuvre de Rénovation Nationale. Elle paraît donc oublier que ce succès dépend essentiellement de son adhésion aux organismes dès à présent prévus par la Charte. (...)

FÉVRIER 1942, VICHY

(...) *XI – Production industrielle*

(...) Le contingent d'huiles et graisses industrielles a encore subi une diminution. Les demandes des consommateurs n'ont pu être satisfaites que dans une proportion variant de 5 à 35 %. De nombreuses usines sont menacées de chômage.

D'autre part les stocks de marchandises s'épuisent journellement et beaucoup de difficultés se présentent pour le réapprovisionnement. (...)

XII Travail

Le chômage total est presque inexistant, par contre le chômage partiel est en augmentation. (...)

FÉVRIER 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) *Attitude des différentes parties de la population*

(...) *e) Les ouvriers*

Le relèvement des salaires a été bien accueilli par les ouvriers. Comme le font remarquer plusieurs préfets, le monde ouvrier est la classe qui souffre le plus et proteste le moins. Ils se montrent toujours réservés vis-à-vis du Gouvernement ; l'indifférence qu'ils avaient manifestée envers la Charte du travail ne semble pas avoir diminué. (...)

h) Propagande

Des conférences de propagande assez nombreuses ont eu lieu : elles ont la plupart porté sur la Charte du travail et attiré d'ailleurs peu de monde. Ces conférences ont été faites soit sous l'égide de la propagande sociale du Maréchal, soit sous celle de la Légion. (...)

XII – Le travail

D'une manière générale, le chômage partiel a tendance à s'accroître, et même un certain nombre d'établissements ont dû, faute de combustibles, licencier leur personnel pour un délai indéterminé.

Par contre, il faut signaler une crise de main-d'œuvre dans les communes agricoles, à l'approche des semailles de printemps par suite de la captivité de nombreux cultivateurs. (...)

FÉVRIER 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS

Résumé

(...) II – Activité des divers groupements

(...) Action sourde mais continue des militants communistes auprès des masses ouvrières, afin de manifester une opposition démagogique et d'entretenir un état d'inquiétude générale. Influence de plus en plus restreinte des partis dont l'activité est autorisée en zone occupée. (...)

X – Travail

- Active propagande allemande pour provoquer le départ d'ouvriers français Outre-Rhin. Ouvriers peu satisfaits du relèvement des salaires considéré comme trop faible,
- La charte du travail est accueillie avec réserve et surtout indifférence par les ouvriers qui ne la connaissent pas assez. Nécessité d'une propagande en sa faveur.

Opinion publique

A la fin de cet hiver qui a encore accru ses souffrances, et spécialement au cours des deux derniers mois, on note un désarroi certain dans la population dont le moral est atteint par la prolongation des circonstances exceptionnellement difficiles et par l'excès même des efforts qu'exige la vie quotidienne. C'est pourquoi le chauffage, le ravitaillement, tous les problèmes multiples qui assaillent aujourd'hui avec une acuité particulière les classes moyennes et les ouvriers, constituent la préoccupation constante de chacun et prennent l'apparence d'une véritable obsession qui ne peut plus être considérée comme une manifestation d'égoïsme ou d'indifférence à l'égard de la révolution nationale, mais comme une réaction physique devant des privations qui excèdent souvent la capacité d'endurance de ceux qui les subissent.

Sur le plan industriel, il faut signaler l'inquiétude croissante des chefs d'entreprises aussi bien que des milieux d'ouvriers, devant les menaces de fermeture d'usines qui se précisent en raison de la pénurie grandissante de matières premières, de combustibles et d'énergie électrique. Les industriels craignent que ces fermetures ne provoquent un exode, plus ou moins volontaire mais certainement important, de la main-d'œuvre qualifiée réduite au chômage et à laquelle on offrira du travail en Allemagne. (...)

II – Activité des divers groupements

(...) Communisme

L'activité clandestine des militants communistes se poursuit malgré les dangers auxquels ils se savent exposés et en dépit de la sévère répression exercée tant par la Police française que par la Police allemande. Dans la région parisienne comme dans le Nord, la propagande insidieuse et habile de l'ex-parti communiste constitue toujours un grave danger pour le maintien de l'ordre public. Les distributions de tracts (presque tous imprimés à Paris et transportés par les cheminots ou expédiés en consigne), continuent à être relativement fréquentes dans certains grands centres malgré toutes les

surveillances exercées. Les tracts ainsi que la propagande orale incitent les ouvriers à saboter la production et à ralentir le travail dans les usines.

En outre, les exécutions d'otages récemment annoncées par les autorités d'occupation et qui ont soulevé une profonde émotion et une réprobation particulièrement vive dans les milieux ouvriers, ont fourni aux partisans de la III^e internationale un terrain de propagande extrêmement favorable.

Dans l'ensemble, il s'agit, comme l'écrit le préfet régional de Lille, « d'une opération de sondage tentée par le communisme, aussi bien pour manifester son activité que pour tenir en haleine les masses ouvrières et les pouvoirs publics. Il est à présumer que le programme communiste a pour base, après avoir multiplié ses petites opérations, de tenter, lorsqu'il jugera le moment opportun, une manifestation d'envergure ». (...)

V – Économie nationale

(...) Activité industrielle

En raison du manque de matières premières et de combustible et des restrictions importantes de l'énergie électrique, le fléchissement de la production continue et les signes manifestes du ralentissement de la vie économique se sont encore accentués au cours de février, provoquant dans les milieux ouvriers et patronaux les plus grandes inquiétudes. De plus, certains industriels déplorent qu'en un moment où les difficultés économiques sont déjà si grandes, les Comités d'Organisation exigent de trop nombreuses formalités pour les moindres demandes.

Un mouvement de relèvement des salaires commence à se dessiner, mais les ouvriers et employés demeurent extrêmement préoccupés du déséquilibre qui s'affirme de plus en plus entre leurs gains et leurs dépenses réduites cependant au minimum. (...)

Ravitaillement

Dans le département des Vosges, de nombreux ménages d'ouvriers sont réduits à se nourrir, faute de légumes, avec du pain trempé dans du lait teinté de chicorée. (...)

Travail

Chômage

La rigueur de la température et les abondantes chutes de neige ont contraint de nombreux établissements à mettre leur personnel en chômage. Les professions les plus touchées ont été celles qui s'exercent en plein air : chantiers forestiers, bâtiment, travaux publics, scieries. De plus, d'autres industries telles les fonderies ont dû interrompre leur travail par suite, soit de l'impossibilité de se procurer les matières premières et le combustible nécessaires, soit de l'état des voies de communication. Cette accentuation du chômage est essentiellement provisoire dans la mesure où elle est liée aux circonstances atmosphériques, mais les patrons comme les ouvriers redoutent que les autorités d'occupation ne décident la fermeture d'un grand nombre d'entreprises.

Une propagande massive est actuellement faite dans les départements des territoires occupés et plus particulièrement dans la zone interdite, afin de provoquer le départ des chômeurs pour les usines allemandes¹. Une pression toujours plus impérieuse s'exerce dans ce sens et le Feldkommandant de la

¹ Jusqu'en mars 1942, les autorités de Vichy s'en tinrent à une stricte neutralité sur la question des prélèvements de main-d'œuvre à destination de l'Allemagne. S'ils étaient tenus de « collaborer loyalement », les services français de la main-d'œuvre ne s'impliquaient pas directement dans le recrutement de travailleurs pour l'Allemagne. La propagande était le fait des services de recrutement allemands, leurs homologues français se bornant à porter les offres d'emploi pour l'Allemagne à la connaissance des chômeurs. Cette neutralité a néanmoins subi ses premiers accrocs avec la campagne de Russie. Les Allemands ont alors multiplié les initiatives en zone occupée et en zone libre pour diriger des ouvriers spécialisés vers l'Allemagne. Ces pressions locales ont alors servi de levier au MBF qui a pu, en mars 1942, obtenir des autorités françaises qu'elles renoncent à leur neutralité et cautionnent les départs de travailleurs pour l'Allemagne. (Note V. Viet)

Somme a même précisé au préfet « qu'aucune allocation ne devait être payée aux ouvriers en chômage ayant refusé de se rendre en Allemagne »².

En outre, bien que les chômeurs des départements sinistrés puissent, en principe, être employés à des travaux de déblaiement, l'autorité allemande exige cependant que soit seule affectée à ces travaux la main-d'œuvre qui, par suite de l'âge, de la maladie ou toute autre raison, ne peut être employée en Allemagne.

Salaires

La question des salaires anormalement bas a été tranchée dans la plupart des départements, mais les ouvriers ne sont pas satisfaits et considèrent le relèvement opéré comme insuffisant eu égard à l'accroissement du prix de la vie. Il y a là une situation grave, à laquelle il est difficile de remédier, du fait de l'opposition des autorités d'occupation, mais qui ne saurait durer longtemps sans entraîner certaines réactions.

Le préfet de la Marne signale que le mécontentement s'affirme ; en Seine-et-Oise, pour la première fois depuis l'Armistice un mouvement de revendication à caractère collectif vient de s'esquisser en vue d'une majoration du salaire horaire qui d'ailleurs intéresse également toute la région parisienne et plus particulièrement l'industrie automobile ; le préfet du Nord signale que le problème du salaire, résolu dans cette région sous la pression des autorités d'occupation, n'a pas permis une hausse suffisante et que des revendications sourdes se font sentir pour obtenir une nouvelle élévation. Si l'augmentation avait été plus substantielle, les mêmes réclamations se seraient produites, mais l'attitude des pouvoirs publics aurait pu être plus ferme. D'autre part, les employeurs ne sont pas hostiles à un relèvement des salaires, mais souhaitent une augmentation de l'écart existant entre la base et le sommet de l'échelle des salaires, afin de rétablir la hiérarchie des salaires actuellement faussée.

L'institution des cantines de plus en plus généralisée, qui équivaut à des relèvements de salaires dans la mesure où les repas servis sont comptés à un prix inférieur au prix de revient, a permis de maintenir en partie le rendement et la santé des ouvriers.

Charte du travail

Le fait le plus saillant à signaler est que la plupart des intéressés n'ont pas pris connaissance du texte de la Charte du travail. L'accueil qui lui est fait est donc basé sur les quelques articles de presse qui ont paru à ce sujet. Sans qu'aucune position très nette n'existe, il faut noter soit une indifférence absolue, soit une résistance instinctive faite de méfiance plus que d'hostilité.

Les ouvriers craignent que toute vie syndicale soit supprimée, alors que leurs syndicats s'occupaient des questions de salaires qui restent à la base des préoccupations du monde du travail.

² Sur la question des retraits des allocations chômage, les propos des responsables français ont été discordants. Chargé des négociations relatives aux questions de main-d'œuvre, Jacques Barnaud a pu déclarer en octobre 1941, au cours d'une réunion qui regroupait des responsables français : « Les moyens de pression, tels que la suppression de l'indemnité de chômage pour les chômeurs refusant d'aller en Allemagne, n'ont jamais été acceptés ni mis en pratique par les autorités françaises ». A la même réunion, René Belin fut d'un avis divergent : « L'esprit des ouvriers français est, d'une manière générale, hostile aux déplacements vers l'Allemagne, à un point tel que, nombre d'ouvriers français renoncent au bénéfice de l'inscription au chômage plutôt que de courir le risque d'être convoqués par les services allemands recruteurs de main-d'œuvre ». Il semble que les pratiques aient été très contrastées d'un département à l'autre, les pressions allemandes étant cependant bien plus fortes en zone interdite que dans les autres zones. Le rapport DSA note que « le problème des salaires rejoint, par suite du développement du chômage partiel, celui de la main-d'œuvre. Dans beaucoup d'usines qui ne travaillent que 20 à 30 heures par semaine, les ouvriers, qui ne veulent pas être éventuellement contraints de partir en Allemagne, ne s'inscrivent pas au chômage. Non seulement, leur situation devient alors tragique, mais encore de nombreuses heures de travail sont ainsi perdues (Aisne, Meurthe-et-Moselle) ». (Note V. Viet)

D'autre part, les syndicats chrétiens n'approuvent pas l'institution dans chaque profession d'un syndicat unique et obligatoire qui doit amener la disparition des organisations d'inspiration confessionnelle, et certains préfets signalent que l'attitude du clergé est, à cet égard, identique.

Cependant, la plupart des rapports des préfets mentionnent qu'un grand nombre de comités sociaux d'entreprises ont été constitués, dans lesquels les membres ouvriers ont été réellement désignés par le personnel en accord avec l'employeur et selon l'expert de la Charte du travail.

A tous les échelons des organisations ouvrières, il est à signaler un manque de confiance certain dans la constitution et le fonctionnement des futures corporations, et un complet accord pour repousser l'institution éventuelle des chartes corporatives.

La plupart des préfets demandent qu'une large diffusion du texte de la charte soit effectuée, accompagnée d'un résumé clair et précis qui permettra à tous d'en comprendre les principes et les grandes lignes.

Enfin, il serait particulièrement souhaitable, du point de vue propagande, que la mise en application de la Charte puisse apporter, dès la première heure, des avantages substantiels en ce qui concerne les salaires, en même temps qu'elle rétablira une hiérarchie convenable à l'intérieur des nouvelles corporations. Des réalisations de ce genre sont seules susceptibles de rallier les ouvriers à la politique du gouvernement en les écartant de toute action subversive. (...)

MARS 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

I – Opinion publique

(...) b) les ouvriers se démontrent peu et continuent à supporter en silence les difficultés de plus en plus grandes auxquelles ils ont à faire face.

Plusieurs préfets considèrent comme insuffisants les récents réajustements de salaire et demandent qu'une politique d'augmentation substantielle soit enfin appliquée. (...)

VII – Production industrielle

Le manque de combustible pèse lourdement sur l'industrie et de nombreuses entreprises sont menacées de fermeture.

Cependant la plupart des usines continuent de tourner, souvent, il est vrai, au ralenti.

C'est surtout dans le domaine artisanal que l'approvisionnement en matières premières demeure très critique. A cet égard, il faut citer le manque de cuir pour les cordonniers qui se trouvent forcés de refuser la majorité des demandes de réparation.

Le contingent de monnaie-matière attribué aux artisans est, d'une manière générale, insuffisant ; aussi y a-t-il pénurie de fers et de clous à ferrer, ce qui peut créer une situation critique pour l'agriculture. (...)

VIII – Travail

Les organisations syndicales ont fait preuve de peu d'activité et n'ont guère pris une part active à l'application de la Charte du travail.

La constitution des comités sociaux se poursuit lentement avec réticences aussi bien du côté patronal que du côté ouvrier.

Il semble que, seule, une minorité de patrons se montre favorable à l'exécution intégrale des instructions du Gouvernement.

Dans l'ensemble, le nombre des chômeurs totaux demeure très faible. (...)

MARS 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

Résumé

I – Opinion publique.

L'opinion, indifférente aux réactions de politique intérieure, ne se préoccupe, à cet égard, que des questions de ravitaillement et des salaires. Sur le plan extérieur, elle désire la défaite allemande mais souhaite encore davantage le retour de la paix. (...)

VI - Travail

La question des salaires préoccupe au plus haut point les ouvriers qui n'estiment pas suffisantes les augmentations accordées. La propagande communiste cherche à exploiter ce mécontentement. La surenchère des salaires continue à être pratiquée par les entreprises travaillant pour les autorités d'occupation. Le manque de main-d'œuvre est toujours grave surtout dans l'agriculture.

Les ouvriers témoignent toujours la même indifférence à l'égard de la Charte du travail qu'ils ne connaissent pas suffisamment. Une propagande sérieuse est indispensable à cet égard. (...)

(...) Opinion publique

Sur le plan de la politique intérieure, on continue à noter dans l'ensemble de la population et en dehors de rares exceptions, une apathie générale pour tous les problèmes politiques, les questions de ravitaillement et de salaires seules intéressant la population. (...)

La question de l'insuffisance des salaires est également cruciale, et c'est, sans aucun doute, avec celle du ravitaillement, la cause principale de toutes les récriminations de la population. En toute justice, il est certain qu'une augmentation de 60 à 80% ne ferait que rajuster à grand peine les salaires au coût actuel de la vie. (...)

VI - Travail

A - Salaires et main-d'œuvre

Les questions des salaires sont, de loin, celles qui dominent toutes les autres. Les arrêtés des préfets régionaux fixant les salaires minimums et accordant certaines augmentations sont partout en voie d'application et l'étude de textes tendant à rétablir la hiérarchie des salaires actuellement compromise, est également envisagée dans nombre de préfectures. Il faut cependant noter que si les ouvriers se sont montrés satisfaits des augmentations qui leur ont été accordées, ils les considèrent encore à juste raison semble-t-il, comme nettement insuffisantes et c'est ainsi que, dans le XXX, les autorités d'occupation s'étant opposées à un nouveau relèvement des salaires, les ouvriers de certaines entreprises, poussés par une sourde et active propagande communiste, se sont laissés aller à quelques mouvements de grève.

Il faut signaler, une fois de plus, que la surenchère des salaires continue dans la plupart des départements.

C'est ainsi que le préfet de la Gironde écrit : " la surenchère se pratique toujours par des annonces émanant d'entreprises exploitées par les autorités d'occupation. De plus, des salaires très élevés atteignant 25 F. l'heure, sont offerts par voie de presse par le bureau de " coordination de la main-d'œuvre " aux ouvriers décidés à travailler dans les usines allemandes ".

Le préfet du Morbihan, de son côté, signale d'une façon toute spéciale la même tendance des entreprises allemandes de son département, ce qui tend de plus en plus à créer une grave pénurie de main d'œuvre dans les usines françaises.

La situation au point de vue chômage est toujours extrêmement favorable. On ne signale aucun chômage total puisque bien au contraire, pour les raisons citées plus haut, une grave crise de main-d'œuvre surtout spécialisée est généralement signalée.

Il faut également noter que ce manque de main-d'œuvre s'étend d'une façon particulièrement grave aux campagnes où les travaux des champs sont, de ce fait, ralentis et où certains chantiers forestiers ne peuvent être exploités. C'est ainsi que, dans la Meuse, la production de bois de ce département, particulièrement riche en cette matière, reste considérablement en dessous de ses possibilités faute de bûcherons.

On peut donc estimer que la fermeture de certaines usines envisagée par les autorités d'occupation dans un but de concentration et d'économie des matières premières n'aura pas de répercussion grave au point de vue du chômage. Dans le département de la Seine, malgré les destructions causées par les usines par les bombardements britanniques, le nombre des chômeurs secourus persiste dans sa tendance à la baisse. On note, en particulier, que pour 242 000 chômeurs en mars 1941, il n'y en a plus que 61 000 au 21 mars 1942 et sur l'effectif de 20 100 ouvriers employés par les usines Renault avant le 3 mars 16 500 ont été réembauchés par ce même établissement, de même que 1 350 sur 1 800 à la maison Samson.

Le développement des cantines d'usines se poursuit de façon satisfaisante. Un effort particulier semble avoir été fait à cet égard dans l'agglomération bordelaise où plus de 160 entreprises de ce genre sont actuellement en fonctionnement.

B - Charte du travail

Les principes directeurs de la Charte du travail ne semblent pas avoir été bien compris du côté ouvrier qui se désintéresse trop souvent de son application.

Si les syndicalistes militants ralliés, en assez grand nombre, à la politique gouvernementale s'efforcent, par tous les moyens, de pousser à sa mise en application, le monde ouvrier persiste dans une indifférence certaine que la plupart des préfets estiment découler d'une part, et avant tout, d'une ignorance qu'il faut vaincre par une propagande simple, mais constante et habilement menée et, d'autre part, mais au 2ème plan seulement, de la campagne sournoisement entreprise par les anciens éléments extrémistes contre la loi du 4 octobre.

La constitution de comités sociaux d'entreprises est poussée dans tous les départements le plus activement possible.

Le préfet de la Seine-Inférieure écrit, à cet égard : « La constitution de ces comités ne se fait pas toujours sans difficultés faute d'une part de règles précises concernant la désignation des membres et, d'autre part, d'une procédure d'arbitrage en l'attente de la constitution des comités sociaux locaux dont le rôle est précisément d'agréer les comités d'entreprises et d'arbitrer les litiges qui peuvent naître à l'occasion de leur constitution ».

De son côté, le préfet du Nord écrit “ La création des comités n’a pas été sans soulever de nombreuses difficultés en raison de l’absence tant, dans la Charte du travail, que dans les instructions ministérielles s’y rapportant, de dispositions relatives au mode de constitution des comités sociaux ”.

Du côté patronal on note, en général, un accueil très favorable à la Charte ; mais un certain patronat ne semble pas avoir bien compris l’esprit de la Charte.

C’est ainsi que le préfet d’Indre-et-Loire signale que : « certains patrons de son département cherchent uniquement où tirer avantage des dispositions de la Charte vis-à-vis de leurs employés » et il ajoute : « Cette mentalité, si elle se maintenait, pourrait provoquer chez les ouvriers un certain scepticisme à l’égard de l’œuvre sociale du Gouvernement et faire précisément disparaître le désir sincère de collaboration qu’on sent chez beaucoup d’ouvriers d’usines ».

Dans le même sens, le préfet de la Seine-Inférieure écrit : « Une certaine méfiance règne à l’égard des organisations patronales qui, de l’avis des ouvriers, tenteraient de se soustraire par certaines manœuvres aux dispositions de la loi du 4 octobre relative à la dissolution des syndicats existants et à la dévolution de leur patrimoine aux nouveaux organismes ». (...)

Relations avec les autorités d’Occupation

Le poids sans cesse croissant des réquisitions de toute nature, tant en main-d’œuvre qu’en matériel ou cheptel, l’indignation causée par les exécutions d’otages, les privations actuelles qui sont presque toujours imputées à l’occupant et aussi l’influence de la propagande anglaise, toujours très écoutée, concourent à laisser la majorité de la population hostile à toute politique de collaboration ou de rapprochement franco-allemand. (...)

**Cabinet du Secrétaire Général pour l'Administration
VICHY, le 15 mai 1942**

**SYNTHÈSE
des RAPPORTS des PRÉFETS de la ZONE LIBRE
Pour le mois d'avril 1942**

I – Opinion publique

(...) L'opinion est actuellement prête à un revirement complet, mais elle réserve son adhésion totale : elle attend du nouveau gouvernement des réalisations. Ces réalisations ont trait :

(...) 3° - à une politique sociale des salaires plus franche, surtout en ce qui concerne les petits fonctionnaires. (...)

Sur le plan de la politique intérieure

Dans l'apathie à peu près générale du monde du travail, il est assez difficile de discerner quelles sont les véritables pensées des ouvriers. Le préfet de la Loire note que les effectifs syndicaux sont maigres et que la Charte du travail n'a pas suscité jusqu'à présent d'élan très vif. Il estime que « la réussite des comités sociaux dépendra du soin qu'auront apporté les chefs d'entreprise à ne pas donner l'impression d'avoir essayé de faire peser sur eux leur emprise ».

Dans l'ensemble il apparaît qu'il serait possible de rallier à la Charte un nombre beaucoup plus grand d'adeptes si, d'une part, on la simplifiait, la plupart étant actuellement rebutée par sa complication, et si d'autre part, comme l'écrit le préfet délégué des Bouches-du-Rhône, la désignation des représentants ouvriers dans les comités sociaux était faite obligatoirement par l'élection.

III – Activité des divers groupements

VI – Économie nationale.

Les problèmes de l'économie nationale sont nettement dominés par la question angoissante de la hausse des prix. Les évaluations les moins pessimistes fixent à 60 % l'élévation du coût de la vie par rapport à la période d'avant-guerre, alors que l'augmentation des traitements et salaires n'est que de l'ordre de 20 %.

Les services de contrôle multiplient leurs efforts pour amener une stabilisation des prix mais il convient d'ajouter que les difficultés de vérification deviennent de plus en plus grandes notamment pour les articles manufacturés avec des matières diverses.

Cette différence entre la hausse du coût de la vie et celle des traitements est génératrice d'une misère qui se glisse peu à peu dans les foyers des travailleurs salariés (ouvriers, employés, fonctionnaires).

Agriculture

La main-d'œuvre agricole reste toujours insuffisante en raison des nombreux agriculteurs prisonniers dont l'absence pèse lourdement sur le monde agricole, matériellement et moralement.

XI – Travail

Chômage.

On observe toujours une diminution du chômage total ; il y a par contre extension du chômage partiel, surtout féminin. La cause en est dans les attributions raréfiées de matières premières, surtout dans les industries textiles.

La demande en travailleurs qualifiés est toujours grande, notamment en agriculture. Les travaux publics et les usines absorberaient également une importante main-d'œuvre spécialisée qui fait malheureusement totalement défaut.

Salaires

La révision des salaires anormalement bas se poursuit activement.

De plus en plus, grandit la disproportion entre les revenus ouvriers et le coût de la vie. Des remarques acerbes sont relevées dans ces milieux, et même parmi les fonctionnaires, contre certaines catégories privilégiées (police).

Charte du travail

L'activité syndicale est très réduite ; on constate toujours une très grande réserve dans la classe ouvrière à l'égard de l'organisation nouvelle.

Les Comités locaux d'entreprise et les Comités sociaux se créent peu à peu ; il paraît opportun d'orienter leur activité envers des travaux d'intérêt immédiat (jardins ouvriers, coupes de bois).

Le fonctionnement de ces comités serait facilité si les industriels obtenaient l'exemption d'impôt pour les sommes prélevées sur leurs bénéfices et qu'ils affectent à ces organismes.

MAI 1942, VICHY, CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

(...) *Opinion publique*

En politique intérieure

État d'esprit des différentes catégories de la population :

Les paysans : Réalistes, âpres au gain, en défiance à l'égard de toute réglementation, de tout contrôle, le paysan est surtout occupé depuis deux mois par les besoins de la terre, les conditions atmosphériques, les irrigations, les semences, les engrais et la main-d'œuvre.

Les ouvriers : Ils donnent, dans l'ensemble, l'exemple d'une assez bonne discipline et l'action de leurs dirigeants s'inspire des circonstances actuelles. Les desiderata d'ordre général tendent à un relèvement des salaires en fonction du coût de la vie par la hausse de toutes les denrées. Mais ils continuent à être passifs et sont surtout préoccupés de leur ravitaillement familial.

En ce qui concerne la Charte du travail, la réserve déjà signalée persiste et semble même s'accroître. Elle est voisine de l'hostilité chez les "travailleurs chrétiens" qui continuent à s'insurger contre le syndicat unique et obligatoire, base de la Charte. (...)

VII – Agriculture

(...) La pénurie de main-d'œuvre est toujours grave. Mais on espère que les nouvelles dispositions permettant d'accorder une priorité aux travaux agricoles faciliteront la satisfaction de besoins qui restent importants tant en main-d'œuvre permanente que saisonnière. (...)

La Corporation paysanne se constitue progressivement. (...)

X - Travail

Chômage

Les mêmes causes, signalées les mois précédents, produisent encore la raréfaction du chômage total et l'accroissement inévitable du chômage partiel, surtout féminin. La main-d'œuvre spécialisée fait toujours défaut.

Salaires

La promulgation des arrêtés régionaux portant révision des salaires minima se poursuit activement. Le manque de main-d'œuvre d'une part, les avantages offerts aux travailleurs agricoles d'autre part, entraînent un "marché noir" du travail et des débauchages abusifs, les majorations de salaires étant la plupart du temps déguisées par un relèvement de la marge de la prime au rendement. La normalisation des salaires des travailleurs agricoles serait, en conséquence, souhaitable pour éviter toute surenchère.

Charte du travail

L'activité syndicale est pour ainsi dire nulle. Les organismes nouveaux sont toujours sujets à une grande réserve, sinon à de la méfiance de la part des ouvriers et ce n'est que lentement que les comités sociaux se constituent. (...)

MAI 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

I – Opinion publique

A l'occasion du 1er mai, les préfets de plusieurs départements ont tenu à se rendre personnellement au milieu des ouvriers afin d'écouter le message du Maréchal Pétain. Ils ont noté à cette occasion l'attention particulièrement recueillie avec laquelle le discours du Chef de l'État a été écouté par le monde ouvrier.

Le sous-préfet de Dôle confirme ces opinions, car, dit-il, « dans les milieux urbains comme dans les communautés ouvrières, aucune préoccupation ne se manifeste autre que celle du ravitaillement ». Dans ce département, l'insuffisance des arrivages de légumes a provoqué des manifestations de ménagères.

L'augmentation des salaires des ouvriers et des fonctionnaires, l'amélioration effective du ravitaillement sont les principaux problèmes soulevés par les préfets dans leur rapport mensuel.

Difficultés rencontrées par les agriculteurs

Main-d'œuvre : Le manque de main-d'œuvre spécialisée qui se fait fâcheusement sentir dans l'exploitation des forêts, est en outre à signaler. Le préfet de la Haute-Saône annonce pour remédier à cette situation, l'ouverture d'un centre de bûcheronnage destiné à former des moniteurs susceptibles d'encadrer la main-d'œuvre inexpérimentée qui sera mise à la disposition du conservateur des forêts. (...)

X – Travail

Main-d'œuvre

Le chômage est inexistant dans l'ensemble des départements, cependant le nombre des chômeurs secourus reste d'environ 50 000 dans la Seine et de 8 000 dans la Seine-et-Oise.

Le sous-préfet d'Autun signale par contre que les industries employant la main-d'œuvre féminine sont de plus en plus touchées par le manque de matières premières ; il y aurait intérêt, ajoute-t-il, à ce que cette situation soit considérée sans délai par le ministère et qu'une mesure soit prise pour occuper les chômeuses en chantier.

Plusieurs préfets se plaignent du manque de main-d'œuvre. Les préfets de l'Eure-et-Loir et de l'Yonne notamment, insistent sur l'insuffisance des bras dans l'agriculture et craignent les inconvénients que ne pourra manquer de provoquer cette situation à l'époque des grands travaux. Ils préparent une éventuelle réquisition des ouvriers industriels et des jeunes gens afin de les mettre à la disposition de l'agriculture, en application de la loi du 31 décembre 1941.

Le préfet du Finistère a été ému par une note de la Feldkommandantur, prescrivant l'arrêt de tous travaux importants tels que réparations de routes secondaires, réparations et installations intérieures de maisons, afin que cette main-d'œuvre ainsi récupérée, soit utilisée à des constructions d'importance militaire, en particulier pour la marine et l'organisation Todt.

Salaires

Les arrêtés pris par les préfets régionaux relevant les salaires anormalement bas, ont été accueillis avec satisfaction.

Le préfet du Doubs signale une étude comparative faite par le Comité d'Entreprise des établissements Peugeot, entre le taux des salaires et le coût de la vie. Il ressort de ce travail que les ressources d'un père de deux enfants lui permettent tout juste de se procurer les denrées mises à sa disposition par le Ravitaillement Général. Aucun reliquat ne peut être envisagé pour les frais d'habillement, les dépenses médicales et toutes les dépenses accessoires indispensables.

Charte du travail

L'application de la Charte du travail se poursuit par la création de Comités sociaux d'entreprises, mais ceci ne suscite pas parmi la classe ouvrière un réel mouvement d'intérêt.

XI – Production industrielle

Les préfets signalent à nouveau les difficultés qui entravent la production : le manque de matières premières, la pénurie des carburants, l'absence de main-d'œuvre et le retard des transports.

Les autorités allemandes viennent de mettre à la disposition des Mines du Nord et du Pas-de-Calais 10 000 Ukrainiens, ce qui cause un certain malaise dans la population qui comprend mal que les mineurs prisonniers restent en Allemagne et que l'on envoie des ouvriers étrangers pour les remplacer. (...)

JUIN 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

I – Opinion publique

Le monde paysan demeure sceptique quant au résultat effectif de la “relève”, il se préoccupe surtout du fait que le discours du Président Laval n’indique pas que l’échange ait lieu unité par unité³. Il n’est pas ailleurs certain que si chaque ouvrier partant pour l’Allemagne avait la faculté de désigner nommément le prisonnier dont son départ aurait pour effet de provoquer la libération, le nombre des engagements s’accroîtrait sensiblement.

Cependant, si les résultats de la relève devenaient bientôt apparents, un revirement d’opinion considérable se produirait, sans aucun doute, dans les campagnes.

Les ouvriers, d’autre part, ne font pas encore montre d’empressement à partir pour le Reich. Ils manifestent peu de confiance et craignent généralement d’être soumis, sinon à de mauvais traitements, du moins à une discipline trop rigoureuse et à la nécessité d’assurer un rendement dépassant leurs possibilités.

Les préfets se montrent assez souvent pessimistes sur les conditions de réussite de la campagne d’engagements entreprise, et le préfet de Saône-et-Loire résume l’opinion générale quand il précise que “pour obtenir des résultats importants il faudra que l’ouvrier sente la menace du chômage. Encore peut-on prévoir que ceux qui ont conservé des attaches rurales préféreront souvent aller chez leurs parents reprendre le travail de la terre”.

Sur le plan intérieur. Le passage du discours où le Chef du Gouvernement évoque la perspective d’une République socialiste, plus humaine et plus forte, a été vivement apprécié car nombreux sont ceux qui craignent de voir la Révolution Nationale se traduire, en fait, par une emprise totale d’éléments conservateurs, systématiquement opposés aux idées sociales.

Ce mot de République, loin d’apaiser les esprits apporte, au contraire, à la très grande majorité, même parmi les partisans marqués de la droite, un apaisement certain puisqu’il paraît être la promesse d’un régime fort et généreux à la fois alliant la prédominance de la chose publique et de l’intérêt général au respect des libertés individuelles.

Le ravitaillement reste au premier plan des préoccupations quotidiennes, les déclarations des journaux concernant la responsabilité pénale des personnes chargées de la conservation des denrées alimentaires ont été favorablement accueillies, tant dans les milieux ruraux que par les citadins.

³ D’un échange sur de telles bases, il n’en fut jamais question. L’accord conclu au début du mois de juin entre le gouvernement français et les autorités allemandes représentées par Fritz Sauckel stipulait que la France s’engageait à fournir à l’Allemagne, avant le 15 septembre et sous le régime du volontariat, 350.000 travailleurs dont 150.000 ouvriers spécialistes. La relève des prisonniers devait se faire, non pas, comme les Français le crurent pendant plusieurs mois, dans la proportion d’échange d’un prisonnier pour un ouvrier, mais à raison d’un prisonnier contre trois ouvriers spécialistes. (Note V. Viet)

Un climat favorable a été créé par la position prise par le Chef du Gouvernement à l'égard des assemblées administratives. Le fait que, désormais l'assemblée départementale allait renaître sous la forme d'un conseil départemental, a provoqué comme une sorte de détente dans la réserve que manifestait la majorité de l'opinion publique à l'encontre de toutes les réformes entreprises. On est généralement heureux de voir que la puissance de l'administration va se trouver limitée. Dans le cadre du département le rétablissement du contrôle du budget départemental au moment de son vote et la possibilité d'émettre des suggestions en dehors de toute préoccupation électorale, sont considérés comme devant harmoniser les décisions prises avec les besoins réels du pays. La population estime généralement que la suppression des Conseils Généraux a causé sans doute beaucoup de troubles dans notre organisation administrative sans que l'institution des Commissions administratives départementales⁴ ait compensé cette suppression. (...)

IV – Économie nationale

Les populations rurales ne sont pas malheureuses et les paysans eux-mêmes avouent qu'ils réalisent de très grands profits...Par contre, chez les consommateurs des classes laborieuses à revenu fixe, ouvriers, employés, fonctionnaires, rentiers, dont les salaires s'essoufflent sans parvenir à suivre le coût de la vie en hausse constante, ou dont les rentes stationnaires diminuées souvent en raison des récentes opérations de conversion ne permettent plus de pourvoir aux besoins essentiels, la misère s'installe de jour en jour. Le contraste devient inquiétant entre l'enrichissement et l'esprit de jouissance des uns et les privations des autres. Il se creuse un fossé de plus en plus profond entre villes et campagnes ce qui peut être générateur, dans l'avenir, si l'on n'y prend garde, de désordres. (...)

V – Agriculture

Pour le monde paysan, la question de la main-d'œuvre, reste grave malgré les efforts des directions départementales des services agricoles et de la Mission de Restauration Paysanne. Et c'est ce qui explique que, malgré certaines réactions sentimentales dans les campagnes, le projet de la relève des prisonniers ait fait naître un réel espoir. (...)

VIII – Travail

Le manque de main-d'œuvre, et surtout de main-d'œuvre spécialisée, se fait vivement sentir dans les usines et « cette situation », dit le préfet de la Savoie, « ira en s'aggravant du fait des nouvelles dispositions gouvernementales relatives au recrutement de main-d'œuvre pour l'Allemagne ».

Cependant la crise de main-d'œuvre qui existe actuellement dans toute la France, est due, en partie au retour à la terre de nombreux ouvriers et à la création ou au maintien en activité de nombreux chantiers des travaux publics qui avaient été prévus en vue de résorber le chômage éventuel.

Les entrepreneurs de ces chantiers, qui travaillent généralement en régie, ne respectent pas les prix de main-d'œuvre pratiqués dans les régions où ils effectuent leurs travaux. Pour obtenir les concours qui leur sont nécessaires, ils n'hésitent pas à offrir des salaires très supérieurs.

Ces procédés, ainsi que le souligne le préfet de l'Ain, provoquent l'instabilité du personnel, et entravent les industries dont les fabrications sont nécessaires pour assurer la vie économique du pays.

Après l'enthousiasme de commande du début, il ne semble pas qu'un gros effort soit fait par les employeurs en vue de la formation des comités sociaux prévus par la Charte du travail, trop peu de Chefs d'industrie ayant compris la nature de la nouvelle activité dont ils doivent faire preuve. Le préfet de la Savoie déplore même « que la Charte du travail ne fasse plus parler d'elle, dans le monde ouvrier, qu'en termes vagues et désabusés ».

⁴ Voir synthèse du mois de janvier 1942 pour la zone libre.

Des bureaux de recrutement de la main-d'œuvre française pour l'Allemagne sont ouverts un peu partout en zone libre⁵. Il est difficile d'évaluer pour l'instant quelle sera l'importance de ce recrutement, qui se poursuit dans le calme ; les relations avec le personnel des commissions allemandes qui y sont préposées sont très correctes. (...)

JUIN 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

Observations générales

Répercussions des décisions du Gouvernement

Salaires – Le relèvement des salaires et leur mise au niveau du coût de la vie, tant espéré des travailleurs et si nécessaire, est particulièrement attendu.

Les préfets sont unanimes à considérer les salaires actuels insuffisants, plus spécialement pour les fonctionnaires dont les traitements actuels ne leur permettent ni de vivre décemment, ni d'élever leurs enfants. Cette décision devrait intervenir sans délai, écrit le préfet de la Haute-Marne, si on ne veut pas que s'accrédite cette opinion si insidieusement lancée dans les milieux attentistes que les nombreuses et importantes réformes annoncées par le Gouvernement ne se traduisent, dans les faits, que par des mesures timides et, partant, inefficaces. Il faut également sauver de la misère ceux qui, pour vivre, n'ont pour tout moyen d'existence qu'une allocation militaire ou de réfugié ou de sinistré, dont le taux est nettement insuffisant.

Discours du Président Laval

En ce qui concerne l'appel pour la relève des prisonniers de guerre, la réaction de la masse fut différente, suivant que ce discours touchait des régions agricoles ou des régions industrielles.

Dans les régions agricoles, un immense espoir naissait de cet appel.

En Vendée, notamment, où 16 000 habitants sont prisonniers, des cultivateurs ont saisi l'occasion d'une réunion présidée par le préfet pour lui exprimer leur reconnaissance envers le Chef du Gouvernement.

Les familles de prisonniers tant éprouvées l'ont accueilli avec soulagement et avec joie, espérant de cette déclaration un prochain retour des leurs, bien que depuis lors, des craintes se soient manifestées sur l'insuffisance du nombre d'engagements⁶.

Dans les milieux ouvriers, c'est avec une extrême réserve⁷ que cette proposition a été accueillie⁸.

⁵ Les bureaux allemands de recrutement furent d'abord installés dans la zone occupée puis, en 1942, dans la zone non occupée. En juin 1942, il y en avait environ 150 fonctionnant dans les deux zones. (Note V. Viet)

⁶ Entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 1942, seulement 17.000 ouvriers spécialisés répondirent à l'appel, alors que les demandes allemandes portaient sur 150.000 spécialistes. Il manquait donc à cette date 133.000 ouvriers quinze jours avant le terme du délai fixé. (Note V. Viet)

⁷ Le rapport DSA est plus explicite : «Il est incontestable que l'embauchage des travailleurs pour l'Allemagne, en dépit de l'ouverture sur tout le territoire de nombreux bureaux de recrutement, ne se développe pas de façon sensible (Meurthe-et-Moselle, Belfort, Vienne). Les ouvriers s'en inquiètent, ils savent que certaines mesures prises par les autorités françaises (textiles) et allemandes (bâtiment) vont provoquer un chômage qui ne saurait être résorbé en France. Or, ils répugnent à

Certains préfets remarquent que les conditions de cette relève n'ont pas été suffisamment précisées. Aucun avis officiel n'a assuré le nombre exact des prisonniers qui seraient rendus en échange des volontaires. D'après les communiqués publiés, cette relève n'est comprise que pour les spécialistes qui s'engageront et non pour la main-d'œuvre courante. Or le nombre de spécialistes est insuffisant dans les usines françaises. Certains auraient désiré pouvoir s'engager en demandant la libération d'un de leurs parents, nommément désigné. Le sentiment de solidarité nationale, pour qu'un élan unanime réponde à cet appel, n'est pas encore ressenti par les esprits de notre pays.

De cette main-d'œuvre apte à travailler en Allemagne, une grande partie déjà travaille pour l'armée d'occupation ; dans les usines françaises ou sur des chantiers situés sur le territoire français. Les préfets des départements côtiers écrivent que les ouvriers, dans cette situation, seraient désireux d'être compris comme volontaires et de pouvoir, par leur nombre, rendre possible le retour de leurs camarades prisonniers.

Il est trop tôt pour connaître quels seront les résultats exacts de cet appel. Certains craignent déjà les mesures qui pourraient être prises au cas où le contingent demandé ne serait réalisé. (...)

VIII – Agriculture

A l'approche de la période des gros travaux, les conditions atmosphériques ont permis à l'ensemble des cultures de se développer de façon satisfaisante. Le temps a été favorable à la récolte des fourrages et le binage des betteraves s'effectue sans autres difficultés que celles qui tiennent à la pénurie de la main-d'œuvre. (...)

XI – Production industrielle

Les préfets n'apportent pas, dans ce chapitre, d'éléments nouveaux d'information. La situation de l'industrie reste toujours précaire du fait du manque de main-d'œuvre et de la pénurie de charbon, de carburant, de courant électrique et de matières premières. Une seule exception est fournie par les usines qui exécutent les commandes de l'Armée d'occupation. C'est le cas, par exemple, de l'industrie textile de la région de Sedan, qui tourne à plein rendement de son matériel et de son personnel réduits, afin de livrer, pour le 31 décembre prochain, une très importante fourniture de draps.

Le plan de concentration se heurte à l'inertie ou à l'opposition des industriels. Dans quelques départements, les usines ont été fermées sur l'ordre impératif des autorités allemandes. Dans les Ardennes, celles-ci ont négocié avec le préfet et les représentants du patronat pour obtenir des propositions en vue de la fermeture des usines les plus éprouvées. Les industriels ayant éludé toute prise de position ferme et le préfet n'ayant pas qualité pour formuler un avis dans ce domaine, la Feldkommandantur a menacé certains industriels de fermeture éventuelle, s'ils ne désignaient pas un certain nombre d'ouvriers pour l'Allemagne⁹. A la suite d'une intervention de l'Autorité supérieure, la Feldkommandantur aurait reçu l'ordre de surseoir à ses initiatives en matière de fermeture d'usines.

s'expatrier et à travailler pour l'Allemagne (Indre-et-Loire, Oise, Loire-Inférieure, Loir-et-Cher, Haute-Saône). Le discours du Président Laval a soulevé parmi eux une vive émotion (Seine, Somme, Indre-et-Loire, Nord, Meurthe-et-Moselle, Vienne). Leur réaction principale – qui est d'ailleurs aussi celle de plusieurs autres classes de la population – a été un profond scepticisme envers l'effectivité de la relève : ils doutent que leur départ soit suivi d'une libération substantielle de prisonniers (Seine, Loire-Inférieure). Dans l'Indre-et-Loire, on a relevé l'allusion du Président Laval à une certaine 'évasion retentissante' et l'on en a conclu que l'Allemagne saurait toujours trouver un prétexte analogue pour arrêter les rapatriements. Les préfets sont d'accord pour estimer qu'un retour massif de prisonniers serait la meilleure propagande pour l'embauche en Allemagne ».

⁸ La presse avait pourtant présenté « les réactions ouvrières » comme « très favorables à l'appel de M. Pierre Laval », et n'avait pas hésité à reproduire les exhortations du président du Comité d'information ouvrière et sociale (nommé par Laval), Gabriel Lafaye : « En partant travailler en Allemagne, les ouvriers français libéreront un nombre important de prisonniers ; en entrant dans les usines allemandes, ils ouvriront des camps de prisonniers français. C'est un devoir impérieux pour eux de rendre à leurs familles des êtres chers, absents depuis plusieurs années. Ils auront ainsi mérité la reconnaissance de la nation » (*Le Temps*, 26 juin 1942).

⁹ Le rapport DSA pour les mois de mai et de juin 1942 note que « les mesures de concentration industrielle ont fait peser sur les ouvriers la menace du chômage ou de l'envoi en Allemagne ».

XII – Le travail

La situation du marché du travail est identique à celles des mois précédents : un nombre important d'offres d'emplois qui ne peuvent être comblées, tant dans l'agriculture que dans l'industrie. On peut constater en général que le nombre de chômeurs est décroissant malgré les mesures importantes de concentration qui ont été récemment prises. Les préfets s'accordent à considérer que les salaires sont encore insuffisants. La constitution des Comités sociaux d'entreprises, conformément aux principes Charte du travail, se poursuit lentement.

Main-d'œuvre

L'application des dernières décisions tendant à augmenter le nombre d'heures de travail dans certaines industries ou à assurer la fermeture de certaines autres, entraînera d'ici quelques semaines, la libération d'une importante main-d'œuvre, étant donné l'épuisement des stocks de matières premières. Les travailleurs congédiés ont immédiatement trouvé un réemploi dans d'autres entreprises ou dans l'Agriculture.

Dans tous les départements, les bureaux d'embauche de travailleurs pour l'Allemagne ont été organisés suivant les instructions. Mais jusqu'à la rédaction des rapports des préfets peu de volontaires s'y étaient présentés. L'appel lancé par les préfets est surtout un appel aux spécialistes. Ceux-ci sont déjà en nombre insuffisant dans les usines françaises et s'ils ne tiennent pas à s'engager, leurs employeurs ne paraissent pas avoir l'intention de s'en séparer.

Dans les départements agricoles, le besoin de main-d'œuvre est important¹⁰ et certains Préfets, en raison du faible nombre d'engagés volontaires, ont déjà mis en application la loi du 31 décembre 1941, sur le Service Civique Rural. pour citer un exemple, le préfet de Meurthe-et-Moselle recherche 3 000 travailleurs agricoles et il n'a pu en recruter que 550.

Aucune difficulté n'a été signalée concernant l'application de la circulaire Tr.56, du 25 avril, au Secrétariat d'État au Travail¹¹, soit que la durée hebdomadaire du Travail permettant à l'ouvrier de consacrer quelques heures de son temps aux travaux agricoles, soit que les employeurs leur aient fourni eux-mêmes le temps nécessaire, comme à Belfort.

Salaires

La révision des salaires anormalement bas se poursuit. Déjà, dans certaines régions comme la région de Nancy, les arrêtés portant autorisation d'augmentation des salaires ont été approuvés et mis en application.

¹⁰ Le rapport DSA le souligne : « Ce dont la terre manque le plus, actuellement, c'est de main-d'œuvre. Plusieurs préfets insistent sur ce point (Loiret, Somme, Indre-et-Loire, Yonne, Deux-Sèvres, Charente-Maritime, Finistère, Belfort). L'annonce faite par le chef du gouvernement, que des prisonniers agriculteurs seraient rapatriés au fur et à mesure des départs d'ouvriers pour l'Allemagne, a soulevé de très grands espoirs dans les milieux ruraux (Manche, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vendée, Charente, Somme, Aisne, Loire-Inférieure). Une déception de ce côté aurait de graves conséquences ».

¹¹ Cette circulaire concernant les « travaux agricoles et la participation des travailleurs en congé payé » est en réalité datée du 18 juin 1942 (*Bulletin Officiel du Secrétariat d'Etat au Travail*, p. 1706) ; elle fait référence à la circulaire du 16 juin 1941 qui signalait « l'intérêt que présenterait la participation aux travaux agricoles, des salariés de l'industrie et du commerce appelés à passer leur congé payé à la campagne ».

Ailleurs, l'augmentation des salaires est particulièrement attendue. L'augmentation générale annoncée par la Presse il y a plusieurs mois n'est pas encore intervenue. A ce sujet, le préfet de la Sarthe appelle l'attention sur les dangers de toute affirmation prématurée, c'est ainsi, dit-il, que la presse annonce depuis longtemps de nouvelles modalités d'application de la loi sur les congés payés. Or, aucune modification officielle n'est intervenue et les Services compétents doivent constamment démentir de telles nouvelles.

Dans les départements côtiers, la prime de bombardement¹² a été récemment supprimée. Cette décision a produit un très mauvais effet. Les employeurs protestent énergiquement. « Faute de pouvoir publier un avis officiel dans la presse, écrit le préfet de la Manche, beaucoup d'entre eux demandent des précisions, réclament copie de l'instruction qui suspend cette prime ou même soutiennent que cette décision n'est pas parue sous forme d'arrêté au Journal officiel. Certains ouvriers ont même annoncé les employeurs devant le conseil de prud'hommes pour réclamer la prime supprimée illégalement à leur avis ».

Certains établissements ont accordé une indemnité compensatrice d'égale valeur ; des firmes allemandes continueront à verser cette prime et, d'autre part, les ouvriers des arsenaux ce qui augmente le mécontentement de leurs camarades des autres industries continuent à recevoir la prime de bombardement.

L'augmentation des salaires est indispensable pour permettre aux salariés de pouvoir suivre l'augmentation du coût de la vie ; l'augmentation moyenne de 20% accordée dans le département des Vosges, par exemple, est là considérée comme insuffisante. En raison des difficultés du ravitaillement, la médiocrité des salaires rejaillit sur la santé des ouvriers et dans les départements de Meurthe-et-Moselle et des Ardennes notamment, une baisse de rendement due à la sous-alimentation se fait déjà sentir.

Charte du Travail

L'organisation des comités Sociaux d'Entreprises se poursuit lentement dans tous les départements. Les préfets écrivent que le manque d'enthousiasme à créer ces Comités provient de l'insuffisance des attributions qui leur sont conférées et également du manque de connaissance des modalités de la Charte. A signaler un effort tout spécial fait par la Sous-Commission des Vosges de l'office du Travail qui a rédigé une petite brochure adaptée aux milieux ouvriers et qui a été largement diffusée.

Le préfet de la Sarthe émet la suggestion de constituer des « Comités Sociaux locaux provisoires »¹³ afin d'éviter un temps mort dans la mise en place de la Charte du travail. Cet organisme devrait guider et coordonner les attributions limitées des Comités d'entreprises et les tenir en haleine jusqu'à la mise en mouvement complète. A ce sujet, un comité d'études qui s'est constitué au Mans, s'efforce d'éclairer patrons et ouvriers.

Le préfet des Vosges serait désireux de voir publier la définition des familles professionnelles. Enfin le désintéressement des ouvriers pour la Charte du Travail provient également de la désorganisation syndicale ouvrière. Le préfet dans l'Eure écrit « qu'il serait souhaitable d'en faciliter une reconstitution et à ce titre, la réouverture des Commissions du Travail apporterait aux salariés certains moyens d'information qui pourraient leur manquer, en les documentant notamment sur le rôle que les ouvriers sont appelés à jouer dans les Comités Sociaux ». (...)

¹² Une loi du 20 janvier 1942 avait institué, au Secrétariat d'État au Travail, un Fonds de Compensation pour le remboursement de la fraction, non supportée par l'employeur, des indemnités exceptionnelles prévues par l'arrêté du 9 janvier 1941 (travailleurs exerçant leur emploi dans des localités exposées à des risques particuliers). Ce fonds, dont la gestion était confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations, était alimenté par une cotisation mise à la charge de tous les employeurs du commerce, de l'industrie, des professions libérales. (Note V. Viet)

¹³ La Charte du travail prévoyait, dans son article 23, que la collaboration entre employeurs et salariés devait être organisée dans les établissements dont l'effectif était au moins égal à 100 ouvriers ou employés, au sein des "comités sociaux d'établissement", rassemblant le chef d'entreprise et des représentants de toutes les catégories du personnel. Ces comités sociaux devaient être placés sous le contrôle des comités sociaux locaux. Dès novembre 1941, la création de comités sociaux provisoires d'entreprises fut autorisée. (Note V. Viet)

JUILLET 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

I – Opinion publique

Le discours prononcé le 22 juin 1942 par M. Pierre Laval, Chef du Gouvernement, continue d'avoir sur l'opinion un retentissement considérable et les réactions des diverses catégories de la population devant les mesures énoncées dans ce discours constituent de ce fait le thème principal des rapports des préfets.

Cependant tous les préfets signalent que le principal obstacle à une adhésion sans réticence de la majorité de la population demeure l'absence d'un retour massif de prisonniers en contrepartie des départs d'ouvriers qui s'effectuent actuellement pour l'Allemagne.

Il faudrait notamment que l'Allemagne libérât des prisonniers. Car l'opinion publique, dans le monde paysan, comme dans le monde ouvrier, demeure actuellement sceptique quant au résultat de la « relève ». La population voudrait savoir que des convois de prisonniers commencent à rentrer en contre partie des ouvriers qui partent.”

Sur le plan social - Le principe de la « relève » avait suscité dans les milieux ouvriers une inquiétude particulièrement vive faite de la crainte de voir intervenir, pour assurer des départs massifs de travailleurs, des mesures de coercition accompagnées de nombreuses fermetures d'usines.

Le préfet régional de Toulouse notamment estime que cette inquiétude est actuellement partiellement apaisée et qu'elle n'a, d'ailleurs, pas empêché le recrutement de s'effectuer. Dans l'ensemble, une certaine réticence subsiste chez les ouvriers qui craignent d'abandonner leur foyer sans compensations suffisantes, à destination d'un pays étranger où ils redoutent d'être soumis à un régime particulièrement sévère. En outre, certains préfets et notamment le préfet du Lot-et-Garonne, signalent que les éléments syndicalistes ne font pas toujours preuve d'une compréhension suffisante de la situation et n'apportent pas au Gouvernement l'appui de leur loyalisme total.

D'un autre côté, l'augmentation constante du coût de la vie entraînant une réduction corrélative du pouvoir d'achat des ouvriers crée parmi ceux-ci un climat défavorable à une compréhension plus juste des nécessités actuelles de la politique extérieure française, et il apparaît à ce point de vue, comme le précisent d'ailleurs plusieurs préfets qu'un réajustement de salaires pourrait, par la détente qui en résulterait, permettre à certaines mesures gouvernementales de porter tous leurs fruits. C'est dans ce sens que le préfet de la Haute-Garonne indique qu'à l'heure actuelle aucun courant favorable n'arrive à diminuer la nervosité collective provoquée par les difficultés du ravitaillement et l'insuffisance des salaires.

Si cette question spécialement importante recevait une solution conforme aux vœux des milieux ouvriers, il n'en résulterait pas, semble-t-il, un ralentissement des engagements d'ouvriers spécialisés pour l'Allemagne, car une augmentation sensible du revenu des travailleurs créerait bien plutôt un climat de détente et de compréhension en matière de politique extérieure. En effet, beaucoup sont convaincus que le problème des salaires n'a pas échappé au Gouvernement et que seule l'opposition des Autorités allemandes empêche de le résoudre. Cette conviction provient en partie de la comparaison entre les salaires dont le paiement est toléré en France, et le montant des salaires versés aux ouvriers partant pour l'Allemagne.

A l'appui de cette thèse, le préfet régional de Marseille signale que seule la corporation des mineurs abondamment payée paraît, à l'heure actuelle, satisfaite.

Le Patronat français ne semble marquer que peu d'empressement pour favoriser le départ de main-d'œuvre française en Allemagne, le départ de leurs ouvriers constitue, en effet, pour de nombreux

patrons, une menace de fermeture de leur établissement coïncidant avec la disparition des matières premières mises à leur disposition. Ils craignent, d'autre part, qu'après un séjour plus ou moins long dans les usines allemandes où les ouvriers vont bénéficier d'avantages sociaux importants et d'installations modernes que le national-socialisme a créées pour eux, n'exigent à leur retour de bénéficier d'avantages identiques, et ne fassent preuve d'un esprit de revendications sociales qui entraîneraient pour le Patronat français des sacrifices importants que la situation économique française ne permettrait pas de satisfaire.

Le préfet de la Haute-Garonne indique que le courant favorable créé par la politique du Gouvernement notamment par l'annonce de la création des conseils départementaux et par la perspective d'une république socialiste à la fois humaine et forte a rallié au Gouvernement, non seulement l'élite des radicaux mais certains éléments à tendance socialiste ou néo-socialiste jusque là réservés. Il n'est pas contestable, en effet, ajoute ce Préfet, que très nombreux sont ceux qui attendaient l'apaisement des représailles politiques et souhaitaient des formules de réconciliation.

Le préfet des Bouches-du-Rhône signale également que cette phrase a suscité dans les milieux ouvriers un certain espoir. Il indique, par contre, que ce mot de « République » a provoqué du découragement parmi ceux qui étaient les fermes soutiens de la Révolution Nationale, et qui manifestent la crainte de voir demeurer stérile l'effort de redressement qui a suivi la défaite.

Quelques préfets pourtant, et notamment ceux des Basses-Alpes, du Lot, des Basses-Pyrénées, du Tarn-et-Garonne insistent sur le fait que l'annonce d'une République a eu dans une partie de l'opinion des répercussions défavorables : « ... On a noté avec une certaine surprise l'emploi par le Chef du Gouvernement de deux mots particulièrement remarquables - les mots « République » et « Socialiste ». Tous ceux qui se réclament de la Révolution Nationale ont paru tout d'abord déroutés et les adversaires du Gouvernement n'ont pas pour si peu modifié leurs sentiments délibérément hostiles ; ceux-là n'ont paru y voir qu'une intention spéciale à l'égard de la classe ouvrière sollicitée dans le reste du discours de répondre en masse à l'appel du Chef du Gouvernement et d'aller travailler « pour Hitler » selon l'expression d'un irréductible indique le Préfet des Basses-Alpes, tandis que le préfet du Lot signale de même que : « .. les hommes qui se sont dévoués à la Révolution Nationale, se sont posé la question : Mon activité ne va-t-elle pas m'être bientôt reprochée ? et m'ont exprimé cette inquiétude, certains d'entre eux ajoutant « Je suis rejeté dans l'opposition où j'étais d'ailleurs jadis ». (...)

IV – Agriculture

En ce qui concerne la main-d'œuvre, la Mission de Restauration Paysanne a procédé, toutes les fois que la situation l'a justifié, aux réquisitions nécessaires. Dans de nombreux départements, en accord et avec l'aide de la Délégation à la Jeunesse, elle a réussi à mettre sur pied des équipes assez nombreuses de jeunes du Service civique rural. Il convient toutefois de noter, à ce sujet, que les cultivateurs montrent peu d'empressement à recourir à cette main « dont ils craignent l'inexpérience et le solide appétit ». (...)

VII – Travail

En dépit du manque de matières premières qui limite l'activité des entreprises, le marché du travail souffre d'une crise de main-d'œuvre généralisée, et peu de changements sont intervenus dans ce domaine au cours du dernier mois, les mesures des concentrations industrielles envisagées n'étant pas encore, sauf exception, entrées en vigueur. Il en résulte « un véritable marché noir en matière d'embauchage ».

Plusieurs préfets notent d'autre part que la majorité des patrons sont hostiles à ces mesures de réorganisation, pour autant qu'elles risquent de leur être préjudiciables. (...)

JUILLET 1942

**SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS
DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE**

I – Opinion publique

Dans le domaine des salaires, la situation n'a pas été modifiée depuis plusieurs mois. Seuls quelques arrêtés régionaux ont permis de légères augmentations dans certaines branches de l'industrie. Les préfets s'accordent pour considérer les taux actuels comme insuffisants. Un relèvement général est impatiemment attendu par la classe ouvrière chez laquelle le malaise existant ne fait que croître.

L'appel du président Laval pour la relève des prisonniers fait l'objet de longs commentaires de la part des préfets. On peut dire, en résumé, que les conditions de cette relève n'ont pas été suffisamment précisées et que l'engagement individuel qui assurerait le retour d'un prisonnier nommément désigné, remporterait un succès plus considérable.

La mobilisation globale des affectés spéciaux ne serait pas désapprouvée par les éléments de la population qui ont été mobilisés pendant la guerre et qui ont effectivement combattu.

Dans les milieux ouvriers, l'appel du président Laval a été accueilli avec une extrême réserve : de l'avis du préfet de Seine-et-Oise, il ne faut pas s'étonner de cette attitude : « chez une population ouvrière qui pendant des années a été quotidiennement excitée contre le Fascisme et l'Hitlérisme et qui rend maintenant l'occupant responsable de toutes nos misères, il n'est pas surprenant que la perspective d'aller travailler en Allemagne, fabriquer directement ou indirectement un matériel destiné aux troupes qui combattent la Russie, n'ait pas soulevé un bien grand enthousiasme ».

Le préfet de Seine-et-Oise ajoute que pour porter un jugement sur la classe ouvrière, il faut encore tenir compte d'autres faits tels que la répugnance traditionnelle des ouvriers français à s'expatrier, le caractère collectif de la relève, l'absence de péréquation entre les engagements et les libérations, considérations peu faites pour provoquer et encourager les départs.

A l'opposé de la région parisienne, le préfet régional de Bordeaux constate avec satisfaction les résultats obtenus dans sa région à la suite de la propagande et pense enregistrer aux environs du 10 août courant, le 5 millièmè départ de Bordeaux pour l'Allemagne. (...)

VI – Agriculture

Le préfet régional d'Orléans signale que le Service Civique Rural, organisé par la Commission Régionale, a institué un service d'un mois obligatoire pour tous les jeunes gens et étudiants inoccupés des départements de la région, les intéressés ayant le choix entre les services suivants :

- 1°) Moniteur dans les colonies de vacances,
- 2°) Aide d'un artisan rural,
- 3°) Aide d'un secrétaire de mairie,
- 4°) Employé dans les exploitations agricoles, avec la faculté de se faire affecter à une exploitation de leur choix. (...)

IX – Le travail

État d'esprit

La révision des salaires avait produit la meilleure impression sur les ouvriers. Mais, par suite des mesures prises pour renforcer la concentration des usines, une certaine résistance accompagnée de défiance envers l'action du gouvernement, semble prendre naissance.

La chambre de commerce de Gray-Vesoul, écrit le préfet de la Haute-Saône, « considère que la perspective imminente de la fermeture par ordre d'un certain nombre d'établissements industriels, présente des dangers incontestables, de nature à compromettre l'œuvre du Maréchal ».

Concentration industrielle

Jusqu'à ce jour, peu d'employeurs ont eu connaissance des mesures envisagées en ce qui concerne leur catégorie professionnelle et les mesures de concentration n'ont pas entraîné de licenciement notable, les usines touchées ayant obtenu l'autorisation de terminer leur fabrication en cours ou réemployé leur personnel dans les branches de la fabrication qui continuent leur activité.

Chômage

La diminution du nombre des chômeurs est constatée dans tous les rapports. « La situation du marché du travail est excellente, écrit le préfet du Doubs ; - un seul fonds de chômage verse des secours à 23 bénéficiaires ; - le nombre des demandes d'emploi diminue chaque semaine et il y aurait lieu de féliciter d'une telle situation si le besoin des entreprises et des industries était satisfait. Mais il n'en est rien. Au contraire, la courbe des offres non satisfaites monte avec une rapidité croissante au fur et à mesure que celle des demandes non satisfaites fléchit doucement ». Cette dernière remarque semble applicable à tous les départements.

Salaires

La première opération de revalorisation des salaires, c'est-à-dire celle tenant au relèvement des salaires anormalement bas, est pratiquement terminée. En ce qui concerne le maintien de la hiérarchie, pour certaines catégories professionnelles des arrêtés complémentaires sont intervenus dans le courant de juillet et de l'avis du préfet du Pas-de-Calais, il serait absolument nécessaire que les arrêtés concernant l'ensemble des autres catégories professionnelles soient publiés au plus tôt. « Toute la classe ouvrière, écrit-il, attend avec impatience une amélioration de sa situation et le fait de n'accorder satisfaction qu'à une partie des travailleurs, aurait immanquablement pour effet de créer un certain trouble et une certaine nervosité dans la classe ouvrière ».

Activité des organisations syndicales

Suivant les instructions de la circulaire de M. le Secrétaire d'État au Travail, commentant le décret du 30 mars 1942¹⁴, les fédérations patronales et ouvrières ont été invitées à opérer un recensement de tous les syndicats affiliés à l'organisme central et à leur classification par familles professionnelles, pour aboutir à la création des syndicats unique dans le cadre de la Charte du travail.

A cet effet, le préfet de la Nièvre estime qu'il serait utile de réunir dans des séances de simple information et de documentation, un certain nombre d'employeurs, d'ouvriers, d'agents de maîtrise et de cadres, afin d'étudier en commun, dans une atmosphère de bonne foi, quelques problèmes sociaux.

¹⁴ Décret portant règlement d'administration publique pour l'application des dispositions transitoires prévues par les articles 72 à 75 de la loi du 4 octobre 1941 relative à l'organisation sociale des professions, *J. O de l'État français*, du 3 juillet 1942.

« L'action gouvernementale actuelle, écrit le préfet d'Ille-et-Vilaine, tendant à faire désigner obligatoirement les membres ouvriers des comités sociaux d'entreprise par les travailleurs eux-mêmes, est une formule qui plaît infiniment au monde ouvrier. Les syndicats ouvriers voient là, avec juste raison d'ailleurs, le moyen de faire disparaître le caractère de paternité qu'ont conservé certains comités provisoires. Ce serait également un moyen de faire naître dans le pays l'indispensable climat de confiance mutuelle nécessaire à la mise en place des organismes de collaboration sociale ».

C'est grâce à ce climat de confiance qui règne actuellement à la Maison du travail ouverte à Poissy, que tous les problèmes posés jusqu'à ce jour ont pu être réglés sans difficulté et le préfet de Seine-et-Oise se plaît à constater que dans cette localité cependant agitée par d'importantes grèves en 1936, la méfiance a disparu et l'esprit de classe a fait place à la justice et à la modération.

Recrutement de main-d'œuvre pour l'Allemagne

Conformément aux instructions du président Laval, les Préfets en leur qualité de Chefs de tous les services départementaux se sont institués les animateurs de la relève des prisonniers et les opérations de recrutement de travailleurs volontaires pour l'Allemagne se poursuivent dans tous les départements. Toutefois, il ressort des rapports du mois de juillet, que le nombre des engagements est assez faible¹⁵.

D'une part, un certain nombre de spécialistes ont déjà été engagés avant le mois de juin dernier et les mesures de concentration industrielle n'ont jusqu'à ce jour entraîné de licenciement que d'un nombre infime d'ouvriers (plus de manœuvres que de spécialistes)¹⁶.

D'autre part, dans les départements essentiellement agricoles et ayant de gros besoin en main-d'œuvre pour la culture et les forêts, les ouvriers dont beaucoup sont également cultivateurs, trouvent immédiatement un emploi lorsqu'ils n'ont pas de travail à l'usine.

On doit aussi noter dans les régions où les contacts sont nombreux entre la ville et la campagne, une certaine animosité des ouvriers à l'égard des cultivateurs qui s'enrichissent en pratiquant des prix abusifs pour tout ce qui est vendu en dehors des circuits officiels du ravitaillement.

Enfin, la crainte d'aller travailler dans des villes soumises aux bombardements n'est pas étrangère à la réserve actuelle.

De nombreuses mesures sont cependant prises en vue de favoriser le départ d'ouvriers pour l'Allemagne : constitution de bureaux d'embauchages, intervention des Préfets auprès des employeurs pour qu'ils apportent un concours sans restriction à la campagne entreprise, etc...

« A l'occasion de la manifestation artistique organisée à Besançon par les artistes français de retour d'Allemagne, écrit le préfet du Doubs, j'ai par un appel public, invité les ouvriers et ouvrières de Franche-Comté à répondre nombreux à l'appel du Chef du Gouvernement ».

¹⁵ Rapport DSA : « Les ouvriers français ont toujours hésité à s'expatrier, la crainte du 'qu'en dira-t-on', les préoccupations familiales empêchent les plus sérieux d'entre eux de partir pour l'Allemagne (Aisne). Beaucoup d'ouvriers sont occupés sur les chantiers Todt, dans les usines travaillant pour le Reich, dont les autorités allemandes locales défendent jalousement le personnel (Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure, Charente). Il faut bien reconnaître, enfin, que la population a été très déçue des conditions dans lesquelles a été fixé le principe de la Relève (Oise, Eure, Côtes-du-Nord, Vienne, Deux-Sèvres, Aube). L'arrivée des prisonniers n'a pas diminué ce sentiment : la Loire-Inférieure a vu partir, en juillet et août, 821 ouvriers, dont 422 spécialistes, et rentrer seulement 27 prisonniers. De même dans le Calvados : 598 départs et 11 retours ».

¹⁶ Rapport DSA : « Les autorités françaises poursuivent la mise en application du plan de concentration industrielle (Nord, Pas-de-Calais, Calvados, Gironde, Marne, Aube). Elles s'efforcent d'y procéder raisonnablement, sans précipitation, afin de réaliser le maximum d'économies d'énergie et de matières premières). Il n'est pas douteux que leur action a déjà provoqué une augmentation sensible du rendement des usines maintenues en activité. Mais les autorités allemandes sont plus pressées. Elles s'efforcent d'imposer leur conception de la concentration, qui n'a d'autre but que de 'libérer le plus grand nombre possible d'ouvriers' (Pas-de-Calais). Aussi les travailleurs ont-ils tendance à penser que la concentration est essentiellement un moyen de pression destiné à les contraindre à se rendre en Allemagne (Loir-et-Cher) ».

X – Production industrielle

(...) Les difficultés rencontrées par les industriels sont toujours très grandes. (...)

XI – Relations avec les autorités d'Occupation

(...) Le préfet de la Haute-Saône a dû organiser un camp de travailleurs dans les forêts pour les détenus de droit commun d'où s'enfuient nombre d'individus. Dans le même ordre d'idées, des Ukrainiens ont été affectés au travail dans les mines du Nord et du Pas-de-Calais. Ce sont des jeunes gens de 14 à 20 ans - 60 d'entre eux se sont déjà évadés. (...)

AOÛT 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) I – *Opinion publique*

Politique intérieure

1°) La relève. - Après l'allocution du Président Laval, qui avait fait naître en juin, de grands espoirs dans l'opinion, l'arrivée du premier train de prisonniers rapatriés au titre de la relève¹⁷ a suscité des réactions favorables.

Toutefois, après le premier moment d'espérance sincère et générale, une certaine déception se manifeste dans l'ensemble du pays. De nombreux rapports signalent les principales causes de ce fléchissement d'intérêt :

- Le pourcentage des rapatriés est unanimement reconnu comme très faible, en comparaison du nombre de spécialistes demandés.
- Le rythme des rapatriements ne correspond pas, d'après l'opinion, aux départs pour l'Allemagne.
- Les milieux ouvriers (seuls intéressés) n'ont rien abandonné de leurs réserves à l'égard de l'adhésion à la politique de collaboration.
- Le patronat redoutant que les départs massifs désorganisent les entreprises et les contraignent à des fermetures d'usines, a tendance à freiner le recrutement.

Pour ces diverses raisons, le nombre des départs d'ouvriers pour l'Allemagne, non seulement n'a pas atteint l'importance qu'on était en droit d'espérer, mais est inférieur au rythme des départs du mois de juillet.

Sans doute, comme le note le préfet de la Drôme, le recrutement s'avère plus difficile du fait que les premiers volontaires étaient des chômeurs, alors que les ouvriers qui pourraient maintenant s'inscrire, bénéficient d'une situation stable et ne sont poussés par aucune insécurité.

Il est intéressant de signaler à ce sujet que l'opinion publique, mesurant la faiblesse du chiffre des travailleurs partis pour l'Allemagne, craint que des mesures ne soient prises, notamment à l'égard des affectés spéciaux de la guerre.

Le préfet du Jura, dans ses commentaires, apporte une suggestion qui mérite d'être signalée : constatant la déception causée dans son département, par l'absence dans les libérations effectuées, de prisonniers appartenant au Jura, il précise qu'il serait opportun, sans doute d'obtenir, dans les prochains convois, des prisonniers originaires des régions les plus diverses, de façon à faire apprécier uniformément, les résultats de la politique de la relève. (...)

¹⁷ La relève fut symbolisée, le 11 août 1942, par le croisement, en gare de Compiègne, du premier convoi de prisonniers libérés (au nombre de 1000) et d'un convoi d'ouvriers allant travailler en Allemagne. Occasion pour le président Laval de rendre hommage aux ouvriers « allant librement travailler dans les usines allemandes » qui « accomplissent un devoir de solidarité à l'égard de nos prisonniers. Ils font mieux encore. Par leur travail, ils contribueront à créer un climat de confiance entre nos deux pays, dont dépendent le sort de nouveaux prisonniers et l'avenir de la France dans la nouvelle Europe ». Président du Front allemand du travail et représentant de Fritz Sauckel, Ritter assura que « l'Allemagne s'ingénie dans la mesure du possible à tout faire pour offrir aux ouvriers et ouvrières français les conditions de travail les meilleures, une vie privée libre et agréable pour adoucir ainsi la séparation passagère de leur patrie et de leurs familles. (...) [Ces travailleurs] permettront le retour d'autres prisonniers de guerre français et, de plus, aideront l'Allemagne dans sa défense violente contre le bolchevisme en remplaçant ceux, parmi les ouvriers allemands qui, l'arme à la main, combattent dans la lointaine Russie » (*Le Temps*, 13 août 1942).

VII – Travail et production industrielle

Situation économique. - Les industries rencontrent toujours les mêmes difficultés dans toutes les branches d'activité : le manque de matières premières, de combustibles, de main-d'œuvre qualifiée ou non qualifiée.

Recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne. - Les opérations de recrutement se poursuivent dans l'ensemble des départements, à un rythme très lent. Cependant, il est à noter, qu'en ce qui concerne la constitution d'équipes, des résultats intéressants ont été obtenus dans la région du Rhône : une équipe, composée de chimistes, a été formée par des ouvriers d'Ugines – Rhône - Poulenc - Alais - Frogès - Camargue⁽¹⁸⁾. (...)

AOÛT 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

(...) I – *Opinion publique*

L'augmentation de la ration de pain a suscité dans les localités urbaines, un sentiment de jalousie ; les ouvriers d'usine, travailleurs de force, se sentent placés sur un autre plan que les cultivateurs et considèrent comme anormal que ces derniers qui produisent des denrées alimentaires se voient octroyer un supplément de pain, alors qu'eux-mêmes qui éprouvent tant de difficultés à se ravitailler ne bénéficient d'aucune amélioration effectuée dans ce domaine.

Le discours du Président Laval, prononcé le 11 août à Compiègne¹⁹, a eu un grand retentissement et a suscité un immense espoir dans les milieux agricoles. Malheureusement, l'annonce de la libération d'un prisonnier pour le départ de trois spécialistes²⁰ a déçu l'opinion.

Dans les départements agricoles, le nombre des rapatriements a été très faible et dans certains départements, il se chiffre par quelques unités seulement. Les populations ne manquent pas de rapprocher le nombre des rapatriés du chiffre d'ouvriers partants cité dans les journaux.

II – *Activité des divers groupements*

(...) L'ex-parti communiste paraît, malgré les sévères mesures de répression qui l'ont atteint, reprendre dans sa propagande une certaine vigueur, notamment dans les régions industrielles et les départements côtiers. De nombreux tracts répandus invitent les ouvriers à protester contre la suppression de la prime de bombardement et à saboter la « Relève » et la propagande du travail en Allemagne. Ils poussent également le matériel et les productions destinées à l'armée allemande. (...)

¹⁸ En note dans le rapport : « Cf. rapport du Préfet du Rhône – Chap. M. –. »

¹⁹ Ce discours fut prononcé à l'occasion du premier convoi de prisonniers libérés (1000 prisonniers ayant été affectés à des travaux agricoles en Prusse orientale) en échange des volontaires partis pour travailler dans les usines du Reich : « En allant librement travailler dans les usines allemandes, [les ouvriers « partis librement en Allemagne »] accomplissent un devoir de solidarité à l'égard de nos prisonniers. Ils font mieux encore. Par leur travail, ils contribueront à créer un climat de confiance entre nos deux pays, dont dépendent le sort de nouveaux prisonniers et l'avenir de la France dans la nouvelle Europe » (*Le Temps*, 13 août 1942).

²⁰ *Ibid.* : « Pour contribuer à faire tourner ses usines, [l'Allemagne] nous demande 150 000 spécialistes, et le chancelier Hitler a accepté qu'au fur et à mesure de leur départ, 50 000 prisonniers nous soient rendus ».

VII - Agriculture

(...) Les très nombreux jardins ouvriers ont, dans une certaine mesure, contribué à l'amélioration de l'approvisionnement des centres en légumes. (...)

Main-d'œuvre

Le service civique rural a fonctionné avec intensité, les demandes d'employeurs, d'ailleurs moins importantes que l'an dernier, ont été toutes satisfaites dans un délai de quelques jours. Par contre, dans l'Eure, le problème de la main-d'œuvre est un de ceux qui préoccupent le plus les cultivateurs. La main-d'œuvre d'occasion est toujours nettement insuffisante, et on se montre fort peu satisfait des belges qui paraissent être pour la plupart des chômeurs professionnels venus en France dans l'espoir de manger. Mais le préfet signale également que les salaires offerts, souvent dérisoires, et que les conditions de vie fort défectueuses poussent les ouvriers vers les villes et les chantiers ouverts par les autorités allemandes. « Beaucoup ne sont retenus à la terre que par des avantages provisoires de nourriture, et il est certain que si l'on ne réalise pas énergiquement et rapidement des améliorations substantielles en faveur de ces ouvriers agricoles (en outre : attribution de vêtements, chaussures, brodequins...), l'exode rural prendra aussitôt après la guerre des proportions inquiétantes ».

Le préfet de l'Indre-et-Loire signale que les agriculteurs de son département se plaignent du manque de main-d'œuvre spécialisée.

Le préfet de la Haute-Marne insiste sur les graves inconvénients que présente l'évasion continue des ouvriers agricoles vers les chantiers forestiers qui pratiquent de hauts salaires. (...)

IX - Travail

Chômage

Aucun changement important dans ce domaine. Au cours du mois de juillet un certain nombre d'entreprises ont été fermées en application des mesures visant à la concentration industrielle, mais les besoins considérables des départements en main-d'œuvre agricole ou forestière ont permis d'employer la presque totalité des ouvriers licenciés. Il n'y a donc pas à l'heure actuelle de véritable chômage, mais au contraire une extrême pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Salaires

L'augmentation réalisée dans presque toutes les professions s'avère insuffisante et il paraît indispensable de procéder à un relèvement plus substantiel.

« Il ne faut pas oublier », écrit le préfet des Vosges, « que depuis 1936 le coût de la vie a augmenté de 150 % alors que les salaires n'ont guère été majorés que de 60 % » Il en résulte pour l'ouvrier chargé de famille, une sous-alimentation et un état de moindre résistance.

Des arguments d'un autre ordre militent également en faveur d'un relèvement général des salaires. Le contrôle des taux de salaires pratiqués s'avère particulièrement difficile; certaines professions n'hésitent pas, pour se procurer la main-d'œuvre qui leur manque, à pratiquer des salaires tentants pour les ouvriers des usines dans lesquelles, de force ou de gré, les taux de conventions collectives sont respectés. Il s'ensuit un débauchage qui risque d'atteindre des usines d'un intérêt certain pour l'Économie générale.

Enfin et de l'avis du préfet de la Sarthe, la population rend les Autorités allemandes responsables du maintien de la situation actuelle et y voit un moyen détourné pour forcer les ouvriers à aller travailler

en Allemagne, ce qui n'est pas fait pour modifier l'opinion généralement germanophobe de la masse des salariés.

Charte du travail

La constitution des Comités Sociaux d'Entreprise se poursuit activement mais leurs attributions en l'état présent de la législation, restent limitées. Il semble maintenant indispensable de mettre en place les Syndicats uniques prévus par la Charte.

Par ailleurs, à de rares exceptions près, la Charte du travail continue de ne pas être suffisamment connue ni comprise.

« Je suis persuadé, écrit le préfet de la Manche, que la Charte du travail ne pourra vaincre l'opposition sourde des anciens syndicalistes seulement lorsque, d'une part, la politique du gouvernement en matière de salaires aura donné satisfaction aux justes demandes des ouvriers, et, d'autre part, les Comités sociaux auront justifié leur existence par des réalisations tangibles : action sociale et surtout, à l'heure actuelle, amélioration du ravitaillement de leurs membres. Le Comité social s'imposera en portant remède à toutes les misères matérielles et morales causées par l'état de guerre ».

Travailleurs pour l'Allemagne

Malgré tous les efforts faits en vue de faciliter le départ d'ouvriers volontaires pour l'Allemagne (articles paraissant périodiquement dans la presse, campagne d'affiches, etc...) le recrutement ne semble avoir donné que des résultats modestes et une propagande soutenue s'impose encore.

Le préfet de la Charente écrit à ce sujet : "Je m'attache présentement à examiner quels moyens directs et efficaces permettraient de créer, en faveur de la Relève, une véritable mystique atteignant jusqu'au fond les sentiments des ouvriers comme ceux des techniciens et des patrons.

"J'ai décidé que seraient coordonnées sous mon autorité et sous la direction du Délégué à l'Information, les activités de tous ceux qui touchent par leurs fonctions à la Relève : Inspecteurs du Travail et de la Production Industrielle, Directeur de l'Office Départemental du Placement, Délégué-Inspecteur²¹ du Service de la main-d'œuvre française en Allemagne²² et Délégué à la Propagande du Comité Ouvrier d'Information²³.

"Des conférences entre tous ou partie de ces personnes responsables permettront d'établir un programme, d'en suivre et d'en redresser les modalités d'exécution.

« Enfin, avec l'assentiment et la participation des Services allemands de la Propagandastaffel, le Délégué à l'information au cours des conférences de presse fréquentes communiquera aux journalistes les directives de propagande sur ce sujet, ainsi que les substances des notes d'orientation hebdomadaires du Centre d'Information du Travail Français en Allemagne ».

De son côté le préfet de la Loire-Inférieure s'occupe des enfants laissés dans le besoin par des ouvriers et ouvrières qui se sont embauchés pour l'Allemagne, en les plaçant chez des familles rurales.

²¹ Les premiers inspecteurs généraux ou délégués-inspecteurs chargés d'assurer la liaison entre les ouvriers français et les différents services allemands étaient d'anciens prisonniers choisis tant en raison de leurs connaissances linguistiques qu'en raison de leur compétence en matière de questions sociales.

²² La loi du 22 mars 1942 créa un Service de la main-d'œuvre française en Allemagne (S.M.O.E.F.A.) transformé par la loi du 7 février 1943 en Commissariat général à la main-d'œuvre française en Allemagne. Dirigé par Gaston Bruneton, cet organisme avait pour mission de veiller, en Allemagne, sur les intérêts des ouvriers français (en les groupant dans une communauté française) et de veiller, en France, sur les intérêts des familles de ces ouvriers. La création du SMOEFA fut la contrepartie de l'adhésion du gouvernement français à la politique allemande de recrutement de la main-d'œuvre française.

²³ La création du « Comité d'information et de propagande ouvrière » remontait au début du mois de juin 1942. Composé de 30 membres issus de plusieurs organisations syndicales et présidé par Gabriel Lafaye (ancien sous-secrétaire d'Etat au Travail), cet organe fonctionnait auprès du chef du gouvernement et du ministre du Travail. Sa mission était d'encourager les ouvriers français à partir travailler en Allemagne.

Cette manière de procéder, écrit-il, me permet dès maintenant de faire de la propagande en montrant les liens qui existent entre les populations rurales et les ouvriers, les premiers recueillant les enfants de volontaires qui permettront le retour de leurs prisonniers ». (...)

SEPTEMBRE 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) *I – Opinion publique* (...)

La loi du 4 septembre sur l'utilisation de la main-d'œuvre²⁴ a, en quelque sorte, cristallisé les inquiétudes latentes en risquant de provoquer les plus vives réactions. L'opinion a conscience de la gravité de la situation et reconnaît la valeur des efforts du Gouvernement pour éviter des mesures plus rigoureuses concernant la portée de la contribution demandée aux masses. Mais les éléments hostiles à la révolution nationale exploitent les circonstances difficiles que traverse le pays et une inquiétude générale grandit au sein de l'opinion. Ce phénomène psychologique se renforce d'une répugnance des masses à tout sacrifice volontaire²⁵ ou service quelconque en faveur d'un devoir civique ou national. (...)

Politique intérieure

La Relève : A la désillusion et à la méfiance signalées le mois précédent au sujet du pourcentage d'ouvriers demandé en comparaison des libérations, s'est ajoutée la crainte suscitée par la nouvelle réglementation sur le travail. De nombreux rapports signalent que l'application de la loi du 4 septembre ne manquera pas d'amener des réactions considérables de la part des travailleurs qu'elle touchera⁽²⁶⁾.

En effet, l'opinion la juge comme l'amorce de la réquisition et de l'enrôlement forcé en zone non occupée. La propagande pour la Relève est accueillie avec froideur, voire même avec une sourde hostilité⁽²⁷⁾, dans les milieux ouvriers.

Le préfet Régional de Clermont-Ferrand note qu'une grande vigilance sera nécessaire pour juguler la contre-propagande à laquelle se livrent activement les éléments opposés à la politique de collaboration. Pour sa part, le préfet de Haute-Garonne estime que, mieux qu'aucun autre argument, la situation où risquent de se trouver placés les travailleurs de zone occupée, pourrait éventuellement provoquer un mouvement de générosité.

²⁴ *J.O. de l'État français* du 13 septembre 1942. Loi relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre dont l'article 2 était ainsi libellé : « Parmi les Français et ressortissants français résidant en France et dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée, toute personne du sexe masculin âgée de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante ans, et toute personne du sexe féminin, célibataire, âgée de plus de vingt et un ans et de moins de trente-cinq ans, peuvent être assujetties à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la nation ». Cette loi posait également le principe de l'obligation du travail (Titre III) pour les personnes françaises du sexe masculin âgée de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante ans (dont l'aptitude physique aura été médicalement constatée) qui devaient " pouvoir justifier d'un emploi utile aux besoins du pays ". Elle réglementait enfin, pour la première fois dans l'histoire du droit du travail, les embauchages et les licenciements qu'elle subordonnait à une autorisation préalable des services de l'Inspection du travail. Le gouvernement de Vichy croyait ainsi conserver le contrôle du recrutement et notamment soustraire la France au régime de réquisition direct que connaissaient les Pays-Bas et la Belgique (l'application de l'ordonnance Sauckel du 22 août 1942 donnant pouvoir aux autorités allemandes de procéder directement au classement et au regroupement de la main-d'œuvre dans tous les territoires occupés fut évitée), alors qu'il se dotait d'un nouvel instrument de coercition dont l'occupant pouvait à tout moment réclamer l'utilisation.

²⁵ Le 22 septembre, les radios anglo-saxonnes s'étaient fait l'écho de déclarations du représentant à Paris du ministère allemand du Travail exigeant des autorités françaises que, par une politique alimentaire et par une politique des salaires appropriées, elles placent les ouvriers français à un niveau de vie inférieur à celui des travailleurs partis pour l'Allemagne.

²⁶ En note dans le rapport : « Cf. Rapports des préfets de la Corrèze - Vaucluse - Indre - Var - Régional de Marseille ».

²⁷ En note dans le rapport : « Cf. Rapports des préfets de la Haute-Vienne ».

Les Paysans : Les paysans perdent chaque jour davantage l'estime des citadins, notamment des ouvriers qui les accusent d'avidité et d'égoïsme.

Les ouvriers : « La classe ouvrière souffre matériellement et moralement »⁽²⁸⁾. Elle a fait preuve jusque là, dans la majorité des cas, d'une grande résignation qui tenait surtout à ce que la misère des temps actuels était attribuée en grande partie aux exigences de la puissance occupante. Toutefois, deux causes semblent actuellement susceptibles de transformer ce calme apparent en prétexte de révolte : d'une part, les travailleurs n'ignorent pas que les paysans s'enrichissent et ne manquent pas de l'indispensable - comme le note le préfet des Bouches-du-Rhône, « le peuple ne l'oubliera pas »⁽²⁹⁾. D'autre part, les ouvriers se sentent seuls touchés par la loi sur l'utilisation de la main-d'œuvre et par la relève et leur hostilité à l'égard de la classe paysanne et bourgeoise s'en trouve accrue. (...)

VIII – Travail et production industrielle

La propagande déployée en faveur du recrutement de la main-d'œuvre à destination de l'Allemagne, les résultats obtenus demeurent médiocres³⁰ (sic !).

Le chômage est en principe résorbé. Dans de nombreuses circonstances, les appuis à la main-d'œuvre demeurent sans réponse. Le manque de travailleurs agricoles est particulièrement sensible dans plusieurs régions (Cf. Dordogne). Certains préfets redoutent, toutefois, que la diminution des attributions d'électricité n'ait pour conséquence un ralentissement d'activité dans certaines industries, d'où résulterait un chômage tout au moins partiel, de leur personnel⁽³¹⁾.

Salaires : De très nombreux rapports signalent la situation difficile de la classe ouvrière, eu égard au décalage croissant du coût de la vie et des salaires et préconisent une augmentation de ceux-ci, fût-ce, par exemple par le moyen détourné du relèvement des indemnités pour charges de famille⁽³²⁾. (...)

SEPTEMBRE 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

RÉSUMÉ

I – Opinion publique

Dans le domaine de la politique intérieure, « la Relève » est un sujet à l'ordre du jour dans tous les départements. Les paysans continuent à mener une vie égoïste. L'augmentation de la ration de pain pour les ruraux est critiquée par ceux qui n'en bénéficient pas. Dans l'ensemble des départements, on remarque une absence quasi générale d'esprit de sacrifice et de goût du risque. (...)

²⁸ En note dans le rapport : « Cf. Rapports des préfets des Bouches-du-Rhône ».

²⁹ En note dans le rapport : « Cf. Rapports des préfets du Cher - Vaucluse – Tarn ».

³⁰ Cf. synthèse du mois de juin 1942 pour la zone occupée.

³¹ En note dans le rapport : « Cf. Rapports des préfets de la Creuse, de la Dordogne et du Cher ».

³² En note dans le rapport : « Cf. Rapports des préfets du Gard ».

IX - Travail

La loi du 4 septembre n'est pas accueillie favorablement par les ouvriers qui restent hostiles au départ pour l'Allemagne. Un relèvement des salaires paraît indispensable avant l'hiver. Première étape vers la constitution des syndicats uniques.

* * *

I – Opinion publique

Les problèmes soulevés par la Relève et par les dispositions de la loi du 4 septembre mis à part, la population fait montre d'une lassitude et d'une apathie générale.

Politique intérieure

Les rapports des préfets consacrent tous des développements importants au problème de la relève. L'ouvrier français, par atavisme peu enclin à s'expatrier, éprouve individuellement et même collectivement de la répugnance à signer volontairement les contrats d'embauche pour l'étranger. La propagande étrangère et bolchevique, exploitant cette tendance naturelle, jette un nouveau trouble dans les esprits et s'efforce de fomenter, en vain jusqu'à présent, des troubles graves.

Soit de leur chef, soit suggestionnés, de nombreux jeunes gens s'engagent dans l'armée de l'Armistice.

De nombreux patrons s'efforcent sourdement de s'opposer au départ de leurs ouvriers. Au sein du monde patronal apparaît notamment la crainte de ne jamais retrouver les ouvriers qualifiés qui partiraient, le souci d'éviter de voir passer entre les mains de l'étranger l'ensemble des moyens de production, matières premières et main-d'œuvre.

Pour combattre ces obstacles, tenter de créer, d'entretenir et de développer l'élan qui conditionne le succès, une vigoureuse campagne a été entreprise dans toute la France. Dans l'Est et dans certains départements du Centre, les succès obtenus ne sont pas négligeables ; dans d'autres départements, par contre, plus particulièrement dans les grands centres industriels, les résultats ne répondent pas à l'attente, malgré les appels pressants rédigés par les Préfets et les contacts directs établis par les Inspecteurs du Travail.

* * *

La lecture des rapports des préfets des départements ruraux, après celle des préfets dont les départements comportent une forte densité de population citadine, permet de dégager qu'un antagonisme inquiétant existe entre les habitants des villes et ceux des campagnes.

Actuellement, le paysan ne manque pratiquement de rien et gagne beaucoup d'argent. Par contre, l'ouvrier, la masse des petits fonctionnaires, les rentiers, retraités, touchent des salaires ou traitements de misère et éprouvent les pires difficultés pour assurer leur alimentation.

A partir du 1er septembre, les cultivateurs producteurs de blé ayant fourni leurs impositions pourront toucher, pour eux-mêmes et pour les personnes vivant sous leur toit, une ration quotidienne de 500 grammes de pain. Si cette décision a manifestement satisfait les intéressés, il y a lieu de noter les répercussions fâcheuses qu'elle a eues dans les villes et même dans les milieux ruraux.

Dans les villes, les ouvriers, qui ont déjà tant de peine à se ravitailler et qui sont appelés à quitter leur famille, ont accueilli avec rancœur une décision qui avait avant tout pour but d'encourager la production agricole.

Dans le Nord, le parti communiste clandestin a manifesté une activité intense qui s'est traduite par 8 attentats, 8 actes de sabotage et un cambriolage de mairie. De plus, il a réussi à fomenter une grève dans une usine de la région. Mais grâce à l'activité déployée par les services de police, 36 communistes ou terroristes ont été arrêtés et 2 abattus. (...)

VII - Agriculture

(...) La pénurie de carburant se fait durement sentir, néanmoins, les battages ont pu être effectués. Pour le carburant de transport, afin d'éviter les fraudes, le préfet d'Eure-et-Loir suggère l'établissement d'une carte d'identité délivrée par le service de répartition et portant la quantité de carburant allouée et touchée chaque mois.

Par contre, la question de la main d'œuvre a pu être résolue, grâce à l'aide des requis et des organisations de jeunesse et des volontaires du service civique rural.

A ce sujet, le préfet du Nord demande d'une part, qu'il ne soit plus laissé aux jeunes gens la faculté de choisir leur exploitation et que, d'autre part, les employeurs comprennent mieux que la main d'œuvre qui leur est fournie, a besoin d'une période d'adaptation. (...)

X - Travail

Parmi les questions intéressant le travail, l'événement le plus important de la période qui vient de s'écouler, a été la parution de la loi du 4 septembre relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre.

Bien que cette loi soit encore très récente on peut d'ores et déjà indiquer qu'elle n'est pas accueillie favorablement par l'ensemble des ouvriers qui restent hostiles au départ pour l'Allemagne.

Salaires

Le relèvement des salaires anormalement bas a été dans l'ensemble des départements accueilli avec satisfaction, mais il semble bien qu'il ne puisse s'agir là que d'une première mesure, l'écart actuel entre le taux des salaires et le coût de vie étant devenu trop important pour garantir à la classe ouvrière le minimum vital qui lui est indispensable. De l'avis du préfet de l'Yonne, « il serait nécessaire de procéder à une révision des salaires avant l'hiver, si l'on ne veut pas que cette source de mécontentement jointe aux difficultés de ravitaillement, ne produise parmi la population ouvrière un dangereux malaise ».

La Relève

Une active propagande se poursuit dans tous les établissements industriels en vue de recruter les ouvriers et de les inviter à partir pour l'Allemagne.

Il est difficile d'indiquer dès à présent les résultats qui seront obtenus, mais il semble que la notion de « travailleurs spécialistes » devra être étendue si l'on veut parvenir aux chiffres indiqués.

De l'avis du préfet du Loiret, « il aurait mieux valu recourir à la réquisition qui aurait pu ainsi ne frapper que les entreprises dont l'arrêt ne risquait pas d'être dangereux pour la vie de la collectivité, notamment en frappant les affectés spéciaux de certaines usines d'armement ».

Le préfet d'Eure-et-Loir craint également la disparition de la petite industrie française et estime qu'il faudrait s'inspirer des mesures d'ordre général pour y remédier.

Charte du travail

Comme suite à la première mesure consistant à opérer un recensement complet de tous les syndicats, ceux-ci se sont fait connaître à la Commission provisoire d'organisation de la famille professionnelle à laquelle ils se rattachent, en vue de la constitution des syndicats uniques. (...)

Relations avec les autorités d'Occupation

Plusieurs préfets signalent les difficultés que leur crée la réquisition par les autorités occupantes d'ouvriers pour les entreprises Todt, alors que la relève absorbe déjà les possibilités locales. (...)

OCTOBRE 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) *Politique intérieure*

1°) Relève : Le discours du Président Laval³³ a momentanément calmé les esprits. La franchise de ses déclarations, l'émotion continue qu'elles reflétaient, ont impressionné ses auditeurs qui se résignent à contrecœur, à subir une mesure inévitable. Mais les éléments défavorables à la réussite d'une telle opération ne sont pas négligeables. Ils sont indiqués par les préfets et notamment par le préfet de Saône-et-Loire qui signale « le peu de goût des français à s'expatrier, la crainte pour les ouvriers de se compromettre auprès de leurs camarades, la crainte provoquée par les bombardements de la R.F.A. ».

Les difficultés que rencontre la "relève" sont aussi bien suscitées par les ouvriers que par les patrons³⁴ qui, toutefois, semblent faire preuve, depuis quelque temps, d'une plus grande compréhension. La formule qui serait la plus aisément admise serait celle qui consisterait à faire partir d'abord les affectés spéciaux en les réquisitionnant.

3°) État d'esprit des différentes classes sociales :

a) Ouvriers : Bien qu'ils acceptent avec un calme apparent les privations qui les atteignent plus lourdement que les autres, les ouvriers sont particulièrement sensibles aux effets de la propagande hostile au gouvernement. L'insuffisance des salaires et les difficultés de l'approvisionnement familial, les dressent dans une opposition latente contre les cultivateurs et le régime politique qui leur permet d'avoir une situation trop manifestement privilégiée. (...)

II – *Activité des divers groupements*

(...) 1°) Parti communiste : "Le parti communiste profite du désarroi que traverse la classe ouvrière pour intensifier sa propagande en utilisant au maximum le mécontentement né des deux grands problèmes actuels : la relève et le ravitaillement", souligne le préfet du Rhône. Cela se traduit par une

³³ Discours du 20 octobre 1942 consacré à la relève et au recrutement de la main-d'œuvre. Laval rappela à cette occasion qu'il avait pu éviter, en excipant des engagements qu'il avait pris auprès des autorités d'occupation, l'application de l'ordonnance allemande du 22 août 1942 (y compris dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais) qui donnait pouvoir aux autorités allemandes de procéder directement (c'est-à-dire sans passer par l'intermédiaire des services de main-d'œuvre nationaux), au classement et au regroupement de la main-d'œuvre dans tous les territoires occupés. Se référant à son discours du 22 juin, il fit valoir que « l'intérêt supérieur de la France exige que nous fassions une politique d'entente avec l'Allemagne », ce pays s'étant « dressé devant le bolchevisme » qui menace « l'indépendance et le patriotisme des nations ». « Les sacrifices demandés au monde du travail » étaient présentés comme la juste contribution du pays à l'édification d'une Europe où la France aurait « sa place dans un continent organisé et réconcilié ». Laval avançait également l'idée que le « champ des espoirs [s'était] agrandi, depuis qu'il avait reçu l'assurance du gouvernement allemand que les femmes de prisonniers pourraient rejoindre leur mari et travailler à leurs côtés, si un peu plus de 100.000 spécialistes consentaient encore à s'expatrier. Rappelant que les Français avaient par millions reçu l'ordre de partir en 1939 sans discuter, il faisait appel à la solidarité des Français (notamment entre prisonniers de guerre et affectés spéciaux) et à leur discipline, seuls moyens d'éviter, avec des avantages matériels à la clef, le travail forcé en Allemagne (*Le Temps*, 22 octobre 1942).

³⁴ Les ouvriers partis « volontairement » pour l'Allemagne avaient droit au bénéfice de leur famille à une indemnité d'éloignement et au maintien de la moitié du salaire qu'ils percevaient en France. Or, les versements étaient effectués par l'ancien employeur soit à la famille, soit à un compte ouvert au nom de l'intéressé. Si ses avances étaient ensuite remboursées par un fonds de compensation (loi du 26 septembre 1942 accordant des avantages financiers aux travailleurs spécialistes qui participent volontairement à la relève), il était prévu de récupérer les sommes sur l'ensemble de l'industrie et du commerce par une taxe dont l'assiette devait être fixée par les ministères des Finances et du Travail. Ce sont donc en définitive l'industrie et le commerce qui supportaient la charge des avantages matériels consentis, lors même que nombre d'employeurs se voyaient privés d'une partie de leur main-d'œuvre qualifiée. (Note V. Viet)

diffusion plus large de tracts ; d'autre part, les cessations concertées de travail qui se sont produites au cours du mois d'octobre lui sont imputables³⁵.(...)

VII - Travail

(...) L'hostilité générale de la classe ouvrière à l'égard de la relève est incontestable et sur ce point il semble qu'il y ait à peu près complète entente avec les industriels³⁶. On signale de nombreux engagements dans l'armée et dans la police pour échapper aux conséquences de la loi du 4 septembre, comme on note aussi un mouvement vers les campagnes.

Le chômage est inexistant et une demande de personnel est au contraire enregistrée pour toutes les branches de l'économie ; seules les difficultés pour se procurer des matières premières font entrevoir un accroissement du chômage partiel pour l'hiver.

« La classe ouvrière, dit le préfet de la Haute-Savoie manifeste une tendance de plus en plus marquée à se replier sur elle-même ; elle ne porte aucun intérêt à la charte du travail considérée comme provisoire et lointaine en ses effets ». (...)

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

RÉSUMÉ DE LA SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 1942

I – Opinion publique

Politique intérieure : La question de la "Relève" continue à préoccuper tous les préfets. Alors que, dans quelques départements, la population se montre compréhensive, dans d'autres s'est développée une atmosphère d'hostilité à l'égard du Gouvernement et des Autorités d'Occupation. La situation matérielle des ouvriers, employés et petits fonctionnaires devient chaque jour plus alarmante. Les cultivateurs critiquent eux même l'augmentation du prix du beurre et celle de la ration de pain dont ils bénéficient.

V – Information et propagande

Les conférences effectuées par les délégués départementaux à l'information, en faveur de la Relève, dans les principaux centres industriels, ont eu de bons résultats : les contrats de travail présentés aux ouvriers ont presque tous été signés par eux.

³⁵ C'est en zone occupée que l'activisme du PCF fut particulièrement important. Selon Pierre Nicolle, « des expéditions [organisées par les cellules communistes] sont organisées dans les grandes fermes de Normandie et du Vexin par des groupes de 100 à 150 ouvriers. Ces ouvriers s'installent un dimanche aux environs de la ferme et attendent l'arrivée du fermier pour lui faire savoir qu'ils viennent s'informer de l'existence réelle des stocks de la ferme : pommes de terre, volailles, bétail, etc. Si le fermier ne consent pas à distribuer une certaine quantité de pommes de terre aux visiteurs, ceux-ci se retirent sans rien dire, mais le lendemain le fermier découvre de petites pancartes portant la mention : ferme à brûler. » (P. NICOLLE, *Cinquante mois d'armistice*, Ed. A. Bonne, 1947, T.2, p. 41).

³⁶ Cf. Rapport du Préfet de la Drôme.

X - Travail

Le chômage est inexistant et la main-d'œuvre fait de plus en plus défaut. Le relèvement du salaire de l'ouvrier s'avère urgent.

XI – Production industrielle

La situation est rendue plus critique en raison du manque de transports et du recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne.

I – Opinion publique

Au point de vue de la politique intérieure, la question qui a été principalement développée est celle de la Relève.

Dans quelques départements, les opérations de la Relève ont fourni de bons résultats, soit parce qu'elles ont été particulièrement bien menées, soit parce qu'elles s'adressaient à une population plus compréhensive, mais elles ont engendré, dans plusieurs régions, une atmosphère d'hostilité très nette à l'égard du Gouvernement et des autorités occupantes.

Le malaise ainsi créé a été exploité avec succès par les communistes qui semblent s'être fait des partisans chez les ouvriers partis comme dans leurs familles.

Des préfets font également remarquer que la relève a paru donner naissance à une nouvelle inégalité des classes. Seule ou à peu près, la classe ouvrière a été appelée et dirigée vers l'Allemagne. Les classes bourgeoises ont pu y échapper sous le couvert d'activités diverses. Un nouveau fossé s'est ainsi constitué dans la population française, fossé qui malheureusement continue à être entretenu par les classes qui disposent de certaines facilités et chez lesquelles le sens communautaire ne s'est jamais développé.

Le discours du Président Laval du 20 octobre a peu porté sur les masses. Les ouvriers en ont surtout déduit que les femmes des prisonniers allaient également partir travailler pour le Reich³⁷.

Dans leurs rapports mensuels, les préfets s'attachent à nouveau à la situation matérielle des ouvriers, employés et petits fonctionnaires, qui chaque jour devient plus alarmante ; le coût de la vie progresse, les traitements et salaires demeurent bloqués. La situation de ces derniers menace de devenir tragique l'hiver prochain. Il est même signalé que des familles ouvrières sont obligées de renoncer à l'achat de denrées rationnées, telles que la viande ou le beurre, uniquement par économie. Plusieurs préfets font part de l'espoir d'une grande partie de la population de voir débloquer les traitements et salaires, dès que les opérations de la Relève seront terminées, puisque le désir des autorités allemandes aura été satisfait.

- Information et propagande

Dans tous les départements, les délégués départementaux à l'Information ont déployé une intense activité en faveur de la Relève. Ils ont visité les principaux centres industriels et ont organisé des conférences groupant les ouvriers sur les lieux même du travail, au cours desquels ils ont expliqué le mécanisme de la Relève et les avantages que la France et les ouvriers pourraient en retirer.

En général, ces conférences sont attentivement écoutées par les ouvriers, et cette active propagande donne de bons résultats : les contrats de travail présentés aux ouvriers ont presque tous été signés par eux. Le préfet de la Somme remarque cependant que, dans son département, « ces conférences ont été l'occasion, pour beaucoup de patrons et d'ouvriers, de faire connaître publiquement leur opinion qui est

³⁷ Laval avait déclaré que les femmes des prisonniers pourraient rejoindre leur mari et travailler auprès d'eux.

hostile à l'organisation des départs volontaires en Allemagne ». Devant cette attitude, le Préfet a du supprimer ces conférences.

VII - Agriculture

Main d'œuvre

La mission de la Restauration Paysanne³⁸ s'est attachée à fournir la main-d'œuvre nécessaire à l'exécution des travaux agricoles et des vendanges. En particulier, le service civique rural a donné d'heureux résultats. d'une façon générale les jeunes

X - Travail

Chômage : Il n'existe pas à l'heure actuelle pour ainsi dire plus de chômeurs secourus, les prélèvements de main-d'œuvre pour l'Allemagne et l'organisation Todt absorbant tous les travailleurs susceptibles d'être mis en chômage. Au contraire, la main-d'œuvre fait de plus en plus défaut et il est difficile de prévoir dans quelles conditions fonctionneront les établissements industriels lorsque les opérations en cours pour la relève des prisonniers de guerre, seront terminés.

Salaires : Le problème du minimum vital de l'ouvrier se pose avec une acuité accrue à l'entrée de l'hiver et, de l'avis de nombreux préfets, il serait souhaitable d'obtenir un rajustement équitable des salaires pour éviter que ce sujet de mécontentement ne s'ajoute à tous les autres.

Charte du travail : De nouveaux Comités Sociaux d'Entreprises ont été créés ; quelques syndicats uniques ont également été constitués mais, jusqu'à présent, ces comités et syndicats n'ont pas convaincu la masse ouvrière qui montre très peu d'empressement à y adhérer. Une propagande active et des réalisations concrètes de la Charte du travail paraît indispensable pour gagner la compréhension du monde ouvrier.

Départ des ouvriers français pour l'Allemagne : Le recensement des établissements industriels et commerciaux a été fait dans le courant du mois d'octobre. L'ouvrier se montre en général hostile au départ qu'il accepte uniquement pour bénéficier des avantages actuels. Quant aux patrons, ils ont le plus souvent observé une position de stricte neutralité. Il est cependant intéressant de noter que certaines entreprises, manifestant leur solidarité à l'égard de ceux qui partent, leur ont versé des primes importantes.

Comme suite au texte d'application de la loi du 4 septembre 1942, les préfets constatent que les seules personnes qui jusqu'à présent se sont fait inscrire à la mairie de leur résidence, justifient à l'aide d'un certificat médical leur inaptitude au travail. Pour remédier à cet état de choses le préfet d'Indre-et-Loire propose qu'une vérification de la situation de chacun soit effectuée au moment de la remise des titres mensuels d'alimentation.

XI – Production industrielle

Situation générale

Les difficultés signalées dans les synthèses précédentes, se compliquent encore en raison de la crise des transports de plus en plus aiguë, et de l'exécution des mesures prises pour le recrutement de la main-d'œuvre à fournir aux autorités allemandes.

Les chefs d'entreprises envisagent cet état de choses avec appréhension et il paraît évident que lorsque le recrutement sera terminé, un examen de la situation de chaque usine s'avérera nécessaire pour adapter le travail aux nouvelles conditions imposées par les circonstances. Il faudra notamment envisager une nouvelle répartition des heures de travail et, de l'avis du préfet de l'Aisne, augmenter le

³⁸ Organe chargé de coordonner la mise en œuvre de la corporation paysanne.

nombre de ses heures si l'on veut maintenir une production égale au rendement antérieur, dans l'hypothèse où l'approvisionnement des usines en matières premières pourraient se faire sur les mêmes bases que précédemment.

XIII – Relations avec les autorités d'Occupation

Les préfets ont eu de fréquents entretiens avec les autorités locales d'occupation pour le recrutement des ouvriers pour l'Allemagne et pour l'organisation Todt.

Le Préfet de la Vienne rend compte qu'à Châtelleraut, lors du départ pour l'Allemagne de 200 ouvriers spécialistes de la manufacture nationale, les autorités allemandes avaient cru devoir organiser un déjeuner auquel étaient conviés les partants et leur famille et à l'occasion duquel l'administration allemande avait demandé le déblocage de viandes, vins, cigarettes ; un piano spécialement retenu à cet effet devait se faire entendre dans la salle pendant le repas. Contrairement à ce qu'escomptaient les autorités, pas un seul des partants, ni un seul membre de leur famille ne répondit à l'invitation.

NOVEMBRE 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) *Politique intérieure*

(...) La Relève, qui avait dominé toutes les autres questions au cours des mois précédents, passe au second plan à la suite des événements de novembre. La propagande faite en sa faveur ne semble pas avoir suffisamment porté.

État d'esprit des différentes classes sociales.

a) *Ouvriers.*

L'hostilité du monde ouvrier à l'égard de la relève est à mentionner. Le préfet du Gard relate à ce sujet qu'une manifestation de solidarité contre la relève a eu lieu à Alès. Pour le reste, bien que, calme et digne dans son ensemble, la classe ouvrière souffre, plus que tout autre, des privations du moment, du fait de sa situation d'habitante des villes et aussi de l'insuffisance sans cesse croissante des salaires en regard du coût de la vie. (...)

VIII - Travail

a) *Marché du Travail*

Ainsi que le note le préfet des Bouches-du-Rhône, « la situation actuelle est caractérisée par un manque aigu de main-d'œuvre qualifiée et banale dans les branches d'activité les plus variées ». Cette situation, jointe à l'hostilité de la classe ouvrière à l'égard de la relève, explique la faiblesse relative des départs pour l'Allemagne. On retrouve, d'ailleurs, les mêmes sentiments d'aversion chez les industriels, car, ainsi que le note le préfet de la Creuse : « les quelques départs de spécialistes compromettent la marche des usines ».

La démobilisation de l'armée ne semble pas devoir modifier la situation du marché du travail. Les démobilisés trouvent facilement à s'employer. Par ailleurs, le préfet de Marseille estime que le reclassement local des dockers, contraints à l'inactivité par l'arrêt des transports maritimes, ne souffrira aucune difficulté.

b) *Salaires*

Le réajustement des salaires anormalement bas est terminé en général. Toutefois, la situation des ouvriers demeure précaire, surtout s'ils ont charge de famille, en raison de l'augmentation croissante du coût de la vie. (...)

NOVEMBRE 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

(...) *II- Activité des divers groupements*

(...) De tous les groupements politiques, anciens ou nouveaux, le parti communiste, dont la police contrecarre sans cesse l'action avec succès, continue à être le plus violent.

Loin d'avoir désarmé, il a tenté d'intensifier sa propagande en exploitant à son profit, les événements d'Afrique du Nord et le départ de la main-d'œuvre pour l'Allemagne.

La propagande communiste se manifeste toujours par des distributions massives de tracts. Une grande partie a pu être saisie et le préfet Doubs pense qu'une stricte surveillance des bureaux de poste par la police pourrait arriver à intercepter les stocks, à en découvrir les expéditeurs et les Organisations qui les diffusent.

Avant le 11 novembre, la propagande communiste a montré une certaine recrudescence, afin d'obtenir de la population qu'elle commémore par des manifestations, l'anniversaire de l'Armistice. En dépit de ces efforts, le 11 novembre fut, en général, un jour de travail et de recueillement.

Dans le Cher, cependant, le personnel des Usines de la S.N.C.A.C. qui travaille pour l'Autorité allemande et sous le contrôle exclusif de la Police allemande a retardé son départ de quelques instants à 12 heures, afin d'observer une minute de silence. L'enquête, effectuée par les soins de la sûreté allemande a abouti à l'arrestation de 4 employés.

La propagande communiste a redoublé d'intensité à l'occasion de l'embauchage des ouvriers à destination de l'Allemagne.

Le préfet du Nord signale que, malgré une abondante distribution de tracts, et grâce à une répression efficace, aucun incident n'est venu troubler l'ordre public lors du départ des travailleurs pour le Reich.

Cependant, en Seine-et-Oise, le 2 octobre, le personnel de l'Usine de la Société Générale de Mécanique et d'Aviation d'Argenteuil a fait la grève des bras croisés, et n'a repris le travail qu'à la suite des efforts de la Direction et de l'intervention de la Police allemande qui a procédé à un certain nombre d'arrestations.

Le Parti S.F.I.O. n'a pas, à proprement parler, une activité de parti, mais on relève, comme dans le Nord, des prises de contact fréquentes entre ses anciens membres. A Lens, l'ancien député S.F.I.O., M SION est intervenu auprès des autorités municipales pour entraver le départ des ouvriers. (...)

VI – Économie nationale

(...) Malgré les restrictions des approvisionnements en matières premières et les prélèvements de main-d'œuvre pour la Relève, l'activité industrielle semble se maintenir dans des conditions relativement satisfaisantes, et, bien que le départ d'une partie de la main-d'œuvre qualifiée ait été ressenti péniblement dans certains établissements, il semble que, pour l'instant, il n'ait entraîné aucune perturbation grave, ni fermeture. (...)

X - Travail

Situation générale de la main-d'œuvre

La situation exposée dans la synthèse précédente s'est encore aggravée au cours du mois de novembre. La main-d'œuvre masculine fait totalement défaut et les contingents de spécialistes et de manœuvres imposés pour l'Allemagne ou les chantiers de l'organisation Todt, sont fournis avec des difficultés sans cesse accrues.

C'est ainsi que le district de la Feldkommandantur de Nevers étant appelé à fournir un contingent total de 1.806 manœuvres, l'administration française avait procédé par désignation dans le cadre corporatif. Cette façon de faire n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, les Autorités allemandes ont exigé que des impositions soient faites dans le cadre communal. Il a donc fallu exiger des maires des communes de plus de 800 habitants, une liste de personnes correspondant à 1,5% de la population, tandis que ce pourcentage était fixé à 1% pour toutes les autres communes.

Dans de nombreux départements, il a été prescrit de réclamer aux maires des noms d'oisifs et l'établissement d'une liste de tous les hommes de 20 à 50 ans susceptibles de remplir un emploi de manœuvre.

De nombreux préfets se refusent à adopter cette formule et ont pu obtenir des autorités d'occupation que l'imposition de chaque commune soit faite par les soins de la Feldkommandantur elle-même, suivant des renseignements fournis par les services de mairies.

Dans le département du Nord, dès qu'il s'est avéré certain que les Autorités allemandes allaient prendre en main les opérations de recrutement, un malaise très net s'est emparé des esprits travaillés par la propagande communiste, mais les réactions que l'on pouvait craindre n'ont pas eu lieu, et du jour où les services allemands ont convoqué les ouvriers, ceux-ci ont, dans une grande majorité, signé leur contrat de travail.

Il convient de noter le nombre important d'ouvriers jugés inaptes lors de la visite médicale. Dans certaines villes, la proportion d'ouvriers refusés a atteint 25% des appels. L'importance de ces déchets pouvant faire douter dans certains cas de la sincérité des visites, et par voie de conséquence entraîner l'obligation de faire appel à la main-d'œuvre dont la situation de famille est de beaucoup plus intéressante, le préfet de l'Yonne a décidé de rappeler pour une contre visite les inaptes et les ajournés, ce qui a permis de récupérer un certain nombre de travailleurs.

En ce qui concerne le recrutement de travailleurs pour l'organisation Todt, le préfet du Nord signale que le milieu patronal a fait preuve en l'occurrence de compréhension. En effet certains entrepreneurs de travaux publics ont demandé à être chargés eux-mêmes du recrutement des ouvriers et d'assurer, avec les équipes ainsi constituées, l'exécution des travaux sur la côte.

Salaires

En raison de l'accroissement constant du prix de la vie, il paraît indispensable qu'un nouveau rajustement des salaires soit envisagé. C'est un vœu que l'on trouve formulé d'une manière raisonnable dans tous les milieux de travailleurs qui ne peuvent plus faire face aux charges de l'existence.

Charte du travail

On ne peut que signaler l'indifférence du monde ouvrier à l'égard de la Charte du travail. Il paraît de plus en plus souhaitable que tous les Comités sociaux soient constitués ; ces organismes offrent en effet aux ouvriers la possibilité d'exposer leurs doléances, et donnent aux représentants du patronat et du salariat l'habitude de se rapprocher pour discuter des questions qui les intéressent

XI – Production industrielle

L'activité industrielle, bien que très réduite en raison du manque de matières premières, a encore été entravée au cours du mois de novembre par les départs d'ouvriers pour l'Allemagne. Certains établissements ont été amputés d'une fraction importante de leur personnel. Ce personnel n'a pu être remplacé qu'en partie et par des travailleurs moins qualifiés ; il en est résulté un flottement de l'activité, des pertes de temps et un abaissement sensible du rendement des entreprises.

Chaussures et textiles

Le problème de l'habillement de la population devient angoissant, particulièrement pour les classes laborieuses qui avant-guerre n'avaient pas une garde robe bien garnie et n'ont pas eu depuis les moyens de faire des achats. (...)

XIII – Relations avec les autorités d'Occupation

La principale question, qui depuis plusieurs semaines fait l'objet de rapports continuels entre les Administrations françaises et Allemandes est celle du départ des travailleurs pour l'Allemagne. (...)

DÉCEMBRE 1942

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE**

(...) I – Opinion publique

(...) Politique intérieure

La relève reprend de nouveau une grande place dans les préoccupations des diverses classes de la population. Si l'opinion, en général, se montre réticente, la classe ouvrière exécute avec résignation les ordres de réquisition³⁹. Il est intéressant de résumer les conclusions du rapport de M. le préfet de Saône-et-Loire, au sujet des mesures appliquées actuellement :

« 1) Beaucoup d'ouvriers s'étonnent qu'on ait fait une situation particulière aux ingénieurs et contremaîtres qui ne sont pas requis.

2) Les ouvriers sont sceptiques quand on leur présente un ordre de réquisition parce qu'ils n'ont pas lu dans la presse la décision prise par le gouvernement de les requérir ;

3) Un contrôle rigoureux de l'embauchage dans les exploitations agricoles semblerait s'imposer afin que les ouvriers ne puissent se soustraire à leurs obligations en offrant leurs services à l'agriculture ;

4) La relève est handicapée du fait que les ouvriers qui partent n'ont pas toujours une notion précise des fruits de leur geste. Un meilleur résultat pourrait être atteint par la publication périodique dans les journaux locaux, de la liste des prisonniers originaires du département redevable de leur libération à l'esprit de solidarité de leurs compatriotes ouvriers ».

Certains préfets ont pris, pour l'exemple, des mesures d'internement contre les ouvriers qui se refusent au départ.⁴⁰ (...)

VII - Travail

Le chômage est toujours inexistant. On observe un certain mouvement d'industries ou de professions touchées par les derniers événements vers d'autres branches d'activités plus favorisées. Le placement des démobilisés en particulier s'est effectué sans grande difficulté.

Les services compétents poursuivent la mise au point de la hiérarchie des salaires, conséquence du relèvement des salaires anormalement bas.

L'activité des organisations syndicales est toujours très faible, les comités sociaux d'entreprises se développent lentement ; ils se bornent exclusivement à la solution des questions de ravitaillement. On note toujours un accroissement des cantines ouvrières, facilitées la plupart du temps par les dirigeants d'entreprises. (...)

³⁹ En note dans le rapport : « Cf. En particulier rapport régional de Lyon »

⁴⁰ En note dans le rapport : « Cf. Rapports Aveyron, Drôme, Saône-et-Loire »

DÉCEMBRE 1942

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

(...) I – Opinion publique

(...) L'importante préoccupation des préfets est la désignation de main-d'œuvre pour l'Allemagne ou pour l'organisation Todt. Les opérations différemment menées suivant les départements créent une exaspération chaque jour accrue dans la population.

Dans quelques départements, il a été fait appel aux pères de plus de 4 enfants. Plusieurs préfets regrettent qu'aucune mesure de contrainte ne puisse être prise à l'égard des hommes qui se refusent à partir et que les désignations se fassent uniquement parmi les ouvriers. On risque de créer ainsi une injustice sociale, nouvel élément de lutte de classes qui peut créer une désaffectation pour le gouvernement accusé de sacrifier la classe laborieuse.

Il est à noter que dans les départements, où nombreux ont été les prisonniers libérés au titre de la relève, il y a moins de commentaires et les opérations de départ sont plus aisées. (...)

VI – Économie nationale

Le Commerce et l'Industrie n'ont toujours qu'une activité très réduite. Cependant, malgré les approvisionnements défectueux en matières premières et les prélèvements successifs de main-d'œuvre, certaines régions industrielles bénéficient d'un regain d'activité. (...)

VII - Agriculture

Le défaut d'ouvriers agricoles et les prix très élevés demandés par ces derniers, posent pour les cultivateurs un grave problème auquel il ne peut être remédié que par un retour plus important des prisonniers agriculteurs. Néanmoins, la situation matérielle des cultivateurs demeure toujours très favorable malgré l'aggravation des difficultés auxquelles ils ont quotidiennement à faire face.

Main-d'œuvre

La crise de main-d'œuvre qualifiée est toujours aussi aiguë. La mission de restauration paysanne s'efforce par tous les moyens en son pouvoir de parer aux difficultés rencontrées par les exploitants. C'est ainsi qu'actuellement, dans le département de l'Oise, 1.500 jeunes gens sont requis dans les fermes au titre du service rural. Dans les Ardennes, de nombreux échos sont parvenus au Préfet des sources les plus diverses sur la satisfaction unanime qu'a donnée cette main-d'œuvre volontaire.

L'arrivée des prisonniers libérés par la Relève est suivie avec un grand intérêt par les milieux agricoles ; on remarque toutefois que leur nombre ne s'accroît que très lentement.

XI - Travail

Recrutement de la main-d'œuvre pour l'Allemagne

Cette question est la plus importante qui se soit posée depuis le mois de novembre. Pour la « Relève » proprement dite, les premières opérations de désignation se sont déroulées conformément aux instructions ministérielles, mais les derniers prélèvements de spécialistes et de manœuvres imposés à des départements déjà largement taxés, ont été fournis avec des difficultés sans cesse accrues.

Dans le Calvados, aux célibataires et aux hommes mariés devront maintenant succéder les pères de 4 enfants et il est regrettable d'être amené à de telles mesures faute de pouvoir contraindre certains célibataires et indésirables à établir leur contrat.

L'opinion publique s'émeut de cette situation, mais le nombre des défailants est en général trop important pour que les effectifs actuels de la police, déjà surchargée par ailleurs, puissent entreprendre des recherches efficaces ; d'autre part, les courts délais octroyés pour les désignations ne peuvent permettre un choix vraiment équitable.

De l'avis du préfet de la Charente, en raison de la multitude des instructions adressées aux Préfectures, visant surtout des exemptions qui rendent difficiles la réalisation des contingents imposés, il paraît urgent que soient précisées clairement les catégories de travailleurs qui conviennent soit pour l'Allemagne, soit pour l'organisation Todt.

Pour cette dernière, et conformément aux circulaires interministérielles du 7 octobre 1942 et du 5 janvier 1943, les autorités d'occupation ont réclamé le concours de main-d'œuvre supplémentaire choisie de préférence parmi les ouvriers du bâtiment et des travaux publics. Le recrutement de ces travailleurs a créé de nouvelles difficultés dans les départements où pour atteindre les chiffres fixés, il a été inévitable de faire appel au personnel des entreprises agricoles dont l'absence sera d'autant plus sensible dès que reprendront les travaux de la terre.

« En résumé », écrit le préfet de l'Aube, « ces réquisitions d'ouvriers tant pour la Relève que pour l'organisation Todt ont, par l'ampleur qu'elles ont prise, affecté dangereusement l'équilibre économique et même moral de mon département. Elles ont causé dans l'industrie des perturbations graves du fait du manque de main-d'œuvre qui risque d'entraîner la fermeture de certaines entreprises. Elles ont surtout fait naître dans la population ouvrière un mécontentement dangereux encore accru par le fait que les grosses firmes qui presque toutes travaillent pour les Allemands, ont été exemptées. Cette situation risque d'augmenter l'animosité qui n'a que trop tendance à exister entre le patronat et la classe ouvrière. »

Charte du Travail

Les Comités Sociaux d'Entreprise jouent un rôle de plus en plus important. Ce sont eux qui gèrent généralement les cantines d'usines et des réalisations remarquables ont été obtenues dans ce domaine. Ils commencent également à s'occuper des prisonniers et de l'hygiène des familles. Par contre, ils ont toujours refusé de s'associer aux opérations de la Relève et cette attitude a provoqué une très nette détente dans les milieux ouvriers qui montrent un véritable désir de collaborer à ces organismes.

Les autres problèmes posés par l'application de la Charte du travail sont passés au second plan.

Salaires

L'insuffisance des salaires est une des causes du profond mécontentement de la classe ouvrière. « Si pour des raisons évidentes », écrit le préfet des Ardennes, « les salaires proprement dits ne peuvent être rajustés, beaucoup pensent que les employeurs pourraient accorder des augmentations déguisées

sous forme de primes ». De nombreux rapports insistent sur cette question et de l'avis du préfet des Vosges, « si l'on tardait à réaliser un nouveau rajustement des salaires, on risquerait de laisser entraîner la majeure partie des classes laborieuses par la propagande communiste ». (...)

XII – Production industrielle

Situation générale

(...) Enfin le prélèvement de personnel spécialiste a exigé des entreprises certains aménagements nouveaux ou certains remplacements qui pèsent dès maintenant sur la bonne marche et le rendement de ces établissements.

Il est à prévoir que si rien ne vient modifier la situation actuelle, une paralysie générale, sinon l'arrêt total d'un grand nombre d'usines soit à redouter, particulièrement dans les industries textiles et métallurgiques, les papeteries et le bâtiment. (...)

La spéculation sur les bois sur pied pratiquée par certains propriétaires, le refus de vendre –la matière étant préférée aux billets de banque- l'augmentation des frais d'exploitation, la raréfaction de la main-d'œuvre, freinent la production en général et amenuisent dans une large proportion la production officielle. (...)

XIV – Relations avec les autorités occupantes

La désignation des ouvriers requis pour travailler en Allemagne ou sur les chantiers de l'organisation Todt a constitué l'opération la plus délicate de ce dernier mois. On signale quelques incidents.

De nouveaux contingents de prisonniers russes viennent d'arriver dans la région de Douai pour être mis à la disposition des compagnies minières de Marle et de Nœud. Actuellement, le chiffre global des prisonniers russes travaillant dans la région de Lille est de 4 000. (...)

JANVIER 1943

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE**

I – Opinion publique

La Relève

L'expérience montre que le procédé de désignation d'office accompagné de mesures d'internement administratif⁴¹ est généralement utilisé par les préfets qui le considère comme la seule méthode de contrainte efficace à l'égard des récalcitrants pour parvenir aux résultats fixés. Toutefois l'emploi de ces moyens de coercition suscite, une hostilité croissante dans les milieux ouvriers, et la réprobation de la population. Dans certains départements, le nombre des défaillants atteint encore en moyenne 30 à 35%⁽⁴²⁾.

Certains préfets sont parvenus à de bons résultats en ce domaine, par l'application de mesures dues à leur initiative. L'action du préfet du Tarn mérite, sur ce point, d'être signalée : «Tout ouvrier défaillant, sans excuse valable, était appréhendé immédiatement par les services de police ou de gendarmerie qui lui faisaient mesurer les sanctions auxquelles il s'exposait et lui proposaient de signer l'engagement d'honneur de participer au prochain convoi. Cette mesure qui a été très favorablement accueillie dans les milieux ouvriers et syndicalistes de mon département, a donné les meilleurs résultats. Ainsi sont évités des internements qui provoquaient des commentaires défavorables, tant à l'égard du gouvernement que de la collaboration».

Dans certains départements, la corporation agricole s'est émue du départ d'artisans ruraux, dont l'absence risque d'aggraver la situation des agriculteurs qui manquent déjà de matériel agricole neuf⁽⁴³⁾. (...)

Sur un plan différent, les récentes mesures fiscales ont été mal accueillies, en particulier par les ouvriers, les fonctionnaires, les petits rentiers dont la situation matérielle est déjà difficile. La hausse du coût de la vie accroît, d'autre part, les préoccupations de ces mêmes milieux⁽⁴⁴⁾. (...)

II – Activité des divers groupements

(...) Activité communiste

L'activité communiste semble avoir montré une certaine recrudescence durant le mois écoulé. Des distributions de tracts ont eu lieu dans la plupart des départements⁽⁴⁵⁾, et la propagande contre la relève, signalée dans la synthèse du mois dernier continue sans résultat appréciable. Un certain nombre d'attentats et d'actes de sabotage par bombes et pétards sont signalés⁽⁴⁶⁾. (...)

⁴¹ Le principe du recrutement volontaire fut abandonné au cours du mois de novembre 1942 (seuls étaient considérés comme volontaires ceux qui avaient quitté le territoire français avant le 15 novembre), et remplacé par le recrutement forcé, c'est-à-dire (avant l'instauration du STO en février 1943) la réquisition en vertu de la loi du 4 septembre 1942 sur l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre. (Note V. Viet)

⁴² En note dans le rapport : «Cf. Rapport de l'Indre. »

⁴³ En note dans le rapport : «Cf. Rapport de l'Indre et rapport régional de Limoges. »

⁴⁴ En note dans le rapport : «Cf. Rapports régional Toulouse, Indre, Haute-Garonne, Régional Montpellier. »

⁴⁵ En note dans le rapport : «Cf. en particulier rapports Creuse, Htes-Pyrénées, Gard, Lot et Garonne, Corrèze. »

⁴⁶ En note dans le rapport : «Cf. en particulier rapport régional de Montpellier. »

IX - Travail

Le chômage total a à peu près disparu dans toutes les régions. En revanche le manque de main-d'œuvre - surtout de main-d'œuvre qualifiée - se fait sentir dans la plupart des branches de l'activité nationale, et le déficit, dans ce domaine, n'a été que faiblement comblé par l'embauchage de militaires récemment, démobilisés.

Le problème des salaires reste à l'ordre du jour ; les préfets se font l'écho des difficultés sans cesse croissantes éprouvées par les ménages ouvriers en présence de la montée continue du coût de la vie⁽⁴⁷⁾. Pour leur part, les Comités sociaux d'entreprises, dont la constitution se poursuit, concentrent tous leurs efforts à l'amélioration de la condition matérielle des travailleurs. (...)

JANVIER 1943

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

I – Opinion publique

Le problème de la Relève reste, en janvier, la question d'actualité. La population industrielle (ouvriers et patrons) manifeste une vive émotion devant ce que certains qualifient parfois de «déportation». Le principe même de la Relève est apprécié par la classe paysanne qui en bénéficie. Les cultivateurs rapatriés à ce titre sont d'ailleurs, à cet égard, le meilleur élément de propagande. Ils demeurent les témoins et les défenseurs reconnaissants de cette opération. (...)

VIII - Travail

La situation est dominée par les réquisitions de main d'œuvre pour l'Allemagne et pour l'organisation Todt. Les départs des travailleurs connaissent un accueil de plus en plus réservé de la part des milieux ouvriers comme des milieux patronaux. Il est à craindre que les réquisitions de plus en plus importantes aient, dans les jours prochains, de sérieuses conséquences. En même temps qu'elles privent le département d'une main d'œuvre rare et spécialisée, elle mécontente les familles et vont obliger les chefs d'entreprises à fermer leurs établissements.

Depuis que les désignations d'office sont intervenues, on ne considère plus l'opération sous l'angle de la Relève. La population ouvrière s'estime sacrifiée et parle de «déportation».

« En tout état de cause », signale le préfet de l'Yonne, « les désignations faites par les autorités occupantes ont donné lieu à de nombreuses critiques, car la population admet difficilement de voir partir des ouvriers pères de famille, alors qu'un certain nombre de célibataires ou de jeunes gens plus ou moins « *swing* » continuent à faire montre de leur inutilité sociale ».

Cette situation risque de soulever une animosité violente à l'égard de ceux qui semblent bénéficier d'un privilège particulièrement injuste dans les circonstances particulièrement difficiles que nous traversons.

Mais si des effervescences locales sont signalées par tous les préfets, il n'y a eu aucun incident grave jusqu'à présent.

⁴⁷ En note dans le rapport : « Cf. opinion publique. »

Salaires

Les salaires versés par les entreprises françaises travaillant pour les Allemands se maintiennent à un taux très élevé. Les entreprises doivent en effet, coûte que coûte, embaucher du personnel pour exécuter les travaux urgents imposés par les autorités occupantes. Par contre, les ouvriers utilisés par l'organisation Todt ont eu leur salaire diminué à la suite de l'application d'une nouvelle ordonnance allemande.

Il est à signaler d'ailleurs que les firmes allemandes travaillant pour l'organisation Todt, font une différence en ce qui concerne les salaires, suivant que l'ouvrier qu'elles occupent a été volontairement s'embaucher chez elle ou a été désigné par la préfecture sur réquisition allemande. Dans ce dernier cas, le salaire est nettement insuffisant pour permettre aux ouvriers de subvenir aux besoins de leur famille. Résultat : de nombreux ouvriers quittent ces entreprises malgré le risque d'être recherchés par les autorités allemandes, puis traduits devant un tribunal militaire pour abandon de travail.

La question des salaires devient cruciale en présence de l'augmentation du coût de la vie. Les mesures prises au point de vue social, si généreuses et si opportune soient-elles s'avèrent avec les circonstances comme nettement insuffisantes.

Des industriels ont cherché à résoudre cette question par l'octroi d'avantages en nature : cantines d'usines, jardins ouvriers, coopératives d'achats. « Il semble que ce soit dans cette voie que les patrons devront s'engager pour apporter une amélioration aux conditions de vie de leur personnel », écrit le préfet du Doubs, « une augmentation pure et simple des salaires risquant toujours d'être dépassée par la hausse du coût de la vie ».

Apprentissage

Afin de résoudre les difficultés actuelles de la main d'œuvre et d'assurer après la guerre une main d'œuvre qualifiée, il serait souhaitable, dès maintenant, d'apporter tout le soin nécessaire à la réorganisation de l'apprentissage et à l'orientation professionnelle de la jeunesse. A ce sujet, le sous-préfet de Bayonne écrit : « Il y aurait intérêt à créer dans les départements des centres de préapprentissage où les enfants, qui viennent de quitter l'école et n'expriment aucune préférence pour un métier, seraient dirigés et orientés vers une profession convenant à leurs aptitudes ». (...)

IX – Production industrielle

Le niveau de la production industrielle des diverses industries continue de baisser pour des causes qui deviennent de plus en plus aiguës : raréfaction des matières premières, du combustible, de l'énergie, de lubrifiant, pénurie de moyens de transport et surtout pénurie de main-d'œuvre.

Dans plusieurs départements il faudra prochainement envisager la fermeture complète d'un certain nombre d'usines. (...)

X – Relation avec les autorités d'Occupation

Les événements militaires survenus sur le front de l'Est n'ont pas altéré, sur le plan départemental, les rapports entre les autorités françaises et allemandes, qui demeurent correctes. Peut-être une certaine gêne est-elle apparue en ce qui concerne les opérations de la « Relève » et la désignation des ouvriers requis pour travailler sur les chantiers de l'organisation Todt. (...)

FÉVRIER 1943

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) I – *Opinion publique*

Les rapports mensuels des préfets traduisent, dans leur ensemble, le contrecoup qu’ont produit, sur l’opinion publique, les mesures importantes qui ont marqué la politique du gouvernement durant le mois de février. A l’inverse des mois précédents, ce sont les événements d’ordre intérieur qui ont retenu, à peu près exclusivement, l’attention de la population. Parmi ceux-ci la suppression de la ligne de démarcation et la libre circulation entre les départements du Nord et la France entière ont provoqué une satisfaction et un soulagement qui ont été rapidement contrebalancés par les mesures de recensement et le service obligatoire du travail⁴⁸ dont la rapidité d’application a frappé les esprits.

Suppression de la ligne de démarcation

La majorité des rapports notent la satisfaction avec laquelle le public a accueilli cette mesure et les commentaires favorables qu’elle a provoqués dans tous les milieux. On attribue, en général, ce succès à l’intervention constante du Président Laval, à son action tenace et à l’influence personnelle qu’il a su acquérir auprès des autorités allemandes⁽⁴⁹⁾. L’effet de détente qu’on était en droit d’attendre de cette importante amélioration apportée au sort de la France, a été rapidement annihilé, d’après l’avis unanime des préfets, par les mesures de recensement et le Service obligatoire du travail.

Service obligatoire du travail

Le préfet de la Loire dans son introduction au chapitre de « l’Opinion Publique » souligne que les opérations de recensement des classes 1920, 1921 et 1922 ont « indubitablement pris le pas sur toutes les préoccupations du public et provoqué une agitation profonde des esprits ». Ce jugement se retrouve exprimé avec la même précision par la plupart des préfets⁽⁵⁰⁾. D’aucuns notent « l’exaspération difficilement contenue » qui accroît le malaise existant dans les diverses classes de la population devant l’incertitude de l’avenir. Certains rapports attirent l’attention sur les critiques qui sont actuellement formulées du fait que certaines catégories ne sont pas soumises à la règle commune : l’opinion publique a tendance à considérer les employés des administrations, la police, la S.N.C.F. ainsi que tous ceux qui peuvent être dispensés de ce service par des instructions du Commissariat Général au Service du Travail⁵¹, comme des privilégiés⁵². Cette question a eu d’autre part une

⁴⁸ En application de la loi du 4 septembre 1942, le gouvernement institua par la loi du 16 février 1943 un service du travail obligatoire (STO) pour les jeunes gens des classes 1940, 1941 et 1942 qui n’avaient pas été mobilisés au cours de la guerre ; la durée de ce service était en principe de deux ans et les convocations pouvaient être faites collectivement ou individuellement par les préfets. Cette mesure de réquisition forcée, assortie de sanctions possibles (amendes de 200 à 100 000 francs et peines d’emprisonnement de 3 mois à 5 ans, doublées en cas de récidive) avait pour objet essentiel de compléter le contingent de 250 000 travailleurs qui devait être fourni à l’Allemagne avant le 15 mars 1943. Une circulaire datée du 2 février avait antérieurement été adressée aux préfets, leur prescrivant de rechercher les Français nés entre le 1^{er} janvier 1912 et le 31 décembre 1921, non pourvus d’un emploi « utile aux besoins du pays ». Les circulaires se succéderont durant tout le mois de février : circulaire du 4 février précisant que 150 000 ouvriers spécialisés et 100 000 non spécialisés doivent être mis à la disposition des usines allemandes avant le 15 mars ; instructions du 18 en vue du recensement et de la visite médicale des Français assujettis au STO ; circulaire du 20 précisant que chaque département est imposé d’un contingent de travailleurs ; circulaire du 21 fixant les modalités de désignation des hommes pour l’Allemagne. (Note V. Viet)

⁴⁹ En note dans le rapport : « Cf. en particulier rapport du préfet de la Lozère ».

⁵⁰ En note dans le rapport : « Cf. rapports des Préfets de l’Hérault, Puy de Dôme, Savoie, Isère, Cantal, Aveyron, Pyrénées-Orientales, Jura, etc... ».

⁵¹ Pour l’application des dispositions prévues par les lois du 4 septembre 1942 et du 16 février 1943, un Commissariat général au STO, placé sous l’autorité directe du Chef du Gouvernement, fut créé par la loi du 24 février 1943 (J.O. du 25 février) et confié, en mars 1943, à Robert Weinmann. Le secrétariat d’État au Travail perdait du même coup ses attributions en matière de main-d’œuvre, ne conservant plus que des fonctions administratives, telles que la formation professionnelle, les

répercussion sur l'attitude même des municipalités. Des maires ont fait connaître aux préfets qu'il leur était pénible de se faire les agents d'exécution de mesure de coercition vis-à-vis des défaillants⁽⁵³⁾.

Le préfet de la Drôme résume la situation de la façon suivante : « Inquiétude ouvrière du fait de la Relève – Mécontentement de toutes les classes astreintes au service obligatoire du travail, y compris ceux qui étaient les plus favorisés jusqu'ici, les commerçants et industriels auxquels le troc permettait un standard de vie rare à notre époque. Opposition du paysan devant les contraintes de la loi qui s'appesantit sur lui maintenant qu'il n'a pas voulu livrer de bonne volonté son blé, ses œufs, ses pommes de terre, alors qu'on est obligé de lui faire toucher du doigt qu'il est le seul privilégié que n'atteignent ni les restrictions, ni les départs en Allemagne. En un mot, jamais jusqu'ici la masse n'a été aussi frémissante. »

Toutefois, s'il apparaît nécessaire de noter les fortes réactions qu'ont provoquées le recensement et le Service obligatoire du travail, il est intéressant de constater qu'au-delà des critiques plus ou moins vives formulées sur l'évolution de la politique suivie par le Gouvernement, aucune opposition organisée ou même nettement caractérisée n'a été jusqu'à présent observée. Même les décisions qui pourraient sembler les moins populaires aux observateurs sont acceptées avec discipline.

Le récent discours du Führer, annonçant la mobilisation totale des états d'Europe a causé une véritable angoisse chez la plupart des Français « qui voient leur situation personnelle devenir de plus en plus précaire et dépendre de l'occupant⁽⁵⁴⁾ ».

Enfin, la crainte de certains que le pays ne soit entraîné dans la lutte contre la Russie aux côtés de l'Axe a accru l'émotion provoquée par les départs pour l'Allemagne. (...)

III – Agriculture (...)

Le problème de la main d'œuvre se pose d'une façon inquiétante pour l'avenir, les éléments d'appoint susceptibles d'être utilisés se raréfient de plus en plus. (...)

VII - Travail

Les opérations de recensement prescrites par le Gouvernement s'effectuent rapidement. Toutefois, le délai très court imposé pour mettre à exécution les mesures envisagées entraîne une surcharge des services.

Les départs de main d'œuvre pour l'Allemagne continuent sur un rythme satisfaisant et l'égalité de traitement entre les ouvriers d'une part, et les employés d'autre part, a fait disparaître une cause importante de mécontentement. Cependant les répercussions de ces départs commencent à se faire sentir. La pénurie grave de personnel entrave la vie économique du pays, et certaines industries, trop lourdement imposées, envisagent de fermer à bref délai leurs usines. (...)

secours de chômage et le contrôle des étrangers. (Note V. Viet)

⁵² Étaient exemptés les agriculteurs, les mineurs de fond, les agents de police et de gendarmerie, ceux des chemins de fer et les étudiants bénéficiaires d'un sursis.

⁵³ En note dans le rapport : « Cf. rapport du préfet des Pyrénées-Orientales ».

⁵⁴ En note dans le rapport : « Cf. rapport du préfet de la Drôme. »

MARS 1943

SYNTHÈSE

DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE

(...) I – Opinion publique

Dans leur ensemble les rapports des préfets du mois de mars expriment au sujet de l'opinion publique les plus grandes réserves.

Leur avis est unanime en ce qui concerne la portée des mesures concernant le service obligatoire du travail sur le moral général des populations. Si les réactions ont été variables suivant les hommes et les milieux, un profond mécontentement et une grande irritation sont notés dans toutes les classes⁽⁵⁵⁾.

La sensibilité de la masse est extrême et l'opinion est actuellement perméable à toutes les influences⁽⁵⁶⁾. (...)

V – Agriculture

Le monde rural se plaint toujours des tracasseries dont il est l'objet, des impositions qu'il trouve trop lourdes et de la parcimonie avec laquelle sont faites certaines attributions : engrais, ficelle-lieuse, sulfate de cuivre et soufre destinés à la protection des vignes. La main-d'œuvre fait toujours défaut et le départ des jeunes gens pour l'Allemagne a privé un grand nombre d'ateliers artisanaux d'éléments directement au service de l'agriculture. (...)

IX - Travail

Les Services de l'inspection du travail et de main-d'œuvre ont consacré toute leur activité à la lourde tâche de recrutement des travailleurs à destination de l'Allemagne. Malgré les délais réduits dont ils disposaient, les divers organismes compétents ont pu mener à bien ces opérations qui se sont normalement déroulées. Si les départs qui ont eu lieu très rapidement se sont effectués, à part quelques exceptions, dans le calme, il n'en régnait pas moins une atmosphère d'inquiétude. L'opinion a été surprise de ne pas voir figurer parmi les partants les catégories suivantes : jeunes gens des classes appelées se trouvant en prison, jeunes gens nés pendant les trois derniers mois de 1919 et enfin israélites ; pour ces derniers, on souhaiterait au moins leur utilisation dans des chantiers organisés par les autorités françaises.

Les observations des préfets concernant les départements exclusivement agricoles dont le contingent semble avoir été fixé au-dessus des possibilités réelles.

Bien que l'activité économique du pays se réduise progressivement, les prélèvements effectués placent les industriels dans une situation difficile. Les départs semblent devoir provoquer de graves perturbations dans l'artisanat des campagnes.

Le chômage est inexistant et l'on observe seulement, pour quelques situations locales, du chômage partiel atteignant surtout la main-d'œuvre féminine.

⁵⁵ En note dans le rapport : « Cf. Rapport du préfet de la Creuse, Gard, Haute-Garonne, Lot, Indre, Lot-et-Garonne, Hautes-Alpes, Belfort, Basses-Alpes, Corrèze, Régional Toulouse, etc... »

⁵⁶ En note dans le rapport : « Cf. Rapport de la Haute-Garonne, Hautes-Alpes. »

Les branches d'activité les plus atteintes sont : les forêts, l'agriculture, la métallurgie, l'industrie du bâtiment et celles du bois.

L'activité syndicale est toujours nulle et les mêmes réclamations sont formulées quant à l'insuffisance des salaires. (...)

MARS 1943

SYNTHÈSE

DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE

(...) II – Questions économiques

A – Economie nationale

L'économie nationale est de plus en plus paralysée par le manque de matières premières, les difficultés de transport et surtout la raréfaction de la main-d'œuvre.

Les effectifs ouvriers qui se trouvaient déjà fortement réduits par le recrutement en vue de travaux d'ordre militaire largement rémunérés, l'ont encore été davantage par l'application des récentes mesures de réquisition. Les vides sont difficiles à combler, surtout lorsqu'il s'agit de spécialistes et il en résulte de sérieuses conséquences pour l'industrie nationale. De même, les prélèvements de main-d'œuvre qui n'atteignaient d'abord que l'industrie, atteignent maintenant tous les corps de métier et particulièrement l'artisanat rural, au point que l'entretien du matériel de culture se trouve gravement compromis. (...)

B – Production industrielle

Le niveau de la production industrielle continue à baisser, par suite de la raréfaction des matières premières, du combustible, de la pénurie des moyens de transport et de main-d'œuvre. (...)

La petite industrie surtout souffre du départ de la main-d'œuvre pour l'Allemagne car elle fonctionnait souvent avec quelques spécialistes dont le remplacement actuel ne peut être envisagé. Les industries plus importantes, tout en éprouvant de graves difficultés, sont moins touchées car, travaillant surtout pour les services allemands, elle bénéficie ainsi d'une demi-protection.

Au sujet des prélèvements de main-d'œuvre pour l'Allemagne, le préfet de la Gironde pense qu'il « serait nécessaire que les avantages dont bénéficient les agriculteurs fussent accordés aux artisans ruraux. Ainsi l'aide précieuse que ceux-ci apportent à l'agriculture ne serait pas méconnue ». (...)

C – Agriculture

(...) Rapports entre la corporation paysanne et les comités sociaux

Le préfet Régional de Laon signale l'entente qui existe dans sa région entre les syndicats régionaux de la corporation paysanne et les représentants régionaux des comités sociaux. Un accord de principe a été réalisé sur la passation de contrats de culture qui permettront à tous les ouvriers d'avoir pour cet hiver une réserve importante de pommes de terre et de légumes.

Il y aurait un grand intérêt à ce qu'une telle méthode soit encouragée dans tous les départements, car les populations ouvrières trouveraient ainsi directement les légumes qui leurs sont nécessaires. (...)

III – Questions sociales

Travail

I – Situation générale

L'insuffisance des salaires reste pour une partie importante du monde du travail, une source de mécontentement en présence de l'élévation du coût de la vie.

Les problèmes que posait déjà le manque de main-d'œuvre ont été aggravés par les prélèvements opérés ces derniers temps et dont les conséquences menacent d'être très sérieuses pour l'industrie et même parfois pour l'agriculture, à l'approche de la période des grands travaux. (...)

II – Service du travail obligatoire

Les opérations de recensement et de désignation des jeunes gens pour le Service du travail obligatoire se sont effectués sans incident notable. Le trop grand nombre d'exemptions et de dispenses prévu par les instructions ont provoqué un certain mécontentement et accroît les difficultés que les préfets éprouvent pour réaliser les contingents qui leurs sont imposés.

D'une façon générale, ces contingents ont paru trop élevés par rapport aux disponibilités réelles, principalement dans les départements agricoles par suite des exemptions. Plusieurs préfets insistent sur le fait que si de nouvelles impositions de main-d'œuvre leur étaient notifiées, il leur sera matériellement impossible de les réaliser sans faire appel, soit à la main-d'œuvre agricole, soit à celle qui a bénéficié d'exemptions pour d'autres motifs.

Le préfet du Loir-et-Cher pense que la mesure ayant institué le Service obligatoire du travail aurait été mieux comprise et mieux acceptée si « à l'exemple de l'ancienne conscription, une classe entière avait été soumise au travail obligatoire en Allemagne, sans faire bénéficier qui que ce soit d'exemptions qui, malgré tout, apparaissent comme des privilèges ».

Malgré cette impopularité, le nombre des défections après désignation n'est dans la plupart des départements pas trop élevée. Les listes des défaillants sont communiquées aux Services de Gendarmerie et de Police qui effectuent des recherches et les jeunes gens retrouvés sont rassemblés dans des camps d'hébergement surveillés, fonctionnant sous le contrôle des services français, en attendant qu'une décision soit prise à leur sujet.

(...) III – Relève

Devant l'impossibilité où ils se trouvent également de satisfaire aux contingents imposés, les préfets se voient dans l'obligation d'opérer des prélèvements de main-d'œuvre dans des services jusque là exemptés : services municipaux par exemple.

Dans certains départements, les Autorités allemandes ont convoqué les démobilisés de l'armée d'Armistice, ou ont procédé elles-mêmes à la réquisition de personnes de situations variées, dans les usines et même sur la voie publique comme cela s'est produit dans le département du Loir-et-Cher.

En outre, il apparaît, d'après les rapports des préfets qu'il n'est plus possible d'opérer de nouveaux prélèvements de main-d'œuvre, sans désorganiser la vie économique et la production industrielle. Il faudrait en effet, frapper l'agriculture déjà lourdement touchée par l'absence de nombreux cultivateurs

et par le travail supplémentaire qui lui est demandé, ainsi que les industries auxiliaires telles que laiteries, fromageries, etc....

IV – Organisation Todt

La réalisation des contingents destinés à l'Organisation Todt soulève les mêmes problèmes : les contingents demandés sont trop élevés et les préfets ayant épuisé les disponibilités de la catégorie « oisifs » doivent faire appel aux hommes nés entre 1912 et 1919 appartenant aux autres catégories.

Dans plusieurs départements, des difficultés ont été provoquées par le fait que les Commissions mixtes de recensement ont classé comme disponible pour l'Organisation Todt des jeunes gens qui y travaillaient déjà.

Par ailleurs de nombreux jeunes gens, lorsqu'ils reçoivent leur ordre de mise en route pour un chantier éloigné, se font embaucher dans les services de l'Organisation Todt, ou sur les chantiers proches de leur domicile.

Ainsi dans la région de Rouen, 50% des ordres de convocations ont été retournées aux préfets avec la mention que l'intéressé travaillait déjà pour l'Organisation Todt. Devant cette situation, le préfet Régional a l'Oberfeldkommandantur que les jeunes gens déjà au service de l'Organisation Todt ou de la Marine allemande compte dans les contingents à fournir et que ceux-ci soient réduits d'autant.

Les préfets des départements de l'intérieur se font l'écho des doléances des familles d'ouvriers travaillant pour cette organisation. Les conditions de vie et les salaires seraient en effet, bien inférieurs à ceux dont bénéficient les ouvriers partis en Allemagne.

Dans les départements agricoles, comme l'Yonne, un contingent de jeunes gens destinés à l'Organisation Todt a été malgré les accords, convoqué pour un travail en dehors du département ou même dans le département ; il en est résulté une bien vive émotion. Les cultivateurs s'étonnent principalement de ne pas voir revenir, en contrepartie, un nombre suffisant de prisonniers.

V – Action sociale

Afin d'améliorer la situation matérielle des ouvriers partis en Allemagne, le préfet du Loir-et-Cher a demandé aux Comités locaux d'Assistance aux prisonniers de guerre, d'étudier la possibilité d'étendre leur activité et leurs secours.

Des organisations semblables fonctionnent déjà dans plusieurs départements.

Dans le Cher, il a été réalisé, à l'initiative du préfet, un exemple de solidarité qui mérite d'être signalé : l'exploitation des jardins de ces ouvriers par les élèves des établissements secondaires et de l'enseignement technique. Cette action sociale a été étendue dans ce département par la création récente d'un « colis de la Relève », destiné aux ouvriers travaillant en Allemagne ou dans les Chantiers Todt, choisis parmi les plus nécessiteux.

Enfin, il est à signaler le prix excessif du port des colis destinés à ces ouvriers.

VI – Charte du travail

Plusieurs Comités sociaux d'entreprises ont été créés ces dernières semaines. Il semble que la masse ouvrière ne soit pas encore très enthousiaste. La constitution des Comités sociaux d'entreprise s'oppose en effet à d'importantes difficultés du fait qu'à mesure de leur collaboration, ses membres sont appelés pour la Relève. Il est nécessaire, alors, de procéder à la constitution d'un nouveau comité. (...)

AVRIL 1943

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE LIBRE**

(...) *Politique intérieure.*

« L'opinion reste, dans son ensemble, assez mal disposée à l'égard du Gouvernement, mais il s'agit plutôt d'une hostilité déterminée par les difficultés quotidiennes » : ainsi s'exprime le préfet de l'Ardèche, qui résume clairement les différents jugements contenus dans l'ensemble des rapports.

Les causes principales de cet état d'esprit déficient semblent pouvoir être dégagées de la façon suivante :

1° Le travail obligatoire

L'application des mesures concernant le travail obligatoire et les derniers départs pour l'Allemagne ou l'Organisation Todt ont provoqué les plus violentes réactions devant le fait des exemptions accordées à certains.

Comme le note le préfet de l'Allier : « Malgré l'intérêt que présente le maintien sur place de certaines catégories de travailleurs, il n'est plus possible de consacrer des situations privilégiées qui apportent une apparence de justification aux défaillants et nous mènent tout droit à la guerre, civile. Le Français reste préoccupé d'égalité. Devant les sacrifices, l'égalité est une forme de la justice ». Cependant, dans les petites entreprises industrielles ou artisanales, le départ des spécialistes a été une source de difficultés souvent inextricables et provoque les critiques des milieux intéressés. Si l'arrivée des premières nouvelles envoyées à leurs familles par les travailleurs ont provoqué, dans certains cas, une impression de détente, ce sentiment ne saurait pas cependant être généralisé⁽⁵⁷⁾.

C'est en ces termes que s'expriment la plupart des préfets qui signalent l'égal mécontentement provoqué dans toutes les classes par les exemptions et l'opposition qui s'affirme actuellement entre la population rurale et la population citadine⁽⁵⁸⁾. (...)

IX - Travail

Le manque de main-d'œuvre est général et le chômage, hormis quelques cas particuliers du chômage féminin, n'est plus qu'un souvenir. Les difficultés du recrutement de la main-d'œuvre à destination de l'Allemagne ou des chantiers de l'entreprise Todt s'en avèrent plus grandes. Les services compétents ont cependant mené à bien les opérations de recensement prévues par la loi du Service obligatoire du travail, et effectué, en temps utile, la délivrance des certificats de travail ainsi que les désignations de travailleurs correspondant au chiffre fixé à chaque département. Toutefois, les défections ont été nombreuses.

Très souvent, les rapports reviennent sur les problèmes posés par l'insuffisance des salaires, traitements et revenus fixes en général, insuffisance qui, au regard du coût de la vie, va s'accroissant. (...)

⁵⁷ Cf. en particulier rapport de l'Ardèche.

⁵⁸ Cf. Allier, Régional de Montpellier, Saône-et-Loire.

AVRIL 1943

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE**

(...) II – Questions économiques

A – Economie nationale et production industrielle

Situation économique

L'activité économique se ressent gravement du départ en Allemagne des ouvriers spécialisés et des manœuvres, ainsi que du manque de matières premières. Certaines industries n'utilisent plus actuellement comme matières premières que des produits de récupération ou des matières d'origine synthétique. La situation de l'industrie s'est encore aggravée par suite des nouvelles restrictions d'électricité qui atteignent maintenant les heures creuses. Cependant, le préfet de la Haute-Marne remarque que « malgré le départ en Allemagne de nombreux ouvriers, les usines du département, un peu mieux approvisionnées en matières premières au cours de ces deux derniers mois grâce à une reprise plus normale des transports, ont pu maintenir une certaine activité ».

Faisant preuve d'une vitalité remarquable, l'industrie essaie de se réadapter à la situation créée par le départ de la main-d'œuvre, et fait appel à des catégories de personnel qui ont jusqu'ici échappé aux prélèvements : jeunes apprentis, femmes, invalides et hommes de plus de 50 ans. Ils accomplissent de grands efforts pour éduquer cette main-d'œuvre nouvelle et reconstituer leurs effectifs. Mais, remarque le préfet de la Vienne, « ils aimeraient bien que leurs efforts ne servent pas uniquement à rendre plus faciles de nouvelles ponctions parmi le personnel ainsi formé ». Ce haut fonctionnaire ajoute : « D'une façon générale, les industriels ont le sentiment qu'ils ne sont pas suffisamment défendus par les pouvoirs publics contre les exigences allemandes ». (...)

B – Agriculture

Main-d'œuvre agricole

La hausse des salaires agricoles, due à la raréfaction de la main-d'œuvre depuis le mois d'octobre dernier d'une part – et de la facilité laissée aux ouvriers agricoles de se déplacer comme ils l'entendent pour se louer à l'employeur le plus offrant d'autre part – émeut à juste titre la Corporation Agricole et les services administratifs. Cette hausse considérable (11.500 Francs à 14.000 Francs de salaire annuel en Beauce pour un homme de toutes mains) risque en effet de provoquer à brève échéance des demandes de relèvement des prix des produits de la terre.

Pour mettre un terme à cette situation le préfet régional d'Orléans a pris les mesures suivantes en accord avec la Corporation Agricole :

- Supprimer les XXX qui donnent toute facilité aux salariés agricoles pour mettre les employeurs en concurrence.
- Réquisitionner les ouvriers agricoles dans les entreprises où ils se trouvent.
- Subordonner tout changement d'entreprise à l'attestation que l'ouvrier quitte son employeur d'un accord commun. Au cas où l'employeur entendrait retenir sans raison valable un ouvrier, le différend serait porté devant le contrôleur des lois sociales en agriculture qui délivrerait un certificat en remplacement de l'attestation ci-dessus prévue.
- Prescrire aux préfets de sa région de fixer pour leur département (ou pour la partie agricole de leur département) les limites maxima ou minima des salaires des diverses catégories d'ouvriers agricoles. (...)

État d'esprit des agriculteurs

Les agriculteurs montrent toujours une certaine réticence aux impositions qui leurs sont faites, et se plaignent du manque de moyens mis à leur disposition. Ils voient dans la pénurie de matières premières et de main-d'œuvre, dans les taxations trop basses et dans le prix des chevaux, des excuses au marché noir et au troc.

Ravitaillement

(...) Abattage familial

« L'arrêté du 15 février 1943 modifié par l'arrêté du 27 février 1943, prescrivant une nouvelle réglementation de l'abattage familial » écrit le préfet de la Haute-Marne, « a pour résultat pratique de priver les artisans et ouvriers habitant les communes rurales et ne pouvant élever qu'un porc par an, de toute attribution de viande au titre du ravitaillement général. Ils devront en effet remettre à la Mairie de leur commune une quantité de tickets correspondant à 30% de l'animal abattu ; soit au minimum 30 kilos, quantité qui correspond approximativement aux rations annuelles de 6 personnes ». (...)

III – Questions sociales – travail

Situation générale

Les prélèvements de main-d'œuvre à destination de l'Allemagne et de l'Organisation Todt reste la préoccupation dominante. Ces prélèvements, en particulier, ceux de spécialistes, sont très préjudiciables à la bonne marche des établissements : sans un minimum de cadres et de spécialistes, tout travail devient impossible, malgré l'augmentation de la durée du travail.

En ce qui concerne les salaires, les employeurs seraient désireux d'obtenir les possibilités d'améliorer la situation de leurs ouvriers ou employés. Malgré la loi du 4 septembre 1942 qui permet de maintenir en place le personnel de l'industrie, celui-ci aspire à se diriger vers les entreprises d'exploitation forestière mieux rémunérées et conférant une certaine sécurité pour une désignation éventuelle pour l'Allemagne.

Marché du travail

Dans tous les départements, le chômage est toujours inexistant. Le préfet de la Sarthe constate que les demandes de main-d'œuvre ne sont pas très considérables, contrairement à ce que l'on pourrait penser. Il remarque à ce sujet « la plupart des petites usines qui n'ont cependant qu'un nombre insuffisant d'ouvrier, ne désirent faire aucun embauchage, car elles craignent que le recrutement d'ouvriers à former rende possible le prélèvement des anciens ouvriers, encore présents dans l'entreprise ». Cette constatation amène ce préfet à conclure qu'en utilisant simplement les jeunes des classes 1940, 41 et 42 inaptés pour aller travailler en Allemagne, mais suffisamment valides pour travailler en France, les besoins des usines prioritaires pourraient être satisfaits, sans fermeture d'usines. « Pour arriver à ce résultat, ajoute ce haut fonctionnaire, il serait nécessaire de procéder à une révision des exemptions accordées à certains jeunes gens des classes 1940, 1941 et 1942. L'équité demande qu'il ne soit pas fait appel à d'autres classes avant d'avoir tiré tout ce qu'il est possible de prendre dans ces classes là ».

Service du travail obligatoire (Classes 40-41-42)

Les opérations de recensement et désignation des jeunes gens pour le service du travail obligatoire se sont effectuées sans incident dans la plupart des départements. En général la population a approuvé ces mesures qui ont eu pour résultat de limiter, sinon d'arrêter complètement, les départs de pères de

familles. Cependant, il est incontestable que le nombre des exemptions édictées par le Commissariat général au travail et par les autorités allemandes a provoqué un mécontentement profond et a suscité de véritables jalousies. « C'est ainsi, remarque le préfet des Vosges, qu'il semble peu logique d'exempter des fils de cultivateurs qui normalement, en temps de paix, auraient été éloignés de leurs foyers et du travail de la ferme, pour effectuer leur service militaire et qui auraient souvent, à leur retour, recherché du travail dans l'industrie parce que la ferme est trop petite pour les employer ». Ce haut fonctionnaire ajoute : « Dans la partie montagneuse du département, on trouve ainsi de petites exploitations de quelques hectares sur lesquelles sont « réfugiés » sous l'étiquette « agriculteurs » deux ou trois jeunes gens de 18 à 25 ans. La comparaison est choquante avec des exploitations souvent importantes ou s'étendent des femmes de prisonniers ». Enfin, le préfet des Vosges indique qu'ayant pris la décision de convoquer une centaine de ces demi-cultivateurs pour les chantiers Todt, il a dû s'incliner devant une protestation du Ministère de l'Agriculture, appuyée par une intervention du directeur allemand des services agricoles.

Main d'œuvre pour les accords Sauckel

Les opérations se continuent sans soulever d'incidents susceptibles d'être notés. Le préfet de la Meuse remarque que « c'est par la persuasion beaucoup plus que par la contrainte que les contingents imposés à son département ont été réalisés ». Ce préfet a tenu à ce qu'au premier départ des trois classes figurent les fonctionnaires des diverses administrations. Cet exemple a produit une très bonne impression et a permis de faire accepter plus facilement les désignations qui ont suivi.

Action sociale

Dans le but d'aider les familles des travailleurs partis en Allemagne, le préfet des Vosges a demandé à la corporation et à la Mission de Restauration Paysanne que les agriculteurs des trois classes exemptées prennent en charge l'entretien des jardins des ouvriers partis.

Plusieurs préfets insistent sur la nécessité d'organiser l'envoi de colis aux ouvriers partis travailler en Allemagne, colis de vivres et de vêtements. Le préfet des Vosges écrit à ce sujet : « de toutes part, des sollicitations me sont adressées, plus spécialement de la part des patrons qui craignent, après avoir été accusés du choix des ouvriers partis, de l'être encore de les abandonner ; les patrons sont disposés à faire l'effort nécessaire, mais ils devraient être aidés par la délivrance de denrées et de produits contingentés. Des comités locaux des Amis des Travailleurs français en Allemagne se sont constitués et sont prêts à fonctionner, dès qu'ils auront reçu les instructions du Comité National ».

Par ailleurs, il a été signalé le prix élevé des transports par terre ou par poste, des colis destinés à ces travailleurs.

Il est impossible de dénoncer la Convention multilatérale de Milan qui a fixé les tarifs internationaux en matière de transport.

Aussi, afin de donner satisfaction et de venir en aide aux familles des ouvriers, est-il étudié le mode de prise en charge par l'État de la différence entre le prix réel obligatoire de ces colis et un prix qui reste à déterminer et qui serait fixé pour les familles.

Charte du travail

La propagande en faveur de l'application de la Charte du travail auprès de toutes les catégories professionnelles comme auprès du grand public, soulève encore un certain scepticisme. Si la Charte doit avoir, au premier chef, l'adhésion du monde ouvrier, le préfet des Vosges constate que c'est parmi les ouvriers qu'elle est la moins connue. Il estime qu'il y aurait donc intérêt à faire participer aux réunions tripartites un nombre d'ouvriers aussi élevé que possible, et remarque que les délégués à la propagande ouvrière que le Ministère de l'Information se propose d'utiliser, devront, pour conserver à leur action toute son efficacité, ne pas « prendre figure de fonctionnaires ».

Indemnité d'éloignement

Plusieurs préfets appellent l'attention sur les dispositions de la loi du 26 septembre 1942 accordant des avantages financiers aux travailleurs partis en Allemagne, mais qui ne s'applique pas aux jeunes gens nés entre le 1^{er} janvier 1920 et le 31 décembre 1922, qui sont astreints au service obligatoire du travail.

Un projet de loi modifiant le régime actuel des indemnités d'éloignement versées aux travailleurs partis pour l'Allemagne, est actuellement à l'étude : il assurera un régime identique à tous les intéressés.

Dans l'attente de ce texte, le Ministre Secrétaire d'État au Travail a donné des instructions aux Inspecteurs Divisionnaires afin que l'indemnité d'éloignement soit payée jusqu'à nouvel ordre et depuis la date de leur départ pour l'Allemagne, aux jeunes gens des classes 1940, 41 et 42, touchés par la loi du 16 février 1943. (...)

Additif

Marché du travail (suite)

Dans le département de l'Oise, les autorités allemandes ont demandé, à maintes reprises, que soient mises à leur disposition des femmes, pour des services temporaires auprès des unités en cantonnement. Lorsqu'il n'y a pas assez de volontaires, il est procédé à la réquisition et le préfet remarque « que cette mesure est moins bien acceptée des femmes que des hommes ». (...)

JUIN 1943

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS PRÉFECTORAUX POUR LES DEUX ZONES**

(...) I – Opinion publique

Durant le mois écoulé, l'état d'esprit général a marqué un affaissement sensible sur le plan intérieur, en raison surtout des impositions du service obligatoire du travail et des difficultés du ravitaillement. (...)

II – Activité des divers groupements

Activité communiste - Le gros atout des communistes semble être actuellement les défaillants du S.T.O. - C'est auprès d'eux qu'ils recrutent en ce moment, sur l'ensemble du territoire, les troupes de dissidents qui forment les groupes de francs-tireurs partisans des mouvements unis de résistance. De nombreux rapports de zone Nord signalent la progression de son recrutement.

L'activité des francs-tireurs partisans et des « mouvements unis de résistance » se manifeste même en zone Sud. Le préfet régional de Lyon indique dans son rapport l'existence de courriers F.T.P. assurant des services de liaison en Saône-et-Loire, en Savoie et dans l'Isère. Ceux qui ont été appréhendés étaient porteurs d'importants documents et d'armes parachutées ⁽⁵⁹⁾. Militants communistes, anarchistes ou militants de l'armée secrète se signalent par leur travail de sape et de désorganisation; il semble bien que, de plus en plus, la résistance au Service du Travail Obligatoire soit prise en mains par les partis extrémistes et que les éléments gaullistes ne jouent qu'un rôle tout à fait secondaire.

X - Travail

Les caractéristiques précédentes de la situation du marché du travail ont naturellement tendance à s'accroître avec le déroulement des opérations de la relève et l'entrée en vigueur des mesures d'application du Service du travail obligatoire : disparition du chômage total, aggravation de la pénurie de la main-d'œuvre. De nombreuses industries sont, de ce fait, dans une situation difficile. (...)

⁵⁹ Cf. Var, Régional Toulouse, Limoges, Montpellier.

JUIN 1943

SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE SUD

(...) *Politique intérieure*

Le Président Laval : Le Chef du Gouvernement s'est adressé au Pays non pas pour obtenir une adhésion enthousiaste à sa politique, mais du moins pour que ses efforts soient appréciés avec plus d'objectivité.

Cet appel a-t-il été entendu ? Les indications données par les préfets sont nettement pessimistes :

1° - L'annonce des nouvelles exigences allemandes a été commentée très défavorablement ; le départ éventuel de la classe 1942 a, certes, donné satisfaction à l'esprit égalitaire des Français, mais n'a pas été suffisant pour faire admettre la nécessité politique actuelle des mesures prises. Ce sentiment est renforcé par les nombreuses correspondances provenant des travailleurs français d'Outre-Rhin qui mentionnent leur inactivité presque totale ; aussi le terme de déportation est-il couramment⁶⁰ employé.

2° - La promesse de l'aménagement des salaires n'a pas soulevé, dans les milieux ouvriers, la satisfaction que l'on aurait pu espérer. La réalisation des mesures prises n'en est pas moins attendue avec impatience ; mais, par contrecoup, les titulaires de revenus fixes, notamment les fonctionnaires, s'inquiètent de savoir si ce relèvement s'appliquera également en leur faveur, étant données surtout les légitimes exigences formulées à leur endroit par le⁶¹ Gouvernement.

Application du S.T.O. - Si les opérations relatives à l'application du S.T.O. se déroulent dans un calme apparent, l'opinion considère de plus en plus comme une déportation les départs des jeunes gens ; cet état d'esprit se trouve renforcé par la correspondance reçue des travailleurs déjà installés en Allemagne et dont beaucoup ne cachent pas qu'ils sont dans l'inaction.

Le préfet de la Haute-Savoie note « que contrairement au but poursuivi, le départ des jeunes cultivateurs fournira un prétexte supplémentaire à leurs familles pour héberger et cacher les réfractaires ». (...)

C. – État d'esprit des différentes classes sociales

Un certain rapprochement tend à se produire entre les différentes classes sociales par suite de la communauté des sentiments et des préoccupations ; c'est ainsi que les paysans sont atteints par le S.T.O. (...)

Questions économiques et sociales

Agriculture

Mentalité des milieux ruraux : En ce qui concerne l'état d'esprit des milieux agricoles aucune amélioration n'apparaît dans ce domaine. Il semble même qu'il n'ait jamais été aussi bas. Sans tenir compte de leur position privilégiée par rapport au reste de la nation, ils énumèrent complaisamment leurs motifs de découragement : départs pour l'Allemagne des jeunes gens de la classe 42 au moment même des gros travaux, diminution de la ration de pain, impositions excessives, manque de main-d'œuvre.

⁶⁰ Cf. Voir aussi le Chapitre « Travail ».

⁶¹ Cf. Rapport Régional de Toulouse.

« Les deux catégories auxquelles il s'est le plus intéressé : jeunesse et cultivateurs, sont celles qui lui sont le plus opposées, alors qu'elles ont le plus bénéficié de la Révolution Nationale. Leur état d'esprit devient de plus en plus inquiétant. Les cultivateurs abusent d'une situation qui fait pourtant d'eux de véritables privilégiés ».

La situation dans ce domaine prend un caractère aigu. Tout chômage a évidemment disparu et de nombreuses offres d'emplois ne sont pas satisfaites surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre masculine.

A – Charte du travail

La Charte du travail n'a pas rallié beaucoup de concours autour d'elle. Certains milieux, pour des raisons diverses n'y apportent pas l'aide qu'on pouvait espérer. La lassitude, voire la résignation, se font sentir parmi la classe ouvrière dont l'opinion semble résumée par l'expression d'un militant du Cantal « A quoi bon entrer dans une nouvelle commission ; est-ce que cela nous donnera un peu plus d'argent pour vivre moins misérablement ? ». Aussi l'annonce du relèvement des salaires a-t-elle retenu l'attention ; sa mise en application rapide serait particulièrement bien accueillie.

B – Relève et S.T.O.

La réorganisation des services locaux du Commissariat général a provoqué une nette amélioration dans le rendement.

Malgré les mesures prises les difficultés sont grandes pour arriver, dans les délais prévus, à fournir les contingents fixés. La principale semble résider dans l'embauchage par l'organisation Todt ou par des services français travaillant pour les troupes d'opérations. Si le communiqué officiel publié à ce sujet a produit bonne impression, l'opinion demeure étonnée que la réalisation de la mesure annoncée ne soit pas encore suivie d'exécution.

Les Français travaillant en Allemagne font preuve, dans l'ensemble, d'un bon moral ; l'alimentation, diversement appréciée, paraît en général insuffisamment abondante surtout en pain. En ce qui concerne les promesses « il y a loin des promesses à la réalité ».

La gendarmerie et la police qui ne rencontrent pas toujours auprès des populations, surtout rurales, le concours nécessaire, poursuivent activement la recherche des défaillants qui, d'après le préfet de la Drôme « se recrutent plutôt dans les classes sociales élevées ». Il est à noter qu'à la suite de l'incident XXX de nombreux réfractaires comprenant la gravité de la situation sont venus spontanément la régulariser.

Il semble qu'il convient de distinguer deux catégories parmi les individus qui tiennent la campagne : les éléments communistes dont la plupart sont armés, et les défaillants du S.T.O. qui sont embrigadés et encadrés rapidement par eux ; d'après certains renseignements, une formation militaire leur serait donnée et une discipline sévère serait instituée. (...)

JUILLET 1943

**SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS
DE LA ZONE OCCUPÉE**

(...) II – Questions économiques

A – Économie nationale et production industrielle

Production industrielle et situation économique

Dans l'ensemble, la situation économique reste inchangée. Les industries se heurtent toujours aux mêmes difficultés, dont tous les préfets reconnaissent l'aggravation, notamment en matière de transports.

1 - Insuffisance de la main-d'œuvre.

Un certain nombre d'entreprises sont durement touchées par les prélèvements de main-d'œuvre au profit des établissements prioritaires travaillant pour les Autorités allemandes. Les préfets insistent principalement sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée sévissant aussi bien dans les branches industrielles que dans les branches commerciales.

Pour parer à cette insuffisance, certaines mesures ont été prises ayant pour but, soit d'utiliser au maximum le personnel disponible, soit de recruter de la main-d'œuvre encore inemployée : augmentation de la durée du travail jusqu'à 54 heures, travail le dimanche, plan de reconstitution des effectifs entre les industries, utilisation de prisonniers Nord-Africains mis à la disposition de l'industrie par les autorités allemandes. (...)

B - Agriculture

État d'esprit des cultivateurs

Les causes habituelles de mécontentement (prix, attributions insuffisantes, pénuries diverses) subsistent et de ce fait l'agriculteur laisse toujours percevoir des signes évidents de lassitude ou de scepticisme.

De plus, l'appel pour le Service du travail Obligatoire et les départs en Allemagne des jeunes agriculteurs de la classe 1942 ont ému considérablement les cultivateurs qui espéraient continuer à jouir des exceptions en leur faveur.

Le Service Civique Rural s'organise, mais par le nombre et surtout la qualité des services qui pourraient être rendus, cette main-d'œuvre jeune et inexpérimentée ne saurait remplacer les jeunes cultivateurs partis au S.T.O., malgré la bonne volonté que les préfets se plaisent à reconnaître aux requis. (...)

X – Travail et questions sociales

La situation générale du marché du travail demeure inchangée, le manque de main-d'œuvre se fait sentir de plus en plus durement notamment depuis les récents départs à destination de l'Allemagne. La hausse continue du coût de la vie souligne encore l'insuffisance des salaires.

I – Service du travail obligatoire

Les opérations de recensement et de désignation des jeunes gens soumis au S.T.O. sont terminées. Les départs des jeunes gens continuent à s'effectuer sans incident notable. Le nombre des réfractaires varie avec chaque département ; il est, en général peu important. Les défailtants sont recherchés avec toute la célérité et l'énergie qui s'impose. Mais, comme le remarque le préfet de la Loire-Inférieure, «la plupart du temps, les jeunes gens ont quitté leur domicile et il est difficile de les retrouver. A cette époque des travaux agricoles, ils trouvent facilement à s'employer soit dans des fermes isolées, soit dans les exploitations forestières».

D'une manière générale, le départ intégral de la classe 1942 a été accueilli favorablement par l'opinion publique comme mesure de justice sociale. «Le sentiment général indique le préfet de la Vendée, est que le S.T.O. doit incomber par priorité aux classes qui n'ont accompli aucun service militaire». De son côté, le préfet d'Indre-et-Loire fait remarquer que la «suppression de toutes les exemptions pour la classe 1942 et le départ de tous les jeunes de cette classe en Allemagne ont frappé l'opinion publique ». Mais il faut reconnaître que ce sentiment de mauvaise humeur a été tempéré par les règles d'équité qui président à ces envois.

Toutefois, cette mesure a causé à l'approche de la moisson un certain mécontentement dans les milieux ruraux, sans cependant rencontrer une résistance marquée. Il convient de signaler avec le préfet de la Meurthe-et-Moselle, le cas (plus fréquent qu'on ne pourrait l'imaginer), de jeunes gens appelés à partir en Allemagne, alors que leur frère aîné s'y trouve déjà comme prisonnier et que leurs parents sont infirmes et se trouvent privés de leur soutien. Il semble souhaitable, ajoute ce haut fonctionnaire, d'envisager un accord tendant à rendre les libérations automatiques dans de tels cas.

Dans le département de la Loire inférieure, les autorités allemandes s'opposent à ce que les jeunes gens de la classe 1942 appartenant aux entreprises « Rüstung et S-Betriebe » soient convoqués pour l'Allemagne sans qu'ils aient été auparavant remplacés. Or remarque le préfet, «il m'est matériellement impossible de remplacer les jeunes gens de la classe 1942 par des jeunes gens «faibles» ou par des jeunes gens des autres classes, ceux-ci étant entièrement absorbés par les besoins constants de main-d'œuvre de l'Organisation Todt».

II – Main-d'œuvre

Un manque général de main-d'œuvre se fait sentir dans l'agriculture et surtout dans l'industrie. Tous les préfets font remarquer que les récents prélèvements de main-d'œuvre à destination de l'Allemagne ont mis les industries locales dans une situation précaire, à ce point qu'une nouvelle fonction viendrait compromettre gravement la situation économique de leur département. Le préfet de la Charente écrit : «Les industriels de mon département éprouvent déjà de grandes difficultés et ne peuvent travailler qu'en augmentant en de très sensibles proportions la durée du travail, et dans certains industries en réalisant des ententes avec d'autres chefs d'entreprises. Certaines usines où le travail s'effectuait à l'aide d'équipes successives de jour et de nuit, par suite de la raréfaction sans cesse croissante de la main-d'œuvre, ont réduit à deux le nombre des équipes qui effectuent chacune 12 heures de travail par jour». Le préfet de la Somme, attire l'attention «sur le fait que faute de main-d'œuvre, l'embauche de femmes et de très jeunes gens s'intensifie : des enfants de 14 ans travaillent actuellement sans aucun apprentissage préalable et risquent de se trouver dépourvus de toute formation professionnelle».

III – Organisation Todt

Les Services de main-d'œuvre de l'Organisation Todt soulèvent les mêmes difficultés. Les désignations directes par les bureaux d'embauche allemands d'hommes non astreints au S.T.O. semblent être interrompues. Mais dans de nombreux départements des hommes des classes plus anciennes et des classes 1939-40 et 1941 ont dû être requis pour compléter les effectifs de certains établissements prioritaires travaillant pour l'Allemagne - ou pour effectuer des travaux urgents de durée limitée pour le compte des autorités d'occupation.

Dans certains départements, notamment dans les Ardennes, les familles des requis de l'Organisation Todt semblent se trouver dans une situation particulièrement défavorable par rapport à celle des ouvriers partis travailler en Allemagne.

IV – Action sociale

Salaires

De nombreux préfets continuent à souligner que la paye des salariés est devenue nettement insuffisante par rapport au coût de la vie. Le récent discours du Chef du Gouvernement a été très favorablement accueilli en ce qui concerne l'annonce du relèvement des salaires. «Celui-ci attendu avec impatience par la masse ouvrière, écrit le préfet de la Charente, devrait atteindre au moins 20 % des salaires actuels pour apporter une amélioration sensible à la situation extrêmement précaire des travailleurs. Le relèvement de la durée du travail, ajoute-t-il, qui permet à l'ouvrier de gagner par quinzaine une somme plus importante, n'a pas apporté un remède efficace à sa situation, car il préfère travailler dans son jardin où à son champ plutôt que d'effectuer des heures supplémentaires à l'usine.

Colis pour les ouvriers travaillant en Allemagne

Enfin il y a lieu de noter que les familles des ouvriers partis travailler en Allemagne demandent instamment de pouvoir écrire en franchise à leur parent et réclament la gratuité du transport des colis ;

Elles sollicitent des facilités pour l'achat de denrées servant à la confection de ces colis qu'elles ne peuvent composer qu'en prélevant sur leurs propres rations. «Alors que les hommes des jeunes classes partent nombreux pour l'Allemagne, souligne le préfet de la Seine Inférieure, il est de toute nécessité que leur famille aient le sentiment que les ouvriers affectés à l'étranger font toujours partie de la grande communauté des travailleurs français. Le succès de la relève dépend en partie de la solution qui sera donnée à ce problème».

Poursuivant ce but, ce haut fonctionnaire a mis sur pied en Seine-Inférieure, en accord avec les Chambres de commerce. Les Comités sociaux d'entreprise, les syndicats patronaux et les Caisses de compensation d'allocations familiales, une organisation chargée de la confection, du groupage et de l'envoi des colis dans le ressort de chaque chambre de commerce. C'est une initiative heureuse qui mérité d'être soulignée.» Il faut souhaiter, ajoute le préfet de la Seine-Inférieure, qu'une décision soit rapidement prise sur le plan national, car les initiatives locales ne pourront être développées comme il serait souhaitable qui si les moyens matériels nécessaires sont mis à leur disposition par le Gouvernement. Cette question est actuellement étudiée par les Services du Commissariat à la main-d'œuvre en Allemagne. Une décision doit intervenir très prochainement.

Indemnité d'éloignement

D'autre part, la loi du 1^{er} mai 1943 a supprimé à compter du 1er juin, le bénéfice de l'indemnité d'éloignement aux ouvriers partis travailler en Allemagne postérieurement au 15 novembre 1942. Cette indemnité sera remplacée en ce qui concerne les soutiens de famille, par la délégation familiale instituée par la loi du 30 juillet 1942. Le préfet de la Seine Inférieure observe que cette nouvelle disposition, moins favorable que celle prévue par la loi du 26 septembre 1942, a provoqué des réactions de la part des intéressés et notamment de la part des volontaires partis à la fin de novembre et en décembre 1942, avec l'assurance que leur famille percevrait leur demi-salaire pendant la durée de leur contrat. Ils s'étonnent de la suppression d'avantages qui ont été à l'origine de leur détermination de départ. (...)

JUILLET 1943

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE OCCUPÉE**

(...) I – Questions sociales

Santé - Famille

(...) « Un sondage fait sur un groupe de 430 ouvriers des mines de Béthune a donné en 1941 un pourcentage de 1,64 de cas de tuberculose, et en juin 1943 une opération identique pratiquée par le même phthisiologue a donné un pourcentage de cas de tuberculose de 1,87 pour 2 457 ouvriers de Béthune et de 2,70 % pour 914 ouvriers des mines de Bruay ». (...)

Travail et questions sociales

Main-d'œuvre

Les préfets font remarquer, preuves statistiques à l'appui, que la main-d'œuvre de leur département est naturellement entièrement absorbée ; certains demandent même la diminution du contingent qui leur a été imposé. Ils précisent en général, qu'un nouveau prélèvement à destination de l'Allemagne compromettrait gravement la vie économique du pays.

Action sociale – Salaires

Depuis le début de l'année 1943, l'augmentation continue et régulière du coût de la vie a entraîné, tant de la part des employeurs que de la part des travailleurs, des demandes réitérées concernant l'augmentation des salaires. L'arrêté ministériel du 19 juin a posé le principe de la révision générale des barèmes de salaires actuellement en vigueur. L'autorisation d'opérer certains relèvements étant subordonnée à la parution d'arrêtés fixant les nouveaux barèmes à appliquer par profession. Depuis cette date, un seul arrêté a été pris en cette matière, celui du 21 juin 1943 applicable aux industries de la transformation des métaux. Les ouvriers appartenant aux autres branches de l'industrie attendent avec impatience des mesures analogues.

Le préfet des Côtes-du-Nord signale que le barème fixé par l'arrêté du 21 juin n'a pu encore être appliqué dans son département, pour les raisons suivantes.

« Deux causes principales peuvent être mentionnées pour expliquer ce retard dans l'application d'un texte réglementaire :

- a) – Les difficultés que rencontrent les chefs d'entreprises pour classer leur personnel dans les six catégories provisoires définitives prévues par l'article 5.
- b) – La structure même de certains grands établissements qui comportent plusieurs branches d'industries dont certaines ne rentrent pas dans le champ d'application de l'arrêté ministériel ».

Le préfet de la Seine-et-Oise observe que « certains ouvriers craignent qu'une augmentation de salaire ne se traduise par une augmentation de la durée de la journée de travail, ce qui, d'après eux, serait regrettable, car ils n'auraient plus le temps de cultiver leur jardin, qui est une des sources les plus importantes de leur ravitaillement. Il est à noter, en effet, que la sous-alimentation fait de sérieux ravages parmi la classe ouvrière. Faute de ravitaillement, les cantines des usines ferment leurs portes les unes après les autres. Privés des suppléments qu'elles leur apportaient et réduite à leurs seules ressources, bien des ménages ouvriers connaissent la faim ».

Charte du travail – Comités sociaux

Dans le département des Côtes-du-Nord, l'application de la Charte du travail est réduite jusqu'alors à la création de certains comités sociaux provisoires d'établissements et à des propositions concernant la création de syndicats uniques. Il semble qu'il en soit de même dans de nombreux départements.

Les dirigeants ouvriers, tout en formulant des réserves sur certains points particuliers de la Charte du travail, se déclarent prêts à collaborer franchement à la mise en pratique de la loi du 4 octobre 1941, sous réserve que certaines modifications soient opérées, afin qu'ils puissent apporter à leurs mandants la preuve que la loi nouvelle n'envisage qu'à assurer la primauté du bien commun professionnel sur tous les intérêts particuliers.

Quant à la masse des travailleurs, elle se désintéresse de la réforme en cours, sa seule préoccupation est l'augmentation des salaires.

« L'ouvrier, il faut le dire, écrit le préfet du Loir-et-Cher, n'éprouve pas grand intérêt pour son Comité social, il le confond encore avec son « Syndicat » et voudrait que le délégué du Comité Social discute et apporte des améliorations sur l'importante question des salaires. Il désire en effet vivre par « son salaire » et considère comme de la charité tous les autres avantages de ravitaillement que peut lui apporter le Comité social ».

« Il ne comprend pas non plus que le salaire moyen départemental soit encore celui qui a été fixé au 1^{er} juin 1942, compte tenu de la disproportion toujours croissante entre les salaires et le prix des denrées ».

« Il semble donc, dit le préfet des Côtes-du-Nord, que la seule solution qui puisse être entreprise actuellement consiste beaucoup plus à lutter contre l'indifférence générale qu'à réfuter certaines critiques même fondées, en créant le climat psychologique favorable à une adhésion collective enthousiaste du monde ouvrier ».

Service du travail obligatoire

La question importante du marché du travail est toujours l'envoi des travailleurs en Allemagne. Ainsi que le fait remarquer le préfet de l'Yonne, « l'affectation de la main-d'œuvre pour le travail en Allemagne a été, au cours du mois de mai, un problème de désignation, la difficulté consistant à trouver sur papier les effectifs correspondants au contingent imposé ; au cours des mois de juin et de juillet, le problème est devenu très nettement une question de coercition.

Tous les préfets se plaignent des très grandes difficultés qu'ils rencontrent pour fournir les contingents prévus, comme le constate le préfet Régional de Montpellier : « l'opinion demeure toujours hostile aux départs pour l'Allemagne, tant parmi les familles des partants que celles des prisonniers qui ont perdu l'espoir éphémère que les jeunes envoyés hors de France allaient provoquer le retour des leurs ».

Malgré l'importance des moyens mis en œuvre (vastes actions de police et de gendarmerie, cartes de travail, etc.) et les délais supplémentaires accordés par le Gouvernement, le nombre des réfractaires ne diminue pas. (...)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Service des Rapports préfectoraux

**SYNTHÈSE DES RAPPORTS DES PRÉFETS DE LA ZONE SUD
POUR LE MOIS DE JUILLET 1943**

Réactions de l'opinion devant les principaux faits du mois :

a) Déclarations du Président : Certains rapports reviennent sur les plus récentes déclarations du Président, notamment sur l'allocution du 5 juin, et constatent qu'elles ont été écoutées dans le calme. L'annonce de certaines mesures – revalorisation des salaires, suppression des exemptions en ce qui concerne le S.T.O. - a produit une heureuse impression ; mais la critique s'est vite attaquée à l'exactitude des chiffres cités en matière de prélèvements faits par les troupes d'occupation.

b) Service du travail obligatoire : Le S.T.O. et les mesures qu'il implique sont l'occasion des plus violents reproches formulés à l'heure actuelle à l'égard du Gouvernement : « L'opinion demeure toujours hostile aux départs en Allemagne, tant parmi les familles des partants que celles des prisonniers qui ont perdu l'espoir éphémère que les jeunes envoyés hors de France aillaient provoquer le retour des leurs », écrit le préfet Régional de Montpellier⁽³⁾. Les récents événements extérieurs avec les perspectives de paix prochaine qu'ils impliquent pour la majorité de la population, les lettres pessimistes de jeunes travailleurs qui déclarent demeurer inactifs en Allemagne, n'incitent pas les requis au départ. Aussi les défaillances ont-elles tendance à se multiplier et atteignent près de 70% du chiffre des convoqués, et les recherches de la police ne donnent que de faibles résultats », constate le préfet des Hautes-Alpes. Certaines interventions des autorités d'occupation ⁽⁴⁾ ont encore accru l'irritation des Français, convaincus que de telles actions demeureraient inefficaces si elles ne bénéficiaient pas du concours des fonctionnaires français⁽⁵⁾.

Le préfet de Seine-et-Oise, pour sa part, que la recherche des réfractaires par la police est considérée par la population comme une véritable brimade.

La décision de procéder au recrutement des jeunes travailleurs, par classe, a été bien accueillie parce que jugée équitable. De même, l'annonce de l'amnistie a produit une bonne impression. Il faut toutefois reconnaître que les résultats de l'appel lancé aux jeunes réfractaires repentants sont demeurés insignifiants.

A noter enfin l'importance attribuée, par le préfet régional de Lyon, aux insuffisances du Service du Travail Obligatoire, qui seraient, pour partie, à l'origine des échecs enregistrés.

C – État d'esprit des différentes parties de la population

a) Ouvriers, employés, petits fonctionnaires, petite bourgeoisie se trouvent rapprochés par les difficultés communes qui les assaillent et qui ont une même cause : la médiocrité de leurs moyens au regard du coût sans cesse croissant de la vie. Ils demeurent cependant calmes dans l'ensemble⁽⁷⁾. Il s'agit là d'une attitude commandée surtout par la prudence, estime le préfet de la Haute-Vienne, et dans laquelle est pour beaucoup la présence des troupes d'occupation ; mais ces catégories sont une proie facile pour la propagande communiste qui s'exerce avec l'intensité sur elles. Parlant de la petite bourgeoisie, le préfet régional de Limoges émet cette opinion : « Volontiers agissante, elle pourrait être un soutien pour le Gouvernement si son niveau de vie était relevé d'une manière substantielle ».

b) Paysans : La situation privilégiée du monde rural ne l'incite pas à taire son mécontentement, parfois légitime au demeurant et qui prend son origine dans les formalités administratives nombreuses auxquelles il est astreint, dans les taxations jugées insuffisantes, voire même ridicule s'il les compare aux prix du marché noir – le prix fixé pour le blé soulève notamment d'unanimes protestations -, dans

la pénurie de certains produits, d'objets textiles et de chaussures, dans l'insuffisance des rations de pain et de vin, dans le manque de main-d'œuvre.

Il est hostile au Service du travail obligatoire, surtout depuis que l'exemption dont il jouissait a été levée pour les jeunes classes, et parce qu'il est déçu dans son espoir de voir revenir les cultivateurs prisonniers.

NOVEMBRE 1943

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS MENSUELS
DES PRÉFETS DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD**

(...) Politique intérieure

Réactions de l'opinion devant les problèmes de l'heure

Le terrorisme

Le terrorisme est, en général, condamné par l'opinion publique. « De plus en plus nombreux sont ceux qui considèrent les attentats comme un acheminement vers la guerre civile et une révolution qui pourrait être sanglante » note le préfet du Tarn.

Toutefois, pour beaucoup, l'activité du « maquis » s'entoure d'une équivoque. Les réfractaires du S.T.O. jouissent des sympathies certaines de la population qui, ainsi, tend à mettre au compte d'éléments étrangers à ce mouvement les actes de terrorisme qu'elle réprovoque⁽¹⁾. (...)

Le S.T.O.

Les sentiments de l'opinion n'ont pas évolué dans ce domaine. La suspension des prélèvements de main-d'œuvre pour l'année 1943 a favorisé une détente passagère mais l'approche de la nouvelle année fait renaître des craintes. Aussi les mesures d'amnistie n'ont-elles pas produit l'effet qu'on en pouvait espérer. Par ailleurs, nombreux sont les défailants qui, estiment les préfets, éprouvent de grandes difficultés à se libérer de l'emprise des mouvements auxquels ils se sont ralliés. (...)

État d'esprit des différentes parties de la population

Le mécontentement de la classe ouvrière s'aggrave au fur et à mesure que les prix augmentent et que, corrélativement, les salaires s'avèrent de plus en plus insuffisants ; et ce n'est pas trop de dire que tous les préfets réclament une amélioration rapide dans ce domaine. (...)

Questions économiques et sociales

Travail

Le monde ouvrier, en dépit de certaines mesures prises en vue de l'amélioration de leurs conditions de vie, demeure, dans l'ensemble, mécontent et aigri. L'arrivée de M. Bichelonne au ministère du Travail, plus encore que la démission de M. Lagardelle, fut discutée dans les milieux syndicalistes où le ministère de la Production industrielle est représenté comme l'émanation du patronat capitaliste.

Le préfet du Tarn-et-Garonne fait observer, par ailleurs, que « l'indépendance du Ministère du Travail est un dogme cher à la classe ouvrière ».

a) Salaires

La quasi-totalité des préfets insiste pour que le problème des salaires soit résolu de toute urgence.

Dans ce domaine, l'effort accompli se concrétise par l'application de l'arrêté du 21 juin 1943 dans la métallurgie et dans l'industrie de la transformation des métaux ; elle a permis un rajustement des salaires et notamment pour les ouvriers non qualifiés. Il serait souhaitable que des mesures de cet ordre interviennent rapidement en faveur des autres branches de l'activité industrielle.

b) Main-d'œuvre

La situation du marché de la main-d'œuvre est de plus en plus déficitaire par suite des prélèvements croissants opérés par les autorités d'occupation. De ce point de vue un cri d'alarme est jeté par de nombreux préfets (Montpellier, Gironde, Nord, Yonne, Finistère, etc...).

Le problème des mutations de main-d'œuvre vient à son tour peser sur le marché. Les défaillances qu'elles entraînent font qu'en marge de la légalité se produit une débauche qui risque de rendre encore la situation plus critique.

Dans les Landes, où les autorités allemandes ont exigé, dans les 48 heures l'envoi, pour six semaines, de 150 mineurs des mines de Boudigot dans la région d'Abbeville, 36 % seulement de l'effectif imposé se présente, le 25 octobre au départ ; ceux des ouvriers qui se croyaient menacés avaient disparu.

Dans le Cher par exemple, la mutation de 172 hommes dans les ateliers de Salbris a rencontré une grosse résistance ; sur ce nombre dix ouvriers seulement se sont présentés au lieu de leur affectation.

Les enquêtes de police prouvent que ces opérations se traduisent par une augmentation du nombre des réfractaires. En outre, ces mutations provoquent d'incessantes réclamations et interventions tant de la part des travailleurs que des employeurs. Si l'on tient compte des lenteurs apportées à l'exécution de ces mesures, des obstacles rencontrés et des erreurs qui en résultent, on constate que ces transferts de main-d'œuvre ne donnent qu'un bien faible rendement, quand elles ne contribuent pas à désorganiser radicalement une branche de l'économie.

A signaler, enfin, dans ce domaine, que ces réquisitions et mutations effectuées dans des conditions souvent anormales et contraires aux accords conclus mettent l'Administration française dans une position délicate vis-à-vis de la population intéressée.

c) S.T.O.

L'accord du 16 octobre dernier a permis de considérer comme étant en situation régulière, les jeunes gens engagés dans des secteurs d'activité essentiels au pays ou intéressant la puissance occupante.

D'autre part, les instructions du 23 octobre sur les facilités accordées aux réfractaires des classes 1939 à 1942 en vue de la régularisation de leur situation ont amené une heureuse détente et donné des résultats variables suivant les départements.

Dans sa majorité la population reste sceptique quant aux accords intervenus, et ne cache pas son appréhension de nouveaux départs, le Gouvernement allemand n'ayant pris d'engagements qu'en ce qui concerne l'année en cours.

d) Charte du travail

Le départ de M. Lagardelle apparaît, constatent certains préfets) comme une manœuvre du grand patronat destinée à faire échouer la Charte du travail. Cependant, la mise en application de celle-ci se poursuit normalement et dans l'ensemble des départements, les services de l'Inspection du Travail continuent la mise en place des organismes prévus. (...)

Production industrielle et communications

1 – Production industrielle

Outre la pénurie de main-d'œuvre et la raréfaction des matières premières, l'angoissant problème des transports, qui paralyse peu à peu la vie économique du pays demeure la préoccupation dominante de tous les préfets. (...)

Relations avec les troupes d'Occupation

A Clermont-Ferrand, des opérations de police ont été effectuées le 25 novembre dernier par la police allemande dans le quartier de l'Université : 80 personnes ont été retenues et on déplore la mort d'un professeur et de deux étudiants : il s'agissait pour la plupart d'israélites, d'étrangers, d'Alsaciens - Lorrains ayant franchi la nouvelle frontière, de professeurs de la Faculté de Strasbourg et de jeunes gens en situation douteuse à l'égard du S.T.O. - De son côté, le préfet régional de Nancy note « que le nombre des arrestations opérées pendant le mois de novembre a atteint 124, en augmentation sensible sur les périodes précédentes ». (...)

DÉCEMBRE 1943

SYNTHÈSE
DES RAPPORTS MENSUELS
DES PRÉFETS DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD

Politique intérieure

Réactions de l'opinion et actions de l'opinion devant les problèmes de l'heure

(...) *Le S.T.O.* - Les mesures d'amnistie adoptées par le gouvernement à l'égard des défailants du S.T.O. ont porté leurs fruits. Ceux qui ne sont pas ralliés agissent beaucoup plus par crainte de représailles que par conviction. Les désignations de main-d'œuvre agricole pour l'organisation Todt font l'objet de très nombreux et hostiles commentaires. « L'on estime généralement, écrit le préfet de la Sarthe, que le retour de ces agriculteurs n'aurait vraisemblablement pas lieu comme il était prévu ». L'opinion craint que ces prestations soient suivies, comme semble le faire présager le recensement des classes 1943 et 1944, de départ d'ouvriers en Allemagne. Le préfet du Jura observe à cet égard « que la reprise des départs en Allemagne constituerait une catastrophe ». (...)

État d'esprit des différentes parties de la population

Les ouvriers témoignent d'une passivité amère que rompent seulement quelques tentatives de grève. Ils dénoncent vivement les restrictions alimentaires et les inégalités sociales que le marché noir rend encore plus sensibles et rejettent sur le gouvernement les responsabilités de l'incompréhension brutale dont les industriels font montre à leur égard.

La fermeture des établissements commerciaux et industriels deux jours par semaine sans diminution de salaire a été bien accueillie par les ouvriers qui, étant donné le manque de main-d'œuvre, trouveront facilement un travail supplémentaire ces jours là.

La propagande communiste se fraye facilement un chemin dans les esprits aigris par les difficultés matérielles et l'insuffisance de la nourriture et auxquels on ne manque de faire remarquer l'écart entre le prix de vente des objets produits par eux et le salaire qui leur est attribué à cet effet. » Cependant, observe le préfet régional de Toulouse, la classe ouvrière pourrait encore être ralliée au gouvernement par l'accomplissement des réformes qu'elle attend et notamment de celle sur les salaires. (...)

Chapitre III – Activités des divers groupements-

Partis de résistance.

Parti Communiste : L'ex-parti communiste continue son action clandestine en vue de diffuser ses idées, et d'entretenir l'opinion des ouvriers, déjà hostiles au gouvernement, et de spéculer sur le patriotisme des masses pour l'organisation de la résistance. (...)

Chapitre V – Protection contre les évènements de guerre.

(...) b) Défense passive : Cette importante question trouve partout des échos. Le préfet de l'Hérault écrit : « Le remplacement des membres des équipes de Défense passive appelés par le Service du travail obligatoire se poursuit. D'autre part, il sera fait appel aux équipes nationales en voie d'organisation, de même qu'aux équipes du service électrique de sauvegarde nationale. Enfin, la

constitution d'équipes de défense passive rurale a été prescrite dans toutes les communes du département ». (...)

Questions économiques et sociales

La mise sur pied des « équipes nationales » semble devoir donner d'excellents résultats. A de nombreuses reprises écrit le préfet de la Charente, elles ont été sollicitées pour des tâches diverses, soit pour la défense passive, pour le Secours National et la maison du prisonnier, soit au profit des ouvriers travaillant en Allemagne.

Associations familiales : La mise en application de la loi sur les associations familiales est passée inaperçue.

En dépit du nombre élevé d'organismes qui s'efforcent de donner à la famille la place qu'elle mérite dans la nation, les efforts restent vains en l'absence d'une politique essentiellement réalisatrice. Dans ce domaine, le préfet de la Marne rapporte : « il y a trop de ligues, de fédérations, de mouvements familiaux à une époque où l'indigence règne de plus en plus au sein des familles ouvrières, à un moment où, à l'augmentation des traitements correspond une nouvelle hausse de la vie et où, d'une manière générale, les questions du logement, du vêtement et de la nourriture posent des problèmes souvent angoissants ».

On peut craindre que les revendications et les avis souvent précieux émis par les Associations demeurant sans grands effets si l'État n'adopte pas une politique sociale nettement familiale en matière de logement, de salaires et d'allocations. (...)

Chapitre V - Travail.

En ce qui concerne le monde du travail, la situation exposée dans les précédents rapports ne s'est pas sensiblement modifiée durant le mois de décembre ; elle a suivi la tendance générale qui se manifeste sur le plan technique par un accroissement progressif des difficultés rencontrées et sur le plan matériel par l'inégalité persistante des conditions d'existence de la masse ouvrière.

Malgré le mécontentement qui en résulte, aucune effervescence populaire de nature inquiétante n'est à relever.

Deux facteurs dominant toujours, dans ce domaine : réquisitions de main-d'œuvre et salaires.

a) Réquisitions de main-d'œuvre :

Dans l'ensemble on peut dire que tous les employeurs, travaillant, ou non, pour les autorités occupantes, sont à la recherche de personnel.

En fait d'impositions de main-d'œuvre, les possibilités maxima ont été atteintes, même dans les départements qui ont jusqu'ici le mieux satisfait à celles dont ils avaient été grevés. Les sondages effectués pour vérifier la situation montrent que la presque totalité de la population active qui n'est pas à la terre travaille directement ou indirectement à des commandes allemandes. Si, de ce côté, de nouvelles exigences se font jour, il est à craindre que les départements soient complètement privés des éléments nécessaires au maintien de leurs existences.

Sans insister à nouveau sur le malaise que ces réquisitions massives causent dans la population, il faut regretter que le système de la désignation par les maires ait été prescrit ; les magistrats municipaux s'estiment, dans l'ensemble, placés trop près de leurs administrés pour que ces désignations ne rendent pas leur position de plus en plus difficile.

Enfin, il y a lieu de noter l'intérêt qui s'attacherait à ce que ces exigences fassent l'objet d'un accord officiellement homologué entre les hautes autorités françaises et allemandes.

b) S.T.O.

Les opérations en cours sont, elles aussi, caractérisées par les réquisitions de main-d'œuvre pour l'organisation Todt. D'une manière générale, elles ont rencontré des difficultés sérieuses tenant à l'imprécision des instructions qui les concernaient, aux divergences existant entre les points de vue français et allemand et parfois même aux contradictions entre les instructions françaises qui se sont succédé.

Les convocations de contingents importants de travailleurs étrangers provoquent une émotion considérable dans les milieux agricoles où ils fournissaient un appoint sérieux de main-d'œuvre.

c) Salaires.

La question des salaires continue de préoccuper l'opinion et de susciter un vif mécontentement. La classe ouvrière, en effet, attend avec impatience la réalisation des promesses qui lui ont été faites dans ce domaine. Cette attente se traduit souvent par des mouvements qui, s'ils sont de peu d'importance en eux-mêmes, n'en sont pas moins symptomatiques de l'état d'esprit régnant dans les milieux des travailleurs.

L'application de l'arrêté du 21 juin 1943 à la transformation des métaux, et celui du 27 novembre 1943 à leur production, a provoqué quelques mécontentements du fait que les taux minima obligatoires n'ont apporté qu'un relèvement insuffisant des salaires et que le classement des ouvriers dans les différentes catégories n'a pas été convenablement assuré.

Il est souhaitable que des arrêtés interviennent rapidement dans les différentes professions pour accorder aux ouvriers intéressés les mêmes augmentations que celles dont viennent de bénéficier les travailleurs des métaux.

Une plus longue attente amplifierait dangereusement le malaise créé dans les catégories défavorisées.

En l'absence de toute réglementation et depuis le décret du 19 juin dernier, retirant aux préfets régionaux la délégation exceptionnelle qui leur permettait de sanctionner par arrêté le relèvement des salaires, ce dernier continue de s'effectuer en marge de la légalité ; mais alors que certains syndicats patronaux demandent à leurs ressortissants d'accorder des augmentations de l'ordre de 10 à 20 %, d'autres s'y sont refusés jusqu'à ce jour.

En effet, tandis que la plupart des grands établissements observent la discipline syndicale, il n'en est pas de même dans ceux de moindre importance envers lesquels l'inspection du Travail ne peut user d'aucune coercition. Et même là où ces relèvements ont été consentis l'effet matériel et moral de ces mesures est amoindri par les hausses importantes qui de produisent sur les prix des produits de première nécessité.

D'un autre côté, si l'on veut éviter des conséquences fâcheuses il serait urgent d'apporter une solution à la question des zones de salaires.

Enfin des vœux sont formulés relatifs à :

- la publication du décret prévu à l'article 55 de la loi du 14 octobre 1941, sur la constitution et le fonctionnement du comité supérieur des salaires ;
- la substitution, dans l'établissement définitif des zones, de la notion d'agglomération à la notion des villes en vue d'une assimilation plus conforme aux besoins réels des travailleurs.
- la révision rapide du taux moyen des salaires départementaux devenu sans rapport avec les conditions de vie présente.

d) Charte du travail.

Dans l'ensemble, on s'accorde à reconnaître le bien fondé des principes posés : autorité du chef d'entreprise, salaire minimum vital, collaboration étroite entre patrons et ouvriers.

Le renouvellement des Comités sociaux d'entreprises est maintenant achevé dans la presque totalité des établissements. Les votes ont eu lieu au bulletin secret, de telle sorte qu'un caractère de sincérité incontestable est acquis dans la généralité des cas. Ces élections ont permis de constater un assez grand nombre d'abstentions, signe d'une certaine indifférence à l'égard de la charte. Afin d'en expliquer les principaux rouages à la classe ouvrière, de nombreuses conférences ont été faites dans les départements. On souhaite la mise en place des organismes de la Charte en vue d'assurer une compréhension plus complète de la doctrine qu'elle crée, indispensable pour les réalisations qu'elle envisage.

La suppression de la pluralité des syndicats et la création des Comités sociaux tripartites exigent, en effet, de l'ouvrier une éducation sociale et culturelle qu'ils ne possèdent pas encore ; il est à craindre que l'on se heurte à son indifférence tant qu'il n'aura pas compris tout ce qu'il est pratiquement possible d'attendre de l'application de la Charte. Elle doit donc lui être expliquée non seulement pour ce qu'elle promet juridiquement, mais surtout pour ce vers quoi elle tend dans le domaine du statut qui sera réservé à la classe prolétarienne.

C'est par les membres des Comités sociaux que sera développée, dans un sens pratique, l'information des masses ouvrières, mais ils ne possèdent pas encore la formation suffisante pour que leurs délibérations puissent se dérouler dans le sens voulu et qu'un maximum d'efficacité soit ainsi réservé à leur action. Leur activité a pour l'instant le défaut de se borner presque exclusivement à des questions importantes, certes, mais temporaires, comme celle du ravitaillement et de se détourner des problèmes professionnels et sociaux permanents.

En résumé, le climat favorable à l'application de la Charte est loin d'être créé, en dépit d'une bonne volonté qui tend à s'affirmer et d'un désir de progrès chez les dirigeants de la classe ouvrière, dont il reste encore à gagner la confiance. Dans ce but, il faut assurer une désignation des membres des comités sociaux qui échappe à toute critique justifiée et veiller à ce que, même satisfaisante, elle ne soit pas, comme à l'heure actuelle, « contrée » par des démissions souvent fréquentes qui provoquent des difficultés intérieures. (...)

Relations avec les troupes d'occupation

Les réquisitions de main-d'œuvre sont aussi plus importantes et plus impératives. C'est ainsi qu'à Grenoble les travaux d'un grand nombre d'immeubles en copropriété ont été suspendus pour permettre, grâce à la récupération des matériaux et d'une main-d'œuvre suffisante, l'exécution des travaux demandés par les troupes d'opérations. (...)

JANVIER 1944

**SYNTHÈSE
DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS
(ZONE NORD ET ZONE SUD)**

(...) Politique intérieure (...)

En résumé, la majeure partie de l'opinion a enregistré avec satisfaction que le remaniement ministériel se bornait essentiellement à un renforcement de l'autorité du Ministère de l'Intérieur et a repris assez vite son attitude indifférente. Mais si les bruits qui circulent concernant de nouveaux prélèvements de main-d'œuvre venaient à se confirmer, il faudrait s'attendre à une très vive réaction.

Réaction de l'opinion devant les problèmes de l'heure. (...)

Service du travail obligatoire

Les heureux effets de la suspension de départ pour l'Allemagne ont été quelque peu battus en brèche par le recensement des classes 1943 et 1944, malgré les assurances données aux jeunes gens - tout au moins ceux de la classe 1943 - qu'ils seraient employés sur le sol national.

Au moment même où était officiellement annoncé le recensement de la classe 1944, des bruits courraient au sujet d'un prochain et très important prélèvement de main-d'œuvre pour l'Allemagne. Cette perspective risquée, si elle se confirme, de redonner crédit aux organisations terroristes.

Quant aux réquisitions de main-d'œuvre au profit de l'organisation Todt, elles persistent à être mal accueillies, beaucoup de requis craignant d'être, tôt au tard, dirigés outre-Rhin ; ce sentiment ne fait que s'accroître par suite de l'évolution de la situation internationale et des bombardements nombreux et meurtriers subits par l'Allemagne.

A ce sujet, les résultats des opérations entreprises dans les départements du sud-ouest en vue de satisfaire les dernières impositions, sont significatifs. Alors que jusqu'à présent les contingents avaient été réunis sans trop de mal, ils n'ont pu l'être cette fois malgré les menaces découlant de l'application, par les autorités allemandes, des dispositions de l'article 52 de la convention de La Haye. (...)

III – État d'esprit des différentes parties de la population

L'état d'esprit du public est surtout caractérisé par une grande lassitude et un immense désarroi devant les événements passés et ceux à venir immédiats.

Découragée, impuissante, devant ces faits qui la dépassent, la population manifeste une aspiration silencieuse à une vie normale.

Les industriels continuent à montrer certaines réticences quant à l'application de la Charte du travail. Toutefois, ils se montrent assez compréhensifs à l'égard du Gouvernement dont ils reconnaissent les efforts pour le relèvement du pays.

Les ouvriers préoccupés par l'insuffisance du ravitaillement et de leur salaire, se considèrent comme les victimes du régime et deviennent opposants pour cette raison essentielle. A noter que cet état d'esprit n'est pas seulement celui du manoeuvre ou de l'ouvrier spécialisé, mais aussi des agents de maîtrise et même des ingénieurs. (...)

Questions sociales

Famille

Le préfet de Belfort demande que l'on examine minutieusement l'attribution de la Délégation familiale aux familles des prisonniers de guerre et à celles des ouvriers en Allemagne, dont le traitement est différent. (...)

Questions économiques

État d'esprit des agriculteurs

La préoccupation dominante des agriculteurs reste la réalisation des impositions et le manque de moyens de production, notamment celui de main-d'œuvre. Leur état d'esprit évolue toujours favorablement en raison du malaise général entretenu par les réquisitions de tous genres. (...)

Travail

I – Main-d'œuvre

Aucune modification notable n'est intervenue dans la situation du marché du travail depuis la dernière synthèse.

Dans l'ensemble, les possibilités locales ne suffisent pas à compenser les offres d'emploi. La pénurie de main-d'œuvre affecte toutes les branches de l'activité économique ; elle se fait plus spécialement sentir dans les groupes professionnels suivants : forêts et agriculture, industries extractives, industries du bois, métallurgie et métaux, terrassement et construction.

Quant aux opérations effectuées en matière de main-d'œuvre pour pallier aux difficultés actuelles, elles se heurtent à l'opposition simultanée des ouvriers affectés d'office dans des entreprises qui ne sont pas de leur choix et des patrons qui subissent des prélèvements de personnel. Par ailleurs, le fait que les ouvriers exécutent peu souvent les ordres de mutation qui les affectent aux entreprises vient encore aggraver la situation.

a) Mutation en France

Pour la période considérée de nombreux ordres de mutation ont été établis tant pour les entreprises françaises qu'allemandes. Le rendement obtenu a été faible. Ce résultat s'explique par la carence des employeurs qui, la plupart du temps, ne font pas connaître les mouvements de main-d'œuvre de leur personnel et par le fait que les travailleurs affectés à des établissements qui ne leur conviennent pas choisissent eux-mêmes une entreprise où ils se trouveront protégés contre tout nouvel ordre de mutation.

Il faut noter à ce sujet que les prélèvements effectués dans les établissements commerciaux au bénéfice de certains établissements prioritaires y créent une forte gêne par ce qu'ils portent sur des éléments de moins en moins nombreux donc de plus en plus nécessaires.

Parallèlement, dans le domaine industriel, les mutations effectuées sont pour beaucoup dans l'amointrissement de qualité de la main-d'œuvre ; les inspecteurs du travail, notamment ceux de la région de Laon, signalent une recrudescence des accidents dus à l'inexpérience des ouvriers.

En dehors de ces mouvements destinés à satisfaire les besoins des industries prioritaires, il faut encore souligner les récentes exigences de l'organisation Todt ; suivant accord des hautes Autorités allemandes et françaises de nouveaux contingents sont à diriger sur la côte ouest.

Ainsi les départements de la Seine-et-Oise, de l'Yonne et du Cher ont été imposés au bénéfice des Chantiers de Rouen.

Le Finistère doit fournir pour le mois de janvier un contingent de 1.500 hommes.

En Gironde, 1.750 hommes ont dû être réunis.

Dans les Basses-Pyrénées, la Feldkommandantur de Biarritz a exigé à deux reprises dans le courant de décembre la fourniture de 100 travailleurs.

Situation similaire dans les Landes.

Rien n'a été négligé par les préfets pour faire comprendre aux jeunes gens que leur devoir était de ne pas se dérober aux convocations lancées sous peine de faire supporter à l'ensemble de la population de lourdes sanctions. Les appels ont été multipliés ; les autorités responsables ont été touchées au cours de réunions spéciales. Tout ce qui pouvait être normalement envisagé a été fait.

Si le rendement définitif de ces mesures de réquisition n'est pas à la hauteur des exigences des Autorités occupantes, il faut en rechercher plus spécialement la cause dans l'épuisement actuel du pays.

b) Réquisitions militaires locales

Les demandes de main-d'œuvre présentées par les autorités militaires allemandes, en vertu de l'article 52 de la Convention de La Haye se renouvellent à une cadence rapide.

Ainsi, la Felkommandantur de Quimper publiait en date du 24 novembre une ordonnance par laquelle 600 ouvriers munis de pelles et de pioches devaient être mis à la disposition des troupes sous la responsabilité de cette région ; à l'heure actuelle les exigences allemandes s'élèvent dans le Finistère à 6.483 hommes à fournir chaque jour par une centaine de communes voisines du littoral pour l'exécution de travaux d'ordre strictement militaire.

Dans le département des Côtes-du-Nord, la situation ne présente pas un aspect différent ; les demandes de réquisitions formulées depuis fin novembre 1943, s'élèvent à plus de 8.000 hommes.

Le nombre d'ouvriers déjà utilisé à un titre quelconque par les Autorités occupantes et échappant ainsi à ces impositions spéciales est tel que dans un grand nombre de communes les hommes valides sont réquisitionnés à tour de rôle et ce tour revient plusieurs fois par semaine.

D'une manière générale, les contingents de travailleurs demandés ont pu jusqu'ici être réunis. Toutefois un grand mécontentement existe dans les campagnes. Il tient surtout à l'insuffisance du salaire alloué et à l'obligation pour les cultivateurs requis d'abandonner complètement leur culture ; en effet, les avantages de la limitation à 6 heures consécutives de la durée du travail imposé sont illusoire, les travaux de la terre ne s'accommodant pas des journées tronquées.

c) Départs pour l'Allemagne

Il se présente toujours des volontaires qui contractent des engagements auprès des Services allemands.

Ce mouvement de main-d'œuvre est relativement important.

Ainsi dans le département de la Gironde il atteindrait pour la période comprise entre le 15/11/43 et le 15/1/44 un total de 200 unités environ. Dans les trois départements de la région de Nancy, 500 demandes ont déjà été enregistrées.

Il présente un intérêt tout particulier pour les travailleurs en Allemagne se trouvant dans les conditions prévues pour la Relève, les Autorités allemandes ayant accepté que les remplaçants puissent être

recherchés parmi ces volontaires. Toutefois dans la Meuse, il a fallu recourir à des démarches particulières pour faire admettre cette procédure par les Autorités d'occupation qui n'avaient en effet, reçu aucune instruction pour les accepter.

Le préfet d'Eure-et-Loir signale les difficultés qui se sont élevées au sujet des ouvriers qui, partis en Allemagne après signature d'un contrat d'un an, sont venus, à l'expiration de cette période, en permission à leur foyer. Ces ouvriers ayant tenu leurs engagements estiment leur permission libérale ; les autorités allemandes, par contre, ont décidé de proroger d'autorité tous les contrats pour l'Allemagne.

« Cette situation, écrit ce haut fonctionnaire, n'est pas sans constituer une certaine injustice à l'égard de ceux qui se sont dévoués pour assurer la relève de leurs camarades prisonniers, alors que, par ailleurs, l'impunité est assurée aux jeunes gens du Service du travail obligatoire qui peuvent encore régulariser leur situation en restant en France. Au surplus, comme ils ne sont pas régulièrement libérés, ils ne doivent pas obtenir le renouvellement de leurs titres d'alimentation, ce qui les place dans une position équivoque, risquant de les inciter à quitter leur domicile pour se soustraire à d'éventuelles recherches. Il y aurait intérêt à ce que soit officiellement définie l'attitude qu'entendent suivre les Autorités françaises afin d'éviter que ne surviennent des incidents qui sont à craindre ».

d) S.T.O

En application de l'instruction gouvernementale le recensement des jeunes gens nés entre le 1er janvier et 31 décembre 1924 est en cours. Aucun incident n'est à signaler. Toutefois les sondages faits permettent de penser que la proportion des jeunes gens qui se présenteront dans les bureaux de recensement sera à peu près la même que lors des précédentes opérations, soit environ 45 %.

Quelques préfets, notamment celui de Seine-et-Oise, laissent entendre qu'il eut été préférable d'utiliser plus largement les effectifs de la classe 1943 - en révisant les nombreux cas d'exemptions et de sursis - que de recenser la classe 1944.

En effet, l'annonce seule de ce recensement survenant après celui de la classe 1943, a fait naître dans l'opinion publique de nouvelles craintes sur le sort réservé à ces jeunes gens.

D'autre part, en dépit de la publicité donnée aux instructions relatives aux conditions dans lesquelles les insoumis et réfractaires des classes 1939/4 à 1942 peuvent régulariser leur situation, il n'a été enregistré que de très faibles résultats.

II - Salaires

Les préfets insistent toujours sur l'importance accrue que revêt la question des salaires.

De nombreuses réclamations sont journalièrement enregistrées ; ouvriers et employés trouvent, à juste titre, leurs rémunérations trop faibles puisqu'ils enregistrent chaque mois une nouvelle hausse des denrées nécessaires à l'existence. Il importe qu'un ajustement intervienne le plus rapidement possible.

Le déséquilibre actuel crée dans le monde du travail un état de sourde agitation qui ne s'est encore traduit par aucun incident sérieux, du moins jusqu'à présent.

Pourtant, il est certain que la discipline générale s'en ressent ; le rendement pourrait s'en trouver sensiblement diminué.

Certains chefs d'entreprise ont adopté en vue d'améliorer le sort de leurs ouvriers, de nouvelles modalités de paiement : salaires proportionnés du système Schueller, ristourne sur le chiffre d'affaire ou des bénéfices. Mais ces améliorations ne touchent encore qu'une partie des travailleurs.

D'autre part, la réglementation officielle vient quelquefois contrarier cette évolution. Ainsi, en Gironde les employeurs s'étaient orientés, dans un certain nombre de professions et à l'instigation des dirigeants des Syndicats patronaux, vers le versement d'un acompte à valoir sur l'augmentation ultérieure ; une note ministérielle en date du 18/12/43, étant venu préciser qu'aucune augmentation de salaire ne peut intervenir qu'après intervention du Ministère du Travail, le mouvement des relèvements de salaires ainsi amorcé, s'est trouvé stoppé. Il en est résulté des réclamations de plus en plus vives et nombreuses ; trois entreprises relativement importantes ont même été menacées de grève.

Il est nécessaire qu'une révision de ce problème intervienne d'urgence si l'on veut éviter des situations graves.

III – Charte du travail et action syndicale

L'effort se poursuit en vue de réaliser l'action d'ensemble susceptible de créer le climat favorable à la mise en application des institutions de la Charte.

En raison du décalage et des retards constatés dans la mise en place des divers organismes, la Charte du travail aurait tendance à se dédoubler en Comités sociaux et en Syndicats.

Le nombre actuellement important des syndicats uniques constitués par arrêtés ministériels, n'a pas empêché, tout spécialement dans la région de Nancy, que l'activité professionnelle restât en majeure partie, concentrée dans les Comités sociaux d'entreprise.

Ceux-ci, en général, n'ont pas encore atteint leur plein développement, ni sur le plan organique ni sur le plan des réalisations ; ils s'affirment cependant comme des institutions viables et utiles.

Dans ce sens le préfet de l'Yonne signale que dans son département la Commission tripartite de la Charte étend son action sur de nombreuses entreprises et que de nouveaux Comités sociaux se sont créés notamment dans l'industrie Sénonaise. « Ce résultat, écrit ce haut fonctionnaire, semble bien prouver que les trois ordres, patrons, cadres et ouvriers, étaient intéressés par la mise en place de cet organe ».

Il faut s'attacher à ce que les groupes professionnels en présence, collaborent dans une atmosphère de compréhension réciproque. En effet, les difficultés surgissent soit dans l'examen des problèmes sociaux, soit dans l'interprétation des décisions légales ou réglementaires.

D'un côté les patrons des grandes entreprises qui avaient réalisé bien longtemps avant la guerre des améliorations sociales indiscutables, estiment que la Charte n'apportera pas au monde ouvrier plus d'avantages que leurs initiatives passées ; de là une résistance instinctive à se dessaisir d'organismes sociaux qui leurs sont propres.

D'autre part, les ouvriers ont tendance à estimer que les Comités sociaux sont parfaitement inutiles dès l'instant qu'ils ne sont pas des organismes de revendications.

De là l'indispensable nécessité de l'arbitrage de l'inspection du travail dont les interventions devraient être généralisées et normalisées parce que parfaitement accueillies tant par les ouvriers que par les patrons.

A ce sujet il faut signaler une suggestion du préfet régional de Nancy.

« Il pourrait être utile, écrit ce haut fonctionnaire, de créer dans le corps de l'inspection du Travail, des Inspecteurs spécialisés qui collaboreraient avec les Comités sociaux d'entreprise d'une façon permanente et régulière. Cette réalisation paraît indispensable, surtout en raison de ce que la politique, d'abord adoptée, de laisser en présence patrons et ouvriers pour provoquer une explication franche et loyale, est insuffisante pour donner au Comité social la valeur d'un instrument de collaboration interclasse vraiment efficace. La présence d'un inspecteur appartenant à ce corps des spécialistes de la

Charte du travail ne manquerait donc pas de dissiper toute équivoque pour réaliser vraiment cette organisation sociale qui doit être l'armature résistante de la Nation, lorsque, la guerre terminée, les hommes reprendront leur pleine et libre activité ». (...)

JANVIER 1944

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD

I – Opinion publique

Le S.T.O.

Le recensement de la classe 1944 et l'extension donnée à la législation concernant l'utilisation de la main-d'œuvre ont ravivé dans la population la crainte de nouveaux départs à destination de l'Allemagne. L'hostilité au S.T.O. demeure intacte. Aussi, les appréciations du genre de celles-ci sont-elles fréquentes dans les rapports préfectoraux :

« L'attitude des réfractaires est presque unanimement approuvée ».

« L'opinion est très nettement hostile au recensement de la classe 1944 et veut y voir une opération préparatoire à de nouveaux envois de travailleurs français en Allemagne ».

« Le recensement des jeunes de la classe 1944 soulève une réprobation unanime et il est à présumer que les défailants seront nombreux.

État d'esprit des différentes parties de la population

Peu de changement à signaler, en général, depuis la précédente synthèse, dans la mentalité des différentes couches sociales.

Classe ouvrière

Une grave constatation cependant : la quasi totalité des rapports relate l'état de découragement et de mécontentement où se trouve de plus en plus plongée la classe ouvrière, par suite de l'insuffisance des salaires au regard de l'augmentation croissante du coût de la vie ⁽¹⁾. Et les préfets de demander un relèvement substantiel des salaires, afin d'enrayer l'hostilité qui se manifeste de façon croissante à l'égard du Gouvernement. « Il convient de le dire sans ambages, déclare le Préfet Régional de Limoges ; s'il n'est donné à ce problème une solution immédiate des troubles graves paraissent à craindre dans ces milieux qui souffrent de multiples façons, de l'état actuel des choses et sur lesquels la propagande adverse mord sans difficulté ». (...)

Police (...)

Le préfet de la Corrèze signale des menaces de grève chez les ouvriers de la Compagnie électromécanique de Bugeat. Dans les Basses-Pyrénées et les Hautes-Pyrénées, où se trouvent des formations de travailleurs étrangers, les préfets s'inquiètent du danger que pourraient présenter ces groupements d'éléments douteux en cas de troubles. (...)

Questions économiques et sociales

Agriculture.

La pénurie de main-d'œuvre agricole s'est aggravée à la suite des départs de travailleurs pour l'Allemagne et de nombreuses réquisitions opérées à la demande des autorités d'occupation. Parmi les difficultés de l'heure, c'est là certainement la plus vivement ressentie par les agriculteurs et son incidence sur la production apparaît des plus graves. (...)

Travail

Le fait saillant, durant la récente période, est le mécontentement croissant de la classe ouvrière, conséquence directe de l'insuffisance des salaires au regard du coût de la vie ; et la quasi unanimité des préfets insiste vivement pour qu'une mesure de relèvement des salaires intervienne d'urgence. L'opinion du préfet de la Haute-Vienne résume assez fidèlement, à cet égard, la situation exposée dans les divers rapports : « La classe ouvrière souffre à un tel point de la disproportion des salaires avec le coût de la vie, qu'il s'avère dangereux de laisser persister pareil état de choses. Je me permets d'insister à nouveau sur la nécessité que soit examinée d'urgence la question d'un substantiel rajustement ». (...)

Production industrielle

A l'exception des entreprises travaillant pour les autorités d'occupation, le niveau de la production demeure très bas dans la plupart des industries. Les causes en sont toujours les mêmes : crise de main-d'œuvre spécialisée, rarefaction du combustible, restrictions sur la force motrice, pénurie des moyens de transport. (...)

FÉVRIER 1944

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD

(...) Politique intérieure (...)

Sur le plan intérieur, le terrorisme et les réquisitions de main-d'œuvre demeurent les problèmes névralgiques de l'heure pour l'ensemble du pays. (...)

Réactions de l'opinion devant les problèmes de l'heure (...)

S.T.O.

L'hostilité au S.T.O. est générale. Toute mesure de recensement ou de réquisition de main-d'œuvre est accueillie avec méfiance et mauvaise humeur par la population, qui y voit moins une recherche véritable de main-d'œuvre, qu'une intention délibérée de procéder à de vastes opérations de déportation.

Le recensement de la classe 1944 est considéré comme une mesure préliminaire à de nouveaux départs pour l'Allemagne.

Le fonctionnement des commissions de peignage promet des départs qui ne seront plus décidés en considération de l'âge, et donc, choquent le sentiment de l'équité si profondément caractéristique de la mentalité française.

Enfin, la loi récente sur l'organisation du travail, dans la mesure surtout où elle affecte la main-d'œuvre féminine, a vivement ému l'opinion. Ouvrons les rapports :

« La nouvelle législation relative à l'utilisation de la main-d'œuvre masculine, et surtout féminine, a provoqué une émotion profonde, que le recensement de la classe 1944 et l'appel aux Chantiers de Jeunesse n'ont fait qu'accroître » (Puy-de-Dôme).

« La loi du 1er février 1944 est commentée avec la plus vive inquiétude dans tous les milieux. D'ores et déjà, il apparaît hors de doute que son application se heurtera à des difficultés considérables » (Limoges).

Dans le même sens : Cf. Montpellier, Meurthe-et-Moselle, Jura, Maine-et-Loire, Aude, Saint-Quentin, Aube, etc... (...)

État d'esprit des diverses parties de la population.

Les rapports ne signalent pas, en général, de changements notables dans la mentalité des diverses couches sociales.

Classe ouvrière

La question des salaires n'a pas reçu la solution d'ensemble que réclame la quasi-unanimité des préfets, et qui permettrait de faire face à la montée croissante du coût de la vie donc d'assurer de façon

plus satisfaisante le ravitaillement des familles ouvrières. La situation ainsi créée ne laisse pas d'être inquiétante. Jetant à nouveau le cri d'alarme, le préfet régional de Limoges la résume ainsi :

« La classe ouvrière, sourdement travaillée par la propagande communiste, demeure hostile à la politique gouvernementale dont elle prétend seule faire les frais. La question des salaires, qui est primordiale à ses yeux et n'a pas encore reçu de solution satisfaisante risque, si ses espoirs sont déçus, d'amener sous l'impulsion de meneurs encore dans l'ombre, des réactions brutales. Chez elle, l'opinion est à l'heure actuelle infiniment sensible ».

Paysans

La pénurie de main-d'œuvre et de chevaux va s'aggravant et pose au monde agricole des problèmes préoccupants. (...)

Travail

I - Main-d'œuvre

L'évolution de la situation au cours du mois de février a été marquée par l'activité des Commissions de « peignage » instituées en application de la circulaire du 9 février 1944 du Secrétaire Général à la Main-d'œuvre, et par l'extension des mesures de réquisition prononcées directement par les autorités occupantes, en vertu de l'article 52 de la convention de la Haye.

Les unes et les autres ont eu des répercussions graves sur la vie économique et politique du pays. L'émotion engendrée dans la population est profonde, malgré le calme que celle-ci conserve apparemment. (...)

S.T.O.

L'essentiel de l'activité, dans ce domaine, a été le recensement, puis la visite médicale des jeunes gens de la classe 1944.

Ces opérations se sont effectuées dans d'assez bonnes conditions et le pourcentage des jeunes gens qui se sont présentés à la visite médicale est très sensiblement supérieur à celui que l'on avait enregistré précédemment pour les classes 1942 et 1943. Ce résultat tient au fait que le recensement s'est déroulé, pour une grande partie, pendant une période où l'opinion était encore mal informée de l'action qui allait être entreprise.

Les bruits les plus divers et les plus extravagants circulent au sujet des futurs prélèvements de main-d'œuvre. Des chiffres et des précisions sont avancés sur les modalités de l'opération qui sèment la consternation et provoquent une sourde inquiétude.

Bien qu'il soit difficile au Gouvernement de fournir, dans ce domaine, les renseignements que tous attendent, il est cependant souhaitable que des précisions soient publiées officiellement ; elles auraient pour conséquence, non pas de mettre un terme aux rumeurs déprimantes, mais d'en réduire la portée et, partant, de s'opposer pour partie à la vague d'hostilité qui, sur ce terrain en particulier déferle contre l'Administration et le Gouvernement rendus responsables de cet état de choses. (...)

II - Salaires

La question des salaires demeure extrêmement préoccupante et la quasi-totalité des préfets réclame des augmentations substantielles et en rapport avec l'augmentation du coût de la vie. (...)

FÉVRIER 44

RAPPORT AU CHEF DU BUREAU DES RAPPORTS PRÉFECTORAUX

(...) Réaction de l'opinion devant les problèmes de l'heure

Deux faits principaux préoccupent l'opinion :

C'est l'utilisation et l'orientation de la main-d'œuvre, et la lutte contre le terrorisme.

La loi créant le travail obligatoire pour tous les Français de 16 à 60 ans a réveillé dans le public les appréhensions déjà manifestées lors des anciennes opérations de relève.

On émet fréquemment l'opinion que les réquisitions ont plus pour objet véritable d'obtenir le départ du territoire national des hommes jeunes et valides que de procurer à l'Allemagne une main-d'œuvre dont elle a besoin. On parle très facilement de déportation et on envisage à brève échéance l'accélération de cette mesure.

Les nouveaux départs ne manquent pas de soulever des commentaires de toutes sortes et une hostilité grandissante.

Déjà, l'on sent chez les ouvriers, qui jouissaient d'une sécurité relative depuis les accords du 16 octobre dernier, une certaine tendance à se protéger contre les mesures dont ils vont être à nouveau l'objet.

Il importe d'éviter à tout prix que de nouvelles défections dans leurs rangs ne viennent grossir le nombre des groupes francs-tireurs au moment même où l'action du secrétaire général pour le maintien de l'ordre a su obtenir des résultats heureux en ramenant dans la bonne voie tant de jeunes réfractaires dupés par des campagnes tendancieuses.

Mais, plus encore que la mobilisation masculine, celle des femmes est violemment critiquée. L'affectation éventuelle des jeunes filles de 18 à 25 ans hors de leur domicile habituel inquiète gravement tous les milieux.

Le mécanisme même du peignage est mal accepté. Le Français est habitué à consentir des sacrifices nationaux par classe d'âge et uniformément. Le fait que dans chaque branche d'activité économique seront prélevés des pourcentages de main-d'œuvre différents aura pour conséquences de faire naître un sentiment de jalousie entre Français d'où ne saurait manquer de surgir un malaise général.

Enfin, la recherche des permissionnaires non encore repartis en Allemagne, à l'expiration de leur congé, bien que très justifiée dans son principe, est très diversement appréciée par la population et cette situation place la police française devant des cas de conscience pénibles, surtout quand les recherches concernent des hommes d'un certain âge, pères de plusieurs enfants et qui ne sont souvent partis lors des premières opérations de relève de 1943 qu'à la suite de la défection de jeunes.

Pour en terminer dans le domaine des préoccupations de la population, il faut encore revenir sur le problème du coût de la vie.

La masse est toujours des plus attentive à cette question. Traitements et salaires ne permettent plus aux travailleurs de faire vivre leur famille. Il en résulte une hostilité envers le Gouvernement qui apparemment n'arrive pas à résoudre ce problème capital. Il naît des haines contre les favorisés de l'heure, commerçants et cultivateurs notamment. On ne leur pardonne pas d'avoir édifié des fortunes scandaleuses, grâce à la guerre et à l'occupation. (...)

État d'esprit particulier à certaines catégories sociales

Milieus paysans

(...) Exaspérés par les impositions, par les difficultés de leur production, le manque de main-d'œuvre, la pénurie d'engrais, les masses paysannes bien que mieux alimentées que le reste de la population, tentent à se relâcher dans leur effort. (...)

Milieus ouvriers

La lenteur dans laquelle se réalisent les hausses de salaires annoncées par le Président Laval dès juin 1943 est un grief de plus des populations ouvrières contre le Gouvernement. Elles lui reprochent de n'avoir pas su imposer sa volonté en cette matière à l'Hôtel Majestic. (...)

Production industrielle – Économie nationale - Communications

I – Production industrielle

a) Généralités

Aucune orientation particulière n'est à noter dans l'évolution de l'activité industrielle du pays au cours du mois de février.

Chaque secteur subit à des degrés divers l'incidence des conditions générales, soumis qu'il est à l'insuffisance de main-d'œuvre, au manque de matières premières, de combustibles et d'énergie.

Les difficultés de transport ont aussi leurs répercussions dans les usines ne disposant pas de priorités vis-à-vis des chemins de fer.

Insuffisance de main-d'œuvre

La réalisation des contingents de main-d'œuvre exigée localement par les autorités allemandes en sus des accords officiels menace de désorganiser le système de protection établi en faveur des établissements de la Production Industrielle, en ne respectant pas quelques fois les entreprises classées « S » et surtout celles qui, bien qu'importantes pour l'Économie, n'ont pu exciper d'un classement allemand. (...)

MARS 1944

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS DES PRÉFETS DE LA ZONE NORD ET DE LA ZONE SUD

(...) I – Opinion publique

L'unanimité des rapports de ce mois fait ressortir la grande nervosité et le désarroi de la population.

L'accroissement subit des prélèvements de main d'œuvre l'intensification des bombardements sur notre sol, l'attente d'événements dont on entrevoit le caractère tragique, l'hostilité accrue envers l'occupant et l'indifférence à l'action gouvernementale concourent à créer ce climat. (...)

Politique intérieure.

Si, en raison de l'action énergique du secrétariat général au maintien de l'ordre, l'opinion est moins préoccupée par les conséquences du terrorisme, du moins l'extension subite des prélèvements de main d'œuvre passe au premier plan des préoccupations. (...)

Réactions de l'opinion devant les problèmes de l'heure : (...)

Le S.T.O.

L'action des Commissions de peignage se déroule dans un climat d'hostilité populaire renforcée par l'arrivée de M. Déat au ministère du travail.

Sans doute, comme le souligne le préfet de Seine-et-Oise, « Les opérations menées en Haute-Savoie et la triste fin d'un certain nombre de réfractaires donnent à réfléchir aux jeunes gens et à leurs parents ». Mais la tragédie quotidienne des bombardements sur l'Allemagne et le fait qu'une telle mobilisation équivaut à une prolongation du conflit rendent la masse insensible à tous les arguments.

L'intense émotion produite par le recensement des femmes et des jeunes filles s'est très légèrement calmée à la suite des assurances données de les utiliser dans les conditions les plus humaines et les moins pénibles.

Par contre, la désignation de certaines catégories d'étrangers a rencontré une approbation unanime. La population ne pouvait en effet comprendre que les sacrifices fussent demandés aux seuls Français, alors que ceux qui avaient bénéficié d'une généreuse hospitalité en temps de paix demeuraient exempts des lourdes charges de l'heure.

Dans certaines régions, l'importance des prélèvements locaux a entraîné des crises municipales ⁽¹⁾.

La régularisation de la situation des réfractaires s'est poursuivie à un rythme normal. Il est certain que les résultats obtenus dans ce domaine sont dus pour une grande part à l'action persuasive du Secrétaire d'État à l'Information. (...)

État d'esprit des diverses parties de la population :

Les réactions des différentes classes varient peu.

Les ouvriers sont nettement découragés, aucune amélioration n'étant apportée à leur situation. Leur hostilité sourde, mais tenace, à l'égard du Gouvernement tient essentiellement aux conditions pénibles de ravitaillement qui leur sont faites et au lourd tribut qu'ils paient au S.T.O.

C'est le préfet des Hautes-Alpes qui souligne : « Il est inutile d'agiter devant eux le spectre de la terreur rouge car ils sont intimement persuadés qu'ils ne peuvent que gagner à un changement de régime ». (...)

Protection contre les évènements de guerre

Défense passive :

L'organisation de la défense passive se poursuit activement dans l'ensemble des départements, malgré des difficultés de toutes sortes. Le fonctionnement des services est normal et satisfaisant.

Cependant, l'application du Service du travail obligatoire a fait de nombreux vides dans les équipes qui venaient à peine d'être mises sur pied. On note aussi quelques retards dans les livraisons de matériel. (...)

Questions économiques et sociales

Agriculture

Les prélèvements locaux de main d'œuvre entravent les premiers travaux et laissent présager de grosses difficultés au moment des récoltes. (...)

Travail

S.T.O.

Les questions de main-d'œuvre continuent à être au premier plan des préoccupations du monde ouvrier.

Les exigences sans cesse grandissantes des autorités allemandes, les difficultés de réalisation des prélèvements demandés, l'impossibilité de les concilier avec les nécessités de la vie économique et surtout agricole du pays, ne laissent pas de faire naître des inquiétudes et de créer un climat peu favorable, tant à l'accomplissement des tâches indispensables, qu'au développement des tentatives de socialisation préconisées par le Gouvernement.

Les Commissions de peignage continuent à fonctionner dans les entreprises pour la désignation d'un pourcentage de travailleurs devant être affectés, soit au travail en Allemagne, soit à d'autres entreprises prioritaires situées en France.

On signale, à cet égard, un défaut dans la manière de procéder des commissions. Il serait souhaitable que les prélèvements n'interviennent qu'après peignage de tous les établissements d'une même profession, ce qui aurait permis d'équilibrer ces prélèvements en fonction du nombre total des ouvriers de l'entreprise, et compte tenu du pourcentage fixé pour la catégorie professionnelle.

Bien souvent, au contraire, les désignations sont faites immédiatement après chacune des visites médicales - lesquelles s'opèrent par régions successives et pour toutes les branches d'activité de cette région. Les premiers établissements risquent ainsi d'être l'objet de prélèvements massifs alors que les derniers ne seront vraisemblablement appelés qu'à fournir l'appoint éventuel.

Dans l'ensemble, on estime que l'action des commissions de peignage est loin d'avoir donné les résultats escomptés par les autorités d'occupation. (...)

Salaires

Le mécontentement s'aggrave du fait que les salaires restent dans leur ensemble bien inférieurs aux nécessités réelles de la vie.

La différence de traitement des ouvriers dans les différents secteurs économiques est une source sérieuse de mécontentement. Il importe de prendre des mesures d'ensemble permettant d'aligner, de façon générale, les salaires sur le coût de la vie.

D'autre part, les ouvriers ne perçoivent, lorsqu'ils ne travaillent pas, qu'une indemnité compensatrice dont le taux horaire est celui du salaire moyen départemental. La prolongation de cette situation risque de provoquer des troubles graves, à un moment où le coût de la vie ne cesse de s'accroître.

Il est à craindre, en outre, que certains patrons se lassent de verser des indemnités qui ne sont compensées par aucun travail productif, et peuvent atteindre des sommes importantes. (...)

TITRE III – Réactions avec les autorités d'Occupation

(...) Il convient également de signaler la situation extrêmement difficile faite par les troupes d'occupation aux populations des départements côtiers et en particulier à celles du Finistère et des Côtes-du-Nord.

Dans ces départements, les réquisitions de main-d'œuvre en vue d'effectuer des travaux d'ordre militaire pour le compte de la Wehrmacht pèsent lourdement sur l'ensemble de la population masculine.

A ce sujet, dans les Côtes-du-Nord, « les exigences allemandes sont de plus en plus grandes. Actuellement chaque équipe est généralement astreinte à travailler trois jours par semaine - 6 jours à Saint-Brieuc - Le tour de travail de chacun revient trop souvent. Les ouvriers travaillent presque exclusivement pour les troupes d'occupation et, de ce fait, ne peuvent plus assurer l'exercice de leurs fonctions ».

11 000 hommes sont requis par jour dans le Finistère indépendamment des ouvriers travaillant déjà pour le compte des autorités d'occupation (Todt, Rustung, etc...).

Outre les nombreux incidents qui se produisent en zone côtière, notamment entre les habitants et les unités russes, les réquisitions massives de main-d'œuvre accroissent l'hostilité à l'égard des troupes d'occupation.

Aussi, le préfet du Finistère constate-t-il que « la population en arrive à un état d'exaspération qui pourrait, s'il n'était bientôt tempéré, engendrer de graves répercussions ». (...)

MARS 1944

RAPPORT AU SERVICE DES RAPPORTS PRÉFECTORAUX

(...) Moyens de production

Il n'y a pas à revenir sur la question de la main-d'œuvre qui a déjà été traitée par ailleurs, la situation inquiétante de l'agriculture à cet égard est particulièrement signalée par les préfets du Loiret, des Landes, du Pas-de-Calais et du Morbihan.

Le préfet des Landes, en particulier, précise que les réquisitions de main-d'œuvre effectuées en vertu de l'article 52 de la convention de la Haye, se font de plus en plus lourdes, malgré le télégramme officiel et les instructions du Commandant militaire allemand en France. (...)

Communications

1 – Travaux publics

L'obligation faite, dans beaucoup de régions aux personnels des Travaux Publics, d'exécuter pour le compte des autorités d'occupation, des travaux de terrassement, apporte une gêne considérable à la bonne marche de l'ensemble des services.

Par suite de ces prélèvements de main-d'œuvre, certains travaux de longue haleine ont dû être suspendus.

Quant aux travaux d'entretien, le manque de matière première ajouté à la pénurie de main-d'œuvre a pour conséquence de le réduire au minimum indispensable. Les travaux de grosses réparations et de réfection sont pratiquement suspendus, sauf dans certains cas particuliers, ou la mise en état est demandée par les Autorités d'occupation. (...)

Production industrielle

Généralités

Les diverses branches d'activité subissent plus ou moins le contre-coup des conditions générales de fonctionnement, dominées par l'insuffisance de main-d'œuvre, le manque de matières premières et de combustible et la pénurie des transports qui continue à peser lourdement sur les établissements ne bénéficiant pas du droit de priorité.

Insuffisance de main-d'œuvre

Les prélèvements de main-d'œuvre, qu'ils soient systématiques ou circonstanciés, continuent à frapper lourdement les activités les plus diverses, et souvent indispensables, tant aux autorités d'occupation elles-mêmes qu'à la vie économique du pays. Le préfet du Pas-de-Calais signale à ce sujet que pour ce département les prélèvements ont retiré de l'activité économique un nombre d'ouvriers peu important mais dont la qualité était certaine : spécialistes, ouvriers et ouvrières quelquefois travaillant à la chaîne dont le départ a désorganisé temporairement le système de fabrication.

D'autre part, les évacuations ont également entraîné un ralentissement de l'activité notamment en zone côtière.

La difficulté de réaliser les impositions en personnel par les voies fixées en vertu d'accords officiels conduit de plus en plus les autorités allemandes à procéder à des prélèvements plus ou moins arbitraires qui affectent parfois jusqu'aux entreprises classées «S ».

Il y a là un danger qui admet difficilement un remède, et qui risque d'aller qu'en augmentant.

Ravitaillement

La question du ravitaillement reste dominée par les mêmes préoccupations que par le passé.

Pénurie de denrées indispensables, telle que les légumes, avec aggravation du fait que nous sommes à l'époque de la soudure et que, d'autre part, les difficultés de transport ne font que de croître ; le ravitaillement des centres urbains ne laisse pas d'en souffrir considérablement.

Diminution des stocks au moment où l'inquiétude grandissante tend à créer un état d'esprit thésaurisateur, pour les denrées plus encore que pour les fonds. Intensification des achats clandestins, sans qu'on puisse déterminer exactement si ces derniers influent sur le ravitaillement, plus que lui sur eux...

Il en résulte un mécontentement généralisé, dont, comme toujours, les pouvoirs publics font les frais ; rancœur des classes moyennes et ouvrières contre les possédants qui peuvent recourir journellement au marché clandestin - rancœur des citadins contre les paysans, des paysans non producteurs contre les catégories plus favorisées. (...)

Économie nationale

Généralités

Aucune raison d'amélioration n'est intervenue dans les circonstances générales qui aient pu influencer favorablement la vie économique de la Zone Nord.

Tout au contraire, la raréfaction de la main-d'œuvre, les mesures de restriction de courant électrique et la crainte d'une évacuation plus ou moins partielle de la zone côtière sont venues peser sur l'activité d'entreprises.

Outre ses graves répercussions économiques, ce problème a un aspect social qui ne laisse pas d'être grave car les classes de petit revenu continuent à souffrir d'une pénurie de ravitaillement qu'elles sentent d'autant plus que s'exagère toujours la différence existant entre elles et les catégories favorisées de la population. (...)

MARS 1944

SYNTHÈSE DES RAPPORTS MENSUELS

(...) I – Opinion publique

La plupart des préfets signalent que l'arrivée au pouvoir de M. Marcel Deat a généralement été considérée comme le prélude d'une intensification des envois en Allemagne.

Par contre, plusieurs préfets comme ceux de Belfort et d'Ille-et-Vilaine notent que son arrivée a fait naître dans le monde ouvrier l'espoir d'une politique sociale plus poussée.

Dans le Loir-et-Cher, le même espoir se fait jour, mais on se réserve de juger le nouveau Ministre du Travail aux résultats que son action énergique peut amener dans le domaine social.

Du fait que ce monde ouvrier reste résolument hostile au principe du travail en Allemagne ou dans les entreprises françaises travaillant pour les autorités d'occupation, les récentes opérations de peignage et les derniers prélèvements de main-d'œuvre se sont déroulés dans le climat d'hostilité populaire.

Cependant le préfet de la Haute-Saône signale que le départ des étrangers pour l'organisation Todt ou pour l'Allemagne a rencontré l'approbation unanime de la population. Celle-ci ne pouvait comprendre, en effet, que les sacrifices fussent demandés aux seuls Français, alors que ceux qui avaient bénéficié d'une généreuse hospitalité en temps de paix demeuraient exemptés des lourdes charges de l'heure. (...)

Travail

Les questions de main-d'œuvre continuent à être au premier plan des préoccupations du monde ouvrier.

Les exigences sans cesse grandissantes des autorités allemandes, les difficultés de réalisation des prélèvements demandés, l'impossibilité de les concilier avec les nécessités de la vie économique et surtout agricole du pays, ne laissent pas de faire naître des inquiétudes et de créer un climat peu favorable, tant à l'accomplissement des tâches indispensables, qu'au développement des tentatives de socialisation préconisées par le gouvernement.

Les Commissions de peignage continuent à fonctionner dans les entreprises, pour la désignation d'un pourcentage de travailleurs devant être affectés, soit au travail en Allemagne, soit à d'autres entreprises prioritaires situées en France.

On signale, à cet égard, un défaut dans la manière de procéder des commissions. Il serait souhaitable que les prélèvements n'interviennent qu'après peignage de tous les établissements d'une même profession, ce qui aurait permis d'équilibrer ces prélèvements en fonction du nombre d'ouvriers reconnus aptes au départ rapporté au nombre total des ouvriers de l'entreprise, et compte tenu du pourcentage fixé pour la catégorie professionnelle.

Bien souvent au contraire, les désignations sont faites immédiatement après chacune des visites médicales - lesquelles s'opèrent par régions successives et pour toutes les branches d'activité de cette région - Les premiers établissements risquant ainsi d'être l'objet de prélèvements massifs, alors que les derniers ne seront vraisemblablement appelés qu'à fournir l'appoint éventuel.

Dans l'ensemble, on estime que l'action des commissions de peignage est loin d'avoir donné les résultats escomptés par les autorités d'occupation.

C'est ainsi que dans la Seine, après examen du personnel de 10 337 entreprises, le nombre de départs effectifs pour l'Allemagne est, à ce jour, de 78 hommes, tandis que 52 désignations ont été faites pour les entreprises Todt et que 208 hommes et 29 femmes ont commencé à travailler dans les usines prioritaires de France.

D'autre part, dans la région parisienne, les Services allemands tendent à convoquer, dans chaque entreprise, tous les hommes de 16 à 60 ans pour les soumettre à une visite médicale, et à les muter suivant leur âge et leur aptitude physique sur l'Allemagne, sur les chantiers Todt ou sur les usines prioritaires de France. L'application de cette méthode risque d'entraîner la fermeture de nombreuses entreprises.

Le préfet de la Seine note à cet égard qu'une vive émotion se manifeste parmi la population ouvrière et même parmi les patrons et artisans qui se sentent menacés. Il estime qu'un retard à l'appel par classes serait seul susceptible d'apaiser ces inquiétudes.

Les opérations de mutations ne donnent lieu à aucune remarque particulière, si, ce n'est que l'opinion continue à s'émouvoir des mutations de main-d'œuvre féminine.

Le personnel féminin prélevé se trouve bien souvent affecté à un ouvrage au-dessus de ses forces, dans des conditions difficiles auxquelles il n'était pas habitué.

Le préfet régional de Nancy, entre autres, a dû intervenir auprès des autorités d'occupation, pour obtenir de sensibles améliorations aux conditions d'emploi des travailleurs.

Il est cependant à craindre, devant les difficultés de fournir la main-d'œuvre demandée par les Autorités allemandes, que la mise au travail des femmes et leur changement d'emploi, n'aille toujours en s'intensifiant.

Concernant les opérations systématiques de prélèvements de main-d'œuvre en général (peignage et mutations), on continue à remarquer que ces mesures frappent inégalement et les régions et les catégories professionnelles susceptibles d'en être touchées.

Dans les régions côtières, les réquisitions sur place s'opèrent au préjudice des prélèvements de peignage et mutations. Là, moins encore qu'ailleurs, on approche du contingent demandé.

Dans les régions industrielles, les difficultés rencontrées sont dues à la grande quantité de secteurs protégés, qui privent les commissions de peignage d'une main-d'œuvre qualifiée très précieuse.

Partout, les entreprises susceptibles d'être touchées ont déjà été pressurées et ne peuvent plus fournir qu'une main-d'œuvre beaucoup moins qualifiée et souvent même inapte.

Contingents à fournir à l'organisation Todt

On rencontre la même difficulté à couvrir les contingents demandés pour l'organisation Todt.

Un faible pourcentage a pu être réalisé. Dans certaines régions, des requis ne s'étant pas présentés à la réquisition, les autorités allemandes ont procédé à ces arrestations dans les communes touchées.

C'est ainsi que dans les Landes, les autorités allemandes ont fait connaître qu'en raison du nombre de défaillants, elles n'envisageaient plus la libération pour le 15 mars des hommes qui avaient répondu à la convocation en temps utile.

Dans la région de Bretagne, également, le monde agricole s'est ému du fait que les agriculteurs affectés n'ont pu être libérés au 15 mars, comme il avait été convenu.

Les conséquences des défections continuent à peser sur ceux qui ont répondu à l'appel et se trouvent maintenus au-delà du délai qui avait été fixé pour leur libération.

Réquisition sur place

Dans les départements côtiers en particulier, les unités allemandes poursuivent la réquisition des hommes en vertu de l'article 52 de la Convention de La Haye.

Les communes touchées subissent l'obligation de fournir un certain nombre d'hommes qui sont employés à des travaux de fortification.

Généralement mis à la disposition d'entrepreneurs et payés par eux, les requis qui n'ont pas toujours les qualités nécessaires pour effectuer les travaux qu'on leur demande, forment une main-d'œuvre très médiocre.

Là où le paiement des requis est laissé aux mairies, on déplore la lenteur des opérations de mandatement qui rendent difficile le paiement régulier des ouvriers.

Les réquisitions en cause frappent particulièrement la région de Bretagne, où elles augmentent d'ampleur de jour en jour. C'est ainsi que le Finistère fournit 11 000 hommes par jour pour les travaux locaux de défense.

Cet état de choses se produit à une période où les travaux agricoles vont, de leur côté, exiger un accroissement constant de main d'œuvre.

Le préfet régional de Bretagne note, à cet égard, une réduction importante des surfaces plantées.

Il ne semble malheureusement pas possible de limiter la portée et les conséquences de ces réquisitions.

Toutes les démarches en vue de les atténuer se sont heurtées à une fin de non recevoir basée sur les nécessités militaires.

Qu'il s'agisse de prélèvements systématiques ou de réquisitions, il est de plus en plus difficile de faire face aux demandes de plus en plus lourdes ; l'impression se dégage dans l'ensemble que le pays a fourni le maximum de ce qu'il pouvait prélever et tout ce qui est affecté, désormais, c'est au syndicat des économies essentielles dont le pays et même ses occupants ne peuvent se désintéresser.

On note, d'ailleurs, que les mesures de taxation sur le plan national, auxquelles sont soumises les Administrations, vont accroître encore les difficultés rencontrées pour faire face à ces divers contingents.

Opérations de recensement

Conformément aux instructions du secrétariat général à la main-d'œuvre, les directions départementales procèdent à l'intérieur des facultés et des établissements d'enseignement, au recensement des étudiants nés entre le 1er janvier 1914 et le 31 décembre 1928.

D'une manière générale, ces opérations s'effectuent normalement.

Toutefois, le préfet de la Seine note que des incidents se sont produits aux Facultés de droit, de lettres et de médecine où les jeunes gens ont pu s'introduire dans les lieux de travail et s'emparer d'un certain nombre de bulletins de recensement.

Ces incidents ne paraissent pas présenter de graves conséquences, les bulletins de recensement pouvant être reconstitués; mais ils traduisent un état d'esprit qui s'est déjà manifesté, à diverses reprises, par des destructions de fiches de jeunes classes.

Le préfet régional de Bretagne, de son côté, note le peu d'empressement des chefs d'établissements d'enseignement pour transmettre les bulletins et la liste de recensement aux directions départementales.

Les opérations de recensement de la classe 1944 se sont déroulées normalement. Le préfet régional de Bretagne note que des jeunes gens ont obéi aux prescriptions gouvernementales.

Par contre, dans la région parisienne, le nombre de défaillants s'avère assez peu élevé.

Le préfet de Seine-et-Oise signale l'émotion soulevée par le recensement général de la population, à l'occasion de la distribution des titres d'alimentation du mois de mars. Cette opération, qui n'a pas été

renouvelée ailleurs a suscité une très vive émotion surtout parmi l'élément féminin. Il n'a pas été possible de savoir à quelles fins les Autorités allemandes entendent exploiter ce recensement.

Les maires ont été chargés d'effectuer le contrôle du recensement des jeunes gens nés en 1923 et 1924.

Ce contrôle s'est fait à l'occasion des distributions de titres d'alimentation

Le préfet régional de Bretagne signale que des mairies ont adressé des états néant, d'où il faut conclure que les jeunes gens visés par le recensement ne seraient pas allés retirer leurs titres d'alimentation.

Le moindre ouvrier reste farouchement hostile à toute opération de prélèvement de main-d'œuvre. Néanmoins les appels aux réfractaires et aussi les exemples faits à l'occasion des opérations de réduction du maquis incitent les jeunes gens à répondre à l'appel.

Dans certains cas, même, on a vu des volontaires se présenter. Il ne faut voir là que leur désir de garder le bénéfice de l'initiative et, dans la mesure du possible, du choix de l'affectation.

Il n'en reste pas moins que les tentatives des pouvoirs publics pour limiter les exigences des autorités occupantes restent lettre morte pour les catégories frappées et que le Gouvernement continue à être rendu responsable de l'état de choses existant.

Salaires

Les mécontentements s'aggravent du fait que les salaires restent dans leur ensemble bien inférieurs aux nécessités réelles de la vie.

La différence de traitement des ouvriers dans les différents secteurs économiques est une source sérieuse de mécontentements. Il importe de prendre des mesures d'ensemble permettant d'aligner, de façon générale, les salaires sur le coût de la vie. D'autre part les ouvriers ne perçoivent, lorsqu'ils ne travaillent pas, qu'une indemnité compensatrice dont le taux horaire est celui du salaire moyen départemental. La prolongation de cette situation risque de provoquer des troubles graves, à un moment où le coût de la vie ne cesse de s'accroître.

Il est à craindre, en outre, que certains patrons ne se lassent de verser des indemnités qui ne sont compensées par aucun travail productif, et peuvent atteindre des sommes importantes, à mesure que cet état de choses se prolonge.

Un autre danger réside dans le fait que de nombreux travailleurs cherchent dans des occupations irrégulières, le moyen d'augmenter leurs ressources.

Les employeurs signalent des absences de plus en plus nombreuses. Le personnel se crée des loisirs pour jardiner, louer ses services à des particuliers à un taux avantageux, se procurer du ravitaillement à la campagne, voire même pour trafiquer, échanger, acheter ou revendre des marchandises et des denrées en prélevant un certain bénéfice. Il est à craindre que le goût du travail honorable ne se perde, surtout chez les jeunes générations.

Charte du travail

On signale des créations de comités sociaux d'entreprises.

Néanmoins, dans l'ensemble, le monde ouvrier manifeste son indifférence, si ce n'est son hostilité, aux efforts tentés dans ce sens par les pouvoirs publics. Il semble d'ailleurs bien qu'il réponde là à un mot d'ordre lancé par plusieurs fédérations d'anciens syndicats.

Quoiqu'il en soit, l'ouvrier continue à méconnaître un organisme nouveau qu'il tient pour suspect, se désintéresse de son application et n'a confiance que dans le syndicat qui reste un organe de revendication.

Absence généralisée et presque concertée de candidatures, nombreuses abstentions de voter, nombreux bulletins nuls, tout démontre que l'organisme existe en dehors de l'ouvrier, mais ne le pénètre pas. Les efforts de propagande auprès de lui sont restés insuffisants.

L'ouvrier ignore encore l'essentiel du contenu de la Charte et ne mesure pas la valeur de l'instrument qui lui a été confié. (...)

TITRE III - (...) CH. III - Travail

(...) I – Main-d'œuvre

L'évolution de la situation au cours du mois de février a été marquée par l'activité des Commissions de « Peignage » instituées en application de la circulaire du 9/2/44 du secrétariat général à la main-d'œuvre et par l'extension des mesures de réquisition prononcées directement par les Autorités occupantes, en vertu de l'article 52 de la convention de La Haye.

Les unes et les autres ont eu des répercussions profondes sur la vie économique et politique du pays. Les réactions d'ordre social sont peut-être d'ailleurs les plus importantes, étant donné l'émotion engendrée dans la population malgré le calme que celle-ci conserve apparemment.

Dans les régions où elles sont suffisamment avancées, il y a lieu de remarquer le rendement particulièrement faible des opérations de désignation, bien que la direction effective des travaux des Commissions appartienne aux représentants des Autorités d'occupation. C'est une preuve supplémentaire du véritable épuisement dans lequel se trouve le pays au point de vue de la main-d'œuvre, et de l'impossibilité d'imposer sans cesse à son industrie de nouveaux sacrifices, quelle que soit la forme qu'affectent ces prélèvements de travailleurs.

On peut citer notamment à l'appui de ces affirmations l'exemple de la région de Bordeaux où il a fallu examiner la situation de plus de mille entreprises pour désigner à peine une centaine d'ouvriers en vue d'un départ pour l'Allemagne.

b) Mutations étrangères

- Du point de vue social, la situation faite aux étrangers au regard des mutations de travailleurs doit justement retenir l'attention.

L'instruction du 9 février 1944 du secrétariat général à la main-d'œuvre a posé le principe de la mise à la disposition des Autorités allemandes du plus grand nombre d'étrangers possible.

L'application de cette mesure intéresse au plus haut point la région de Bordeaux qui compte de très nombreux étrangers, la plupart de nationalité espagnole.

Ces travailleurs jeunes et apparemment non chargés de famille bénéficient pratiquement d'un statut de faveur quant à l'application de la législation sur la main-d'œuvre.

c) Mutations en France

- Il faut encore signaler dans ce domaine la faiblesse du rendement obtenu pour la période considérée; ce résultat s'explique en partie par la négligence des chefs d'entreprises qui souvent ne signalent pas l'arrivée des travailleurs aux postes qui leur sont assignés.

A ce sujet, de nombreuses lettres de rappel doivent leur être périodiquement adressées.

Il y a lieu d'observer que dans de nombreux cas, les mutations ne donnent satisfaction ni aux employeurs qui ne disposent que d'une main-d'œuvre non adaptée et souvent peu soucieuse de bien faire, ni aux ouvriers, surtout lorsque ceux-ci ont à se déplacer assez loin de leur domicile. Là où les mutations n'entraînent pas de changement de résidence, les résultats sont beaucoup plus satisfaisants.

Conformément aux dispositions de la loi du 1^{er} février 1944, les Commissions de peignage procèdent à des désignations de personnel féminin en quantité notable.

Les mutations qui en résultent posent d'importants problèmes d'ordre social, étant donné que les femmes et jeunes filles envoyées dans les usines se trouvent astreintes à des travaux le plus souvent très différents de ceux auxquels elles étaient accoutumées.

D'une manière générale les conditions matérielles et morales dans lesquelles ce personnel est appelé à travailler et à vivre constituent pour lui un profond bouleversement accompagné le plus souvent d'un certain déclassement professionnel.

Malgré toutes les dispositions prises pour utiliser les jeunes travailleuses dans les conditions les meilleures, l'application de la loi du 1^{er} février soulève, en ce qui concerne le travail obligatoire des femmes, une réprobation unanime.

d) Réquisitions militaires locales

- Les réquisitions militaires prononcées au titre de l'article 22 de la convention de La Haye et signalées depuis plusieurs mois, atteignent une ampleur jusqu'ici non égalée. Elles agissent sur l'économie du pays déjà indiscutablement compromis par les mesures précédemment exposées.

Il n'est pas besoin d'insister sur l'émotion considérable qu'elles ont provoquée principalement dans la zone côtière de l'Atlantique.

Il faut citer comme illustration les mesures que la Feldkommandantur de Mont de Marsan vient de prendre tendant à la réquisition des hommes de 16 à 60 ans, sur toute une bande de territoire parallèle à la côte et d'une largeur de 20 km., s'étendant de Boscarosse à Hendaye. Leur mise en application brutale paralyserait presque complètement la vie économique de la région puisque les exploitations agricoles, bon nombre d'usines et la plupart des entreprises commerciales se trouveraient arrêtées; il en résulterait un ralentissement très marqué de la production agricole et maraîchère destinée au ravitaillement des grands centres urbains, un ralentissement des transports et une perturbation certaine dans les services publics.

Situation similaire en Charente-Maritime où les régions particulièrement atteintes sont les îles de Ré, d'Oléron, les communes de Royan, La Rochelle, ainsi que celles situées sur une ligne allant de Marans à Saintes. Les maires ont dû, pour satisfaire aux demandes des autorités d'occupation, faire appel à toute la main-d'œuvre disponible, y compris les agriculteurs et les agents des services publics.

Il y a lieu de remarquer que ces réquisitions, qui s'appliquent à des travaux sur place présentés comme momentanés, pèsent autant sur le rendement et sur l'économie du pays que les départs en Allemagne ou les mutations au profit d'industries prioritaires; l'expérience prouve en effet qu'elles prennent de plus en plus un caractère permanent.

e) S.T.O.

- L'essentiel de l'activité dans ce domaine a été le recensement puis la visite médicale des jeunes gens de la classe 1944.

L'inquiétude est vive dans les familles dont un des membres appartient à la classe visée, elle gagne l'ensemble des couches de la population et il en résulte un état d'esprit qui n'est certes pas fait pour améliorer les relations avec l'occupant ni pour gagner des sympathies au Gouvernement.

Ces opérations seront effectuées dans d'assez bonnes conditions et le pourcentage des jeunes gens qui se sont présentés à la visite médicale est très sensiblement supérieur au pourcentage que l'on avait observé précédemment pour les classes 42 et 43. Ce résultat tient au fait que le recensement s'est déroulé, pour une grande partie, pendant une période où l'opinion était encore mal informée de l'action qui allait être entreprise.

Il est à présumer que le recensement de la classe 1945 ne remporte pas de succès aussi complet. Cependant, il faut reconnaître que l'état d'esprit n'est plus le même qu'il y a quelques mois. Pris entre l'obligation de partir et la ressource de fuir, les jeunes gens se demandent s'il ne sera pas plus sage d'obéir à la loi. Les mesures prises pour réduire le maquis, la poursuite des « hors la loi », font réfléchir et l'on incline, sans enthousiasme à répondre aux ordres du Gouvernement.

Les bruits les plus divers et les plus extravagants circulent au sujet des futurs prélèvements de main-d'œuvre. Des chiffres et des précisions sont avancés sur les modalités de l'opération, qui sèment la consternation et provoquent une lourde inquiétude.

Bien qu'il soit difficile pour le Gouvernement de fournir dans ce domaine les renseignements que tous attendent, il est cependant souhaitable que des précisions soient publiées officiellement ; elles auraient pour conséquences, non pas de mettre un terme aux rumeurs déprimantes, mais d'en réduire la portée et, partant, de s'opposer pour une part à la vague d'hostilité qui, sur ce terrain en particulier, déferle contre l'Administration et le Gouvernement rendus responsables de cet état de choses. (...)

II - Salaires

La question des salaires demeure importante. Elle n'est pas encore suffisamment précisée au point de vue du droit et, pour partie, au point de vue des faits, dans de nombreuses branches professionnelles, pour pouvoir être désormais considérée comme pratiquement résolue.

Hormis l'augmentation réalisée dans la métallurgie en juin 1943, aucune famille professionnelle n'a bénéficié d'une homologation nouvelle de tarifs. Cet état de choses crée à n'en pas douter un malaise grandissant.

Certes, nombre d'employeurs, avant même que les textes réglementaires aient parus, ont consenti des majorations, parfois fort substantielles.

Mais si pratiquement dans certains cas les difficultés sont à peu près aplanies, du point de vue psychologique il demeure encore beaucoup à faire en raison de la tendance des ouvriers à bénéficier en dehors de toute volonté ou bienveillance patronale d'un statut légal défini correspondant à leurs besoins vitaux essentiels et se rattachant le plus possible aux conventions collectives antérieures.

Or, à cet égard, il est évident que la situation actuelle ne se présente pas encore avec toute la netteté désirable, d'où des récriminations, partout où aucun texte n'est encore venu préciser d'une façon claire et définitive les salaires à pratiquer.

Avec ce mécontentement s'affirme tout ce qui traduit trop bien un état de choses voisin pour beaucoup de la gêne ou de la misère : menus délits, vols, prostitution.

L'état d'esprit de la classe ouvrière dont les revendications modérées demeurent apparemment lettre morte, incline à la révolte et les temporisations dans ce domaine préparent sans aucun doute le terrain à ce que l'on veut précisément aujourd'hui combattre.

« Le manque à gagner » résultant des alertes et de l'application hâtive des différentes restrictions d'électricité vient encore aggraver le problème.

Les différentes lois qui prévoient le remboursement des heures perdues sont telles que malgré un large appel à leur trésorerie, les employeurs ne peuvent donner à leurs ouvriers que peu de choses. Cette

incertitude du chiffre exact du salaire qui en fin de compte est toujours inférieur aux plus modestes évaluations ne peut qu'entretenir l'inquiétude dans le monde du travail.

Devant cette situation quelques cas d'autodéfenses sont à signaler dans la classe ouvrière. En effet, les entreprises travaillant pour les autorités d'occupation, notamment dans les départements de l'Oise, de la Somme et de la Charente Maritime, paient des salaires de 4 à 5 fois supérieures à ceux pratiqués par les entreprises françaises. Cet état de choses provoque des crises d'absentéisme très marquées : au lieu de demander leur compte, les ouvriers préfèrent s'absenter sans autorisation pour aller travailler sur les chantiers allemands. Ainsi le préfet régional de St-Quentin remarque que dans un établissement de Creil, on peut relever 150 absences par jour, sur 750 ouvriers. (...)

III – Charte du travail

Comme dans les synthèses précédentes, il y a lieu d'insister sur l'indifférence des milieux ouvriers vis-à-vis de la Charte du travail.

L'organisation syndicale, incomplète ou peu agissante du fait du manque de moyens, est incapable de tenir les ouvriers au courant de la situation sociale et de les éclairer suffisamment sur leurs droits qu'ils ont, par suite de conseils pernicieux dont on devine l'origine, trop tendance à exagérer.

D'autre part, les notes publiées dans la presse quotidienne ou spécialisée ne peuvent suppléer efficacement au manque d'ampleur de l'action professionnelle.

Non seulement les ouvriers sont mal informés, mais ils ignorent souvent à quel organisme ils peuvent s'adresser pour recueillir les éléments ou les conseils autorisés qui leur sont indispensables.

L'absence d'une densité syndicale suffisante se fait lourdement sentir dans le domaine de la Charte et accentue l'indifférence de la masse trop préoccupée par les problèmes de l'heure pour songer à des considérations de portée générale. Les comités sociaux d'entreprise paraissent plus soucieux de poursuivre leur activité en faveur du bien-être matériel des ouvriers que de s'occuper des questions professionnelles; les ouvriers désirent en effet que le problème des salaires et des qualifications professionnelles, l'hygiène et la sécurité, les questions d'embauchage et de licenciement figurant presque exclusivement à l'ordre du jour des réunions.

Sur un autre plan, il faut signaler que le recrutement des administrateurs des futurs syndicats uniques devient de plus en plus pénible. Certaines personnes qui avaient accepté, se rétractent actuellement, sous des prétextes plus ou moins plausibles; il semble qu'elles craignent de se voir reprocher plus tard leur action. Ce sentiment se rencontre surtout chez les anciens syndicalistes. Aussi est-on dans l'obligation d'avoir souvent recours à des personnes nouvelles qui n'ont pas toujours le caractère représentatif souhaitable.

Cet état de choses est déplorable car l'expérience prouve que l'ouvrier attache plus d'importance à la personnalité de celui qui lui parle qu'à la valeur logique des raisonnements développés.

Un orateur qui ne lui inspire pas confiance sera peut-être écouté s'il parle bien, mais il sera rarement compris et presque jamais suivi. Il faut donc rechercher dans le milieu syndical les véritables propagandistes de la Charte du travail, qui, sincèrement conquis par l'idée et la doctrine, sauront faire partager leur confiance et leurs espoirs, dans les formules les plus propres à être comprises du milieu ouvrier qu'ils seront appelés à éduquer et à convaincre. (...)

JUIN 1944

**SYNTHÈSE N° 23 DE L'OFFICIER DE LIAISON
DE LA DIRECTION DES SERVICES DE L'ARMISTICE A PARIS
CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS ADRESSÉS
A LA DIRECTION DES SERVICES DE L'ARMISTICE**

(...) Le Ravitaillement général ne constitue qu'un appoint de plus en plus réduit ; la cause de cette situation est simple à déterminer : certes, les livraisons de la paysannerie ont été faibles par suite peut-être d'un rendement moins brillant qu'on eût pu le supposer, par suite également d'une terrible erreur d'optique qui fit croire aux producteurs que le devoir consistait à ne pas effectuer leurs livraisons au Ravitaillement général, par suite surtout de l'appât du gain qui pousse la meilleure production vers le marché noir, marché noir avec les trafiquants de Paris pour lesquels la Bretagne fut de longue date l'idéal champ de manœuvre, avec les troupes dont le nombre et la densité sont très importants surtout dans la région de Brest, avec les milliers de travailleurs auxquels l'entreprise Todt verse de hauts salaires, et enfin avec tous ceux qui, las de la faillite du ravitaillement officiel, demandent au « ravitaillement parallèle » le minimum vital. (...)

Le point de vue des inspecteurs du travail parisiens sur la main-d'œuvre étrangère à la veille de la Grande guerre

Michel Cointepas*

En 1912, le chef de l'inspection du travail de la région parisienne, Boulisset, la plus haute autorité du corps des inspecteurs du travail, adresse au ministère du travail un rapport pour signaler un « danger grave », bien résumé dans le titre même du rapport : « *Étude sur l'envahissement par les ouvriers étrangers des industries du luxe à Paris* » (1). Ce rapport est la synthèse des rapports d'enquête qu'il a demandés aux inspecteurs et inspectrices du travail concernés, les dix-neuf du centre et de l'est de la capitale, soit plus de la moitié de l'effectif régional qui en comporte trente-quatre depuis 1907.

Boulisset

L'auteur, âgé de soixante ans, est un ancien ouvrier de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, ancien conseiller municipal de cette ville, recruté pour ses qualités républicaines en 1892 par le préfet de la Loire Lépine. Il a été le protégé du « divisionnaire » de Lyon, Barral, qui le considérait comme son meilleur inspecteur, et il a l'estime d'Arthur Fontaine, directeur du travail, qui aime les inspecteurs d'origine ouvrière, sorte de lien tressé entre l'État et la classe ouvrière, et façon de répondre plus ou moins à la vieille revendication syndicale en faveur de délégués ouvriers (2). Durant toute sa carrière, il a été soutenu avec vigueur et constance par les personnalités les plus autorisées du parti républicain de la Loire, car c'est un « ferme républicain, démocrate sincère et penseur. » Il est craint des patrons, détesté par les syndicalistes d'action directe, mais soutenu vigoureusement par les syndicalistes réformistes (Keufer, Briat, etc). Il a été promu rapidement « divisionnaire » de la région Nord. Par ces promotions accélérées d'inspecteurs d'origines ouvrières, la république radicale faisait des « prolétaires officiels », sorte d'hommes-sandwichs vantant les vertus et les avantages de l'intégration sociale, d'une nouvelle alliance République-salariat souhaitée par Millerand et Viviani, ministres socialistes indépendants. En mai 1905, il a remplacé le très estimé Laporte, le « divisionnaire » de la région parisienne, illustre et brillant inspecteur du travail de la période 1874-1892, lors de son départ en retraite. Boulisset devint alors membre du comité consultatif des arts et des manufactures, ainsi que de la commission d'hygiène industrielle. Il était un inspecteur travailleur, sérieux, dévoué, compétent en hygiène et sécurité, favorable à une application stricte de la loi. « Divisionnaire », il n'hésite pas à rappeler à l'ordre ses inspecteurs trop tolérants ou laxistes. Il incarne parfaitement la devise républicaine « ordre et progrès ».

* Chargé de mission au comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Résumons tout d'abord ce gros rapport de trente quatre pages dactylographiées, avant de l'analyser.

I - Résumé de l' « Étude sur l'envahissement par les ouvriers étrangers des industries du luxe à Paris »

Paris connaît une sorte d'envahissement par l'étranger, continu et inquiétant. *L'Intransigeant* et des élus du Conseil municipal s'en sont émus, ainsi que les inspecteurs du travail, en bons français, dès 1907. La chapellerie, la couture, la fourrure et la maroquinerie sont tombées aux mains des ouvriers étrangers qui imposent de hauts salaires, expulsent les ouvriers français et refusent de former des apprentis français. La fabrication de la forme des chapeaux pour dames est aux mains des étrangers constitués en syndicat international à la Bourse du Travail, pratiquant la mise à l'index. Dans la fabrication des casquettes, le syndicat déclare compter 800 étrangers sur 900 adhérents, en général des juifs de Pologne, Russie et Roumanie, agglomérés en quartiers cosmopolites. Les grandes maisons du Sentier sont à des Roumains. A Montmartre il s'est fait une infiltration d'israélites se disant Polonais ou Russes mais parlant allemand, installés à trois par chambre, vivant avec une parcimonie sordide en véritable colonie prolifique. L'essor récent des industries de la fourrure et de la maroquinerie a attiré les ouvriers étrangers. L'ameublement est menacé par l'introduction de main d'œuvre et de meubles étrangers. Même phénomène dans l'industrie très parisienne du bijou et du joyau, dans les quartiers du commerce des pierres fines, aux mains des juifs voulant près d'eux des ouvriers à leur dévotion. L'horlogerie et la mécanique de précision sont aussi menacées. Les maisons de machines à écrire et à coudre sont d'origine étrangère.

Pourquoi les Français se sont-ils laissés supplanter là où ils excellent ? A cela diverses causes. *L'aptitude spéciale* de certaines populations à travailler certains produits : les Italiens le tressage de la paille, les Russes le travail de la fourrure. *L'apprentissage* : en Allemagne, les travaux manuels sont développés dans les écoles. Ailleurs, l'instruction n'est pas obligatoire et l'enfant apprend vite à tenir une aiguille. *Des facilités d'installation* : des chefs d'ateliers étrangers accueillent leurs jeunes compatriotes souvent déserteurs qui propagent des théories anarchistes. Les colonies étrangères créent des œuvres de bienfaisance pour y délivrer assistance et placement à des éléments « indésirables », repris de justice, malades. Les Expositions universelles ont amené des ouvriers étrangers. La campagne antisémite qui a troublé l'Europe orientale, a amené les juifs polonais par véritables troupes. Ils sont ouvriers médiocres mais se contentent de salaires moitié moindres, gardant ici leur frugalité. *Notre degré de civilisation* : le bien-être désigne la France comme une « Terre promise » où l'ouvrier parisien se refuse aux besognes difficiles. *La décadence de l'apprentissage* : Le bien-être, la faible moralité et la sollicitude dont nous entourons nos enfants, nous portent à vouloir pour eux la vie facile des carrières libérales et de la fonction publique. L'instruction primaire gratuite et obligatoire, bienfait social, accentue cette tendance.

Il ne convient ni à notre caractère ni à nos principes de fermer nos portes aux étrangers, ni même, ainsi que le proposent des inspecteurs du travail, de les soumettre à une enquête de santé et de moralité, ou encore de les frapper d'un impôt compensateur de l'impôt du sang qu'ils ne subissent pas. Mais devant un tel envahissement, comment se peut-il que nos ouvriers français se livrent à des luttes fratricides entre rouges et jaunes ? Pourquoi font-ils la guerre à la femme en essayant de la chasser des emplois, à l'enfant en refusant de lui apprendre un métier ? N'y a t'il pas un devoir patriotique à dire qu'en fait de solidarité, nous devons avant tout nous unir à nos compatriotes qui ont les mêmes intérêts dans la lutte économique que se livrent les nations ? S'il y a chômage, les caisses ne sont pas un remède efficace : le travail doit être réservé aux Français. Les ouvriers étrangers peuvent occuper les travaux rudes et

pénibles, mais les industries de luxe et celles exploitant de récentes inventions doivent rester chez nous notre monopole. Au moment où notre industrie est distancée par l'Allemagne, tandis que surgissent trop de conflits entre capital et travail, signalons à nos nationaux les industries intéressantes, incitons les industriels à accueillir nos ouvriers et à former des apprentis français par des subventions et des primes à l'apprentissage. La cause est patriotique : réduire la main-d'œuvre étrangère, restaurer l'apprentissage, sans prendre de mesure contre les étrangers. La République restera ainsi fidèle à son idéal : favoriser le progrès par l'ordre et le travail, protéger tous les citoyens, patrons et ouvriers, aux intérêts solidaires.

II - Un champ d'étude décalé

Le titre annonce une étude de la main-d'œuvre des industries de luxe à Paris. Mais Bouliisset lui-même précise qu'il s'est borné à l'examen « de quelques industries de luxe, choisies à dessein, soit dans les industries nouvelles où les Français auraient dû trouver un champ ouvert à leurs activités, soit parmi celles que nous avons exercées de tout temps et qui étaient, jusqu'à ces dernières années, réputées comme françaises et même parisiennes. » En réalité, son étude décrit tantôt un « envahissement d'ouvriers étrangers » *en dehors* du luxe proprement dit, tantôt un envahissement de *produits importés*, ce qui est un autre problème. Huit industries sont évoquées : la chapellerie, la couture, la fourrure, la maroquinerie, la bijouterie-joaillerie, l'ébénisterie, l'horlogerie et la mécanique de précision.

Chapellerie et couture

Dans la chapellerie, la main-d'œuvre fabriquant le chapeau n'est pas étudiée. Seulement trois métiers très particuliers sont abordés. Le premier est la fabrication de formes en paille servant à la fabrication des chapeaux pour dames où 75 % des ouvriers sont étrangers, Belges le plus souvent. Le second, juste mentionné, est celui de la forme en bois sur laquelle est tressée la forme en paille, « entièrement aux mains des Italiens. » Le dernier est celui de la casquette où 80 % des ouvriers sont étrangers, des ouvriers immigrés juifs essentiellement. Bouliisset semble ignorer que, jusqu'en 1890, la France *importait* des casquettes et ne devint *exportatrice* que lorsque se développa des ateliers d'artisans et ouvriers immigrés juifs au début du XX^{ème} siècle, la mode et le développement du sport et de l'automobile ayant élargi les débouchés de ce secteur. Il faut distinguer, avec Léon et Maurice Bonneff (3), une fabrication de luxe « pour la classe riche, la casquette russe à visière basse, la casquette du yachtman », de la fabrication « pour les ouvriers, en quantité innombrable, l'article à bon marché, livré à raison de 50 centimes aux négociants. » L'industrie de la casquette n'est pas, pour l'essentiel, une industrie du luxe, mais une industrie de masse produisant en série des articles bon marché grâce à une main d'œuvre payée aux pièces. La casquette est en réalité la voie par laquelle la chapellerie a réussi à *sortir du luxe*, à se « démocratiser », c'est-à-dire à atteindre des couches sociales auxquelles l'accès au luxe, par définition, était interdit. En ne trouvant « envahis » dans la chapellerie que les secteurs de la forme en paille, de la forme en bois et de la casquette, le rapport laisse deviner - tout en prétendant le contraire - que cette industrie du luxe n'est pas, en réalité, « envahie », d'autant qu'il ne consacre pas un mot à l'étude de la main d'œuvre fabricant le chapeau...

La deuxième industrie du luxe parisienne étudiée est la « couture », mais avec pour sous-titre « confection – costumes pour hommes & dames ». Or, comme nous y incite une observatrice attentive de l'époque, Mlle Schirmacher (4), « il faut, dans le vêtement à Paris, distinguer les maisons de haut luxe qui font travailler chez elles dans de grands ateliers, et les magasins qui, n'occupant chez eux qu'un personnel restreint, font travailler au dehors ». Il y a, ajoute-t-elle, « le travail sur mesure qui constitue la partie qualifiée et lucrative du métier » et « la confection pour ainsi dire anonyme » dans laquelle « c'est la spécialisation à outrance, personne ne (faisant) entièrement un vêtement ou une

partie de vêtement ». Léon et Maurice Bonneff abondent dans ce sens en opposant « vêtement de haut luxe, modèles de la rue de la Paix, ou confections à *bon marché* ». Nancy Green (5) précise d'ailleurs qu' « il n'est pas difficile d'apprendre à se servir d'une machine à coudre (de toute façon la qualité des articles confectionnés n'avait rien à voir avec celle de la haute couture) », Il y a donc à Paris en 1912 d'une part, la haute couture, industrie du luxe par excellence, et d'autre part, la confection, industrie de masse et de main d'œuvre où le travail, mécanisé, est payé aux pièces. La haute couture, c'est une vingtaine de grandes maisons occupant quelques milliers d'ouvrières entre la Concorde, le faubourg Saint-Honoré et le Rond-Point des Champs-Élysées. Le travail n'y est pas mécanisé. L'ouvrière travaille à la main autour de grandes tables. La main-d'œuvre est féminine, française, « protégée » (même si les horaires à certains moments dépassent l'entendement). En 1912 (comme aujourd'hui), aucune confusion n'est possible entre la haute couture, industrie du luxe de Paris par excellence, et la confection, industrie de main d'œuvre, à production de masse, mécanisée, au travail rémunéré aux pièces. Le rapport ne dit pas un mot de cette industrie du luxe et de sa main d'œuvre féminine française, décrivant au contraire longuement les ateliers et les quartiers de la confection, largement « envahis » par les ouvriers étrangers, immigrés juifs principalement.

Fourrure et maroquinerie

La fourrure est un cas intéressant, parce qu'il s'agit bien, cette fois, en 1912 d'une industrie du luxe où « les inspectrices accusent (...) une moyenne de deux-tiers d'ouvriers étrangers ». Boullisset n'y consacre pourtant que seize lignes sans étudier notamment les raisons de l'arrivée de cette main d'œuvre. La fourrure a connu un retour en faveur au cours de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. La haute couture s'en est emparée avec l'appui *obligé* de fourreurs immigrés d'Europe orientale, *faute* de main d'œuvre nationale qualifiée suffisante. L'immigration de travailleurs déjà qualifiés évitait à l'employeur les coûts d'une formation et peut-être aussi le temps nécessaire à l'apprentissage d'un métier où l'expérience est décisive. Nancy Green note que « la démocratisation des vêtements de fourrure en France coïncida ainsi avec l'immigration de juifs russes. Avec les Allemands, les Hongrois et les Suédois, ces immigrés des pays froids constituaient approximativement 80 % de la main d'œuvre de l'industrie de la fourrure » (6). La fourrure est une industrie nationale nouvelle créée de toute pièce grâce au savoir d'une main d'œuvre étrangère. Sa « démocratisation » correspond à l'abaissement de ses coûts de production grâce à des fourrures de moins bonne qualité et à une rémunération moindre du travail, pour pouvoir atteindre une clientèle plus nombreuse et moins fortunée. Cette *sortie du luxe progressive* a requis de nouveaux fourreurs étrangers. « Les fourreurs se plaignent, note Mlle Schirmacher, de la concurrence de certains entrepreneurs, s'acharnant sur un article qu'ils ruinent complètement en inondant le marché de produits inférieurs, extorqués, par un sweating organisé, à de pauvres Russes, Polonais, Israélites, des compatriotes naturellement » (7).

Pour les mêmes raisons, la maroquinerie, industrie de luxe plus ancienne que la fourrure, a vu en vingt ans son chiffre d'affaires et sa main-d'œuvre presque doubler par un effort de « démocratisation », imposant un afflux de main d'œuvre étrangère formée, principalement des ouvriers immigrés juifs polonais, russes, autrichiens et allemands, concentrés surtout dans le quartier des Archives, permettant une *sortie du luxe*.

Ébénisterie

L'ébénisterie et les industries de l'ameublement, concentrées dans le faubourg Saint-Antoine, sont menacées, selon le rapport, par une double invasion : l'introduction de la main-d'œuvre étrangère et celle de meubles étrangers. Selon le rapport, ce qui « de tout temps » était resté « jusqu'à nos jours l'apanage exclusif des ouvriers français », « sans aucune concurrence étrangère », est aujourd'hui attaqué. Un tiers des employeurs et de la main-d'œuvre est étranger. Certes, on reconnaît que, « de tout temps l'industrie du meuble a occupé à Paris de nombreux étrangers » (ce qui contredit l'affirmation précédente sur l' « apanage exclusif des ouvriers français »), mais « l'envahissement » s'est accéléré ; des ateliers tout entiers ne comportent « plus que des étrangers ; des professions entières, comme celle du siège en maroquin, sont exercées par des étrangers. (...) En première ligne,

on rencontre en très grand nombre des Israélites originaires des provinces orientales de l'Europe (...) ; puis des Italiens (...) ; des Allemands et enfin des Belges. » Dans la fabrication des mouleurs en baguettes pour cadres,

« le mal est encore plus grand » : la proportion est de deux-tiers d'étrangers. Cette vision simple, sommaire, d'une industrie de luxe « envahie » est contredite par Léon et Maurice Bonneff et Mlle Schirmacher. Cette dernière précise que « dans l'ébénisterie parisienne, il faut distinguer les meubles de haut luxe presque exclusivement réservés aux ouvriers français, parisiens mêmes, au sens le plus étroit du mot ; le meuble courant et le meuble camelote. Dans les deux dernières catégories nous trouvons les Belges, les Allemands et les Italiens. » Ces étrangers, précise-t-elle, fabriquent « l'article courant, solide, adapté au goût de la clientèle bourgeoise, le meuble de faux luxe à bon marché et le meuble de trôle, la camelote. (...) Les ouvriers de camelote sont presque exclusivement étrangers. (...) Cette main-d'œuvre étrangère, un peu meilleure marché, a certainement contribué, avec les méthodes commerciales des grands magasins, à créer et répandre le faux luxe et à peser, dans une certaine mesure, sur le moyen et le petit fabricant français. (...) La camelote (...) est le produit d'un véritable *sweating*»(8). Léon et Maurice Bonneff précisent que « les ébénistes juifs de Russie et de Pologne qui viennent en France, travaillent au service de petits patrons qui emploient de cinq à dix ouvriers et fabriquent l'article à bon marché. Leur salaire moyen varie entre 40 et 60 centimes l'heure, alors que le tarif normal est 80 centimes. » Ils ajoutent que « la spécialité des ébénistes juifs, c'est le meuble en peuplier ou le meuble fantaisie, l'imitation de style. Pendant longtemps leurs activités achalandèrent la trôle» (9). À côté d'une ébénisterie parisienne, avec ses multiples métiers d'art travaillant pour une étroite clientèle fortunée internationale, dont le chiffre d'affaires stagne, se développe de façon impressionnante un secteur du faux luxe qui séduit les classes moyennes, et un secteur bas de gamme pour les milieux populaires. Les métiers d'art de l'industrie du luxe demeurent français ; les travailleurs immigrés arrivent, déjà formés, pour accompagner, alimenter le boom de l'ameublement. Lorsque les inspecteurs du travail parlent d'une invasion de cette industrie du luxe, ils expriment en fait l'angoisse des petits patrons et des ouvriers qualifiés du faubourg qui voient désespérément croître et prospérer les affaires et les emplois peu qualifiés du faux luxe. C'est pour les mêmes raisons que les inspecteurs déplorent « l'invasion de meubles étrangers » de faibles qualités.

Bijouterie-joaillerie, horlogerie et mécanique de précision

La bijouterie-joaillerie, « qui, si longtemps, a fait honneur à la France, observent les inspecteurs, est sérieusement menacée par l'élément étranger qui (sic), lentement mais sûrement, s'est introduit dans notre pays. » Sur ce point, tous les observateurs sont du reste d'accord pour constater avec eux l'arrivée de jeunes ouvriers allemands qui « viennent à Paris pour se perfectionner et se mettre au courant des moindres détails de la fabrication parisienne. » C'est grâce à cet apprentissage auprès de « l'excellence parisienne » que la bijouterie-joaillerie allemande parvient à concurrencer la fabrication française, mais seulement *hors* du luxe, dans l'article courant de grande consommation destiné aux classes moyennes. Là aussi, les inspecteurs du travail expriment l'inquiétude des artisans et ouvriers français hautement qualifiés devant le développement d'un bas de gamme profitant à la concurrence allemande qui s'est donné les moyens de produire des articles adaptés.

Les mêmes faits sont constatés par les inspecteurs du travail dans l'industrie de l'horlogerie : « Envahissement progressif, continu, du marché français de l'horlogerie par l'influence étrangère sous toutes ses formes : apport de capitaux, créations, achats, transformations de maisons, introduction d'employés (d'abord et surtout) et d'ouvriers étrangers (allemands). Résultat : diminution de la moitié du chiffre d'affaires depuis dix ans et corrélativement stagnation, puis ralentissement, enfin réduction de moitié de la fabrication. » Mais le rapport n'insiste pas davantage sur cette industrie qui en réalité est plus bisontine que parisienne quant à sa production et sa main-d'œuvre ouvrière.

Boullisset termine son panorama par la mécanique de précision qu'il assimile à une industrie du luxe pour observer que « la presque totalité des machines à coudre employées sont d'origine étrangère... » Même phénomène dans la machine à écrire, « car, malheureusement en France, en dehors de la maison Japy qui depuis peu fabrique une machine à écrire, et encore, me dit-on, une maison de Saint-Etienne », ce secteur est envahi par les produits américains et allemands. De plus, « non seulement la production est étrangère, mais les ateliers de retouche et de mise au point ont un quart de leur

personnel étranger. » Un inspecteur « signale le même phénomène » dans les « jumelles à prismes » où « plusieurs maisons seraient en train de préparer l'arrivée d'ouvriers étrangers par centaines. »

Silences et décalages

Au total, l'étude sur « l'envahissement par les ouvriers étrangers des industries du luxe à Paris » décrit le plus souvent soit un envahissement d'ouvriers étrangers dans des activités n'appartenant pas à l'industrie du luxe (à nos yeux mais aussi à ceux de contemporains), soit un envahissement, non d'ouvriers, mais de produits étrangers, ce qui ne relève ni du sujet de l'étude ni de la compétence du ministère et de l'inspection du travail, là aussi le plus souvent dans des secteurs que nul contemporain ne considère comme faisant partie des industries du luxe, des « métiers d'art », des « articles de Paris ». Quelles sont les industries du luxe décrites par les inspecteurs comme « envahies » par les ouvriers étrangers et qui le sont réellement ? Il y a la fabrication de formes en bois et en paille pour la chapellerie pour dames, la fourrure et la maroquinerie. Les deux premiers métiers sont minuscules et périphériques. Dans les deux dernières industries, l'apport d'ouvriers étrangers accompagne, permet même, leur « démocratisation », c'est-à-dire leur *sortie du luxe*, ce que les fabricants appelaient « *la descente en gamme* » (10).

Le paradoxe de cette étude est qu'elle n'étudie pour ainsi dire pas les industries du luxe parisiennes : silence sur la haute couture, sur la chaussure de luxe (« sur mesure ») (11), sur la chapellerie proprement dite, silence sur les métiers d'art du bâtiment et de la décoration (peintre-décorateur, miroiterie d'art, tapissier d'art, fondeur, bronzier, marbrier, serrurier et ferronnier d'art, etc), sur l'imprimerie d'art, sur les facteurs d'orgues et pianos, etc. Sans parler des métiers de bouche (confiseurs, etc) ou de ceux de l'automobile qui, à la Belle époque, est un produit de luxe (12).

III - Un discours républicain, conservateur et chauvin

« L'invasion étrangère » est le fil conducteur du discours de Boulisset et de ses inspecteurs. Il met en scène la Nation, ses « maisons » françaises de l'industrie du luxe, avec leurs « ouvriers français ». Elles sont attaquées, envahies et finalement prises par « les étrangers », ouvriers le plus souvent, patrons quelquefois. Boulisset n'est pas regardant sur le passé, sur les évolutions : il ne s'étend pas sur le perpétuel mouvement qui renouvelle plus ou moins rapidement les milieux ouvriers et patronaux de Paris, par couches successives (13). Il se révèle incapable d'identifier le trait d'union associant étroitement la « *descente en gamme* » et l'arrivée en proportion d'une main d'œuvre étrangère adaptée. Le mécanisme de l'intégration ne l'effleure pas.

Belges, Italiens, Allemands

Tous les ouvriers étrangers sont épinglés par les inspecteurs : les Belges et les Italiens, par exemple. Une inspectrice précise que « les ouvriers français de [sa] section sont reconnus aussi bons, aussi adroits que les Belges ; s'ils ne sont pas plus nombreux, c'est que, jusqu'à présent, les ouvriers belges ont refusé systématiquement de faire des apprentis ; d'abord, ils entendent bien conserver pour eux et pour les leurs un véritable monopole de cette fabrication ; d'autre part, comme ils sont payés aux pièces, ils ne veulent pas prendre une partie de leur temps à dresser un apprenti, et s'ils consentent à le faire, perdant ainsi quelques francs par jour, c'est uniquement quand il s'agit de leurs enfants. » Les Italiens sont surtout stigmatisés pour leur présence massive, outre dans la forme en bois de la chapellerie pour dames, dans « la sculpture sur bois et la mise en couleur », tandis qu'est dénoncée la concurrence de l'Italie dans le meuble « bon marché », en particulier le siège copié sur des modèles français et produit en série dans des villages autour de Milan.

Deux catégories se voient réserver un sort particulier, hors de proportion avec leur importance à Paris en général et dans « les industries du luxe » en particulier : les ouvriers immigrés juifs et les ouvriers allemands. L'Allemand, c'est le grand ennemi voisin. Il bombarde la France de ses produits, après avoir envoyé ses jeunes ouvriers en espions chercher les secrets de la fabrication de luxe française, grâce souvent à des employeurs juifs complices. L'Allemand, en somme, c'est le concurrent puissant, l'ennemi respectable. Les inspecteurs du travail trouvent des ouvriers allemands et autrichiens dans la fourrure, la maroquinerie, ainsi que dans l'ébénisterie. Mais c'est dans la bijouterie-joaillerie qu'ils sont le plus craints : « la présence de l'ouvrier étranger à Paris et principalement celle de l'ouvrier allemand, devient de plus en plus à redouter (dans cette branche). La plupart d'entre eux sont en effet des jeunes gens qui viennent à Paris pour se perfectionner et se mettre au courant des moindres détails de la fabrication parisienne ; puis ils retournent chez eux et font bénéficier leur propre pays des connaissances qu'ils ont acquises ici. » De ce fait, « la fabrication allemande a fait, depuis quelques années de très grands progrès » et « le marché parisien est littéralement envahi par la bijouterie imitation d'origine allemande. » Un « envahissement progressif, continu » de l'horlogerie par les ouvriers allemands est également observé. Dans la mécanique de précision, la situation est plus grave : les maisons sont le plus souvent étrangères ; elles recrutent alors du personnel exclusivement étranger, souvent allemand, notent les inspecteurs.

Qu'il soit Italien, Belge ou Allemand, c'est l'« étranger » qui est distingué par les inspecteurs du travail. Non pas pour des raisons sociales, culturelles, religieuses, raciales, mais le plus souvent parce que « l'ouvrier étranger » *prend le travail* de « l'ouvrier français », qu'il copie « l'excellence française », pour ensuite le reproduire chez lui au détriment de la « production nationale », qu'il refuse de former des « apprentis nationaux ». L'ouvrier étranger dénoncé ici, c'est le *concurrent*. Et non un ennemi ou un barbare ou un dangereux hirsute : on souhaite seulement « protéger » la main d'œuvre nationale (et la production nationale). Il s'agit d'un protectionnisme populaire à tendance xénophobe. Il n'y a, à l'égard de ces ouvriers étrangers, nulle haine. On sent même à l'égard de l'Allemand un certain respect. Et si cette xénophobie s'exprime de temps en temps par quelques qualificatifs (« hordes étrangères », etc), cela trahit avant tout une angoisse profonde chez Boullisset et de nombreux inspecteurs. Sans doute, cette opinion s'inscrit-elle en 1912 dans un courant d'opinion important, sinon dominant, au sein de la société civile urbaine, dans le camp républicain, en particulier parmi les petits patrons parisiens et leurs salariés. Ce rapport traduirait ce sentiment collectif.

Le danger principal

Parmi tous ces « dangers » que craignent Boullisset et ses inspecteurs, le plus grave ce sont les ouvriers immigrés juifs. Les inspecteurs les désignent souvent par une série connotée de nationalités accolées (« Roumains, Hongrois, Allemands », « Autrichiens, Polonais, Tchèques », « Allemands, Autrichiens, Hongrois », etc). On remarque que « tous parlent allemand ». Pour la plupart des inspecteurs, l'ouvrier immigré juif est saisi comme « ouvrier étranger », comme *concurrent*, au même titre qu'un Belge. Il s'agit là encore d'un protectionnisme xénophobe. Dans la casquette, par exemple, l'un observe que « patrons et ouvriers à quelques unités près sont tous étrangers ». Une inspectrice y note dans les ateliers visités « une proportion de 80 % d'étrangers, en général juifs originaires de la Pologne, de la Russie, de la Roumanie, ». Une autre observe que « les grandes maisons de confection du Sentier, Braunstein, Heichter, etc, appartiennent à des Roumains dont le personnel est exclusivement étranger, ainsi que les entrepreneurs et les ouvriers de ceux-ci ». Une troisième observe que « depuis une quinzaine d'années, il s'est fait dans la population de Montmartre, où s'exerce spécialement cette industrie (la confection), une infiltration lente et progressive d'éléments étrangers devenus aujourd'hui tout à fait dominants. Des israélites se disant Polonais ou Russes, mais qui parlent pour la plupart allemand, sont venus s'établir dans le quartier ». Une autre signale encore que « dans le quartier des Archives les maroquiniers emploient surtout des Autrichiens ». Un inspecteur note que, dans la maroquinerie, « l'élément étranger (Israélites polonais, russes ou allemands) a seul contribué à cette augmentation » (de la main-d'œuvre). Dans l'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine envahie, « les nationalités représentées ne sont pas très nombreuses. En première ligne, on rencontre en très grand nombre des Israélites originaires des provinces orientales de l'Europe (Polonais, Russes, Roumains, Hongrois) ; puis des Italiens (...), des Allemands et enfin des Belges. » Pour ces divers

inspecteurs, l'ouvrier immigré juif est un concurrent étranger parmi d'autres ouvriers étrangers. On reste dans les limites d'un protectionnisme populaire à tendance xénophobe.

Pourtant, le prolétariat juif immigré de Paris est l'objet de commentaires bien plus nombreux, variés, détaillés et colorés que ceux réservés aux ouvriers belges, italiens ou allemands. De nombreux et longs commentaires expriment un choc culturel et social devant la concentration d'ouvriers juifs immigrés extrêmement miséreux dans le Marais et à Montmartre principalement. Beaucoup de notables conservateurs de la petite communauté juive française devaient sans doute partager ce point de vue. Citons quelques inspecteurs : « Ces étrangers se sont agglomérés et ont formé dans le cœur de Paris de véritables quartiers cosmopolites, en tout semblables à certains quartiers des grandes villes méridionales de la Russie et de la Turquie. » Un autre note qu'« au point de vue de l'hygiène publique, les rues où habitent ces étrangers sont devenues un véritable danger pour les voisins. » Les juifs roumains de Montmartre, note un troisième, sont « installés par trois ou quatre dans une seule chambre, vivant avec la parcimonie la plus sordide ; (...) ils ont appelé auprès d'eux des parents, frères, cousins, qui ont créé une véritable colonie, d'ailleurs très prolifique. Dans certaines rues : Flocon, Simart, Eugène Sue, des maisons entières sont ainsi peuplées. » On se penche aussi sur l'origine et les raisons de ce flux d'immigration qui surprend tant. « Il faut parler ici du juif polonais qu'on retrouve dans différentes industries et qui, depuis dix ans surtout arrive à Paris par véritables troupes », affirme une inspectrice qui a « connu et observé ces populations juives en Pologne et en Russie. » (...) « N'ayant aucun métier, ils partent à pieds, et sur la route de France, qu'ils mettent plus de dix ans à parcourir, ils apprennent à travailler et viennent s'embaucher à Paris. » Ils deviennent de « petits ouvriers fourreurs à qui on ne confie évidemment que des peaux de lapin ou de lièvre, mais qui se contentent de très faibles gains. Ce sont aussi ces Israélites que l'on rencontre chez le confectionneur fournissant aux magasins les costumes très bon marché. N'ayant fait qu'un apprentissage de fortune, ils sont ouvriers médiocres, mais se contentent de salaires moitié moindres que les autres étrangers connaissant bien leur métier. (...) Ils vivent également en colonies, partageant entre six ou huit, parfois davantage, une chambre sans meubles, couchant sur des paillasses ou simplement sur le parquet, roulés dans une couverture. » Dans les différents commentaires de ce type, ce n'est pas seulement l'étranger que l'on craint, mais aussi l'indigent, le malade, source de mille dangers. Le conservatisme social se mêle ici à la xénophobie.

Une autre façon d'aborder la question apparaît parfois. C'est la plus dangereuse, la plus *moderne* (14), celle qui se donne une allure pseudo anticapitaliste. Ainsi, un inspecteur note-t-il que l'envahissement de la bijouterie-joaillerie par l'ouvrier étranger, allemand en particulier, qu'il observe « dans les quartiers de la Chaussée d'Antin, Saint-Georges, rue La Fayette et rues adjacentes, Faubourg et rue Montmartre, cela tient, paraît-il, à ce que ces quartiers sont le centre du commerce des pierres fines, commerce presque entièrement entre les mains des Juifs, lesquels veulent avoir près d'eux des ouvriers à leur dévotion, ce qui leur permet de les exploiter honteusement. Il se fait d'ailleurs avec la collaboration de ces deux éléments (l'inspecteur du travail veut parler de l'ouvrier allemand et du commerçant juif) un commerce éhonté qui porte le plus grand préjudice à tout le commerce et à la fabrication de la bijouterie-joaillerie à Paris. » Autre commentaire sans ambiguïté : « Les colonies étrangères implantées chez nous y constituent des associations ou œuvres de bienfaisance au profit de leurs coreligionnaires (*sic*) ou nationaux qui y reçoivent aide, assistance et placement chez les patrons étrangers ou français pratiquant leur métier. L'une des plus importantes de ces œuvres est la fondation « Kolping » 27 R. *Fondary*, auprès de laquelle on n'a pu recueillir de renseignements précis mais qui, d'après l'opinion générale, reçoit, protège et place à Paris chaque année, par centaines, les ouvriers « de langue allemande » (*sic*). » Dans le même sens, un autre inspecteur note que « ceux des ouvriers étrangers, particulièrement les israélites qui désirent s'établir à leur compte à Paris, y trouvent d'ailleurs, m'a-t-on affirmé, une aide aussi puissante qu'efficace dans un grand établissement financier de la rue Rodier qui leur fournirait les premiers fonds nécessaires, lesquels seraient remboursables... à volonté ». Ce thème de l'entraide est récurrent : « on nous a affirmés, relève un autre, que les ouvriers étrangers qui trouvent une aide sérieuse auprès des sociétés de bienfaisance créées par leurs coreligionnaires (*sic*), obtiennent encore par leur intermédiaire, auprès de certaines de nos administrations publiques, comme l'Assistance publique, des secours qui ne seraient pas toujours accordés aussi libéralement à nos nationaux. » Ces nombreuses allusions restent toutefois minoritaires, la plupart des « observations » ne se démarquant pas du protectionnisme xénophobe général. Par ailleurs, Boulisset prend bien soin de distinguer son antisémitisme de celui des milieux

catholiques via une critique violente de celui, viscéral, des polonais catholiques, cause d'une partie de... l'envahissement !

Jeunes, syndiqués, déserteurs, subversifs

Les inspecteurs supportent mal que les ouvriers immigrés s'organisent, se syndiquent. L'un note, par exemple, que les ouvriers étrangers de la chapellerie autres que les Belges (il veut parler des « Roumains, Hongrois et Allemands ») « ont constitué, à Paris, un syndicat international dont le siège est à la Bourse du Travail. Ce syndicat, très fort, très homogène (remarque donnant sens aux trois nationalités accolées : il s'agit de la section des ouvriers juifs immigrés de la casquette), malgré sa composition variée et qui doit englober une large majorité du personnel de cette industrie, a réussi à imposer aux patrons des conditions telles que ses adhérents sont aujourd'hui avec les tailleurs de diamant et les bijoutiers, parmi les mieux rétribués des ouvriers (...). Ces résultats ont été obtenus par la création de tarifs de salaire aux pièces que les industriels doivent accepter, sous peine de voir mettre leur maison à l'index et de ne plus pouvoir recruter de personnel. » Boulisset interroge : Pourquoi « les ouvriers français se livrent à des luttes fratricides entre rouges et jaunes, sous le regard narquois des Allemands, Polonais, Roumains, etc qui viennent de jour en jour plus nombreux pour prendre leur place ? » On remarque au passage l'association connotée permettant un trait antisémite discret. On notera surtout cette façon de mettre sur un pied d'égalité la C.G.T. et le mouvement des Jaunes (15) qui n'est pas du tout conforme à l'orientation de la direction du travail et du ministère depuis Millerand et Viviani qui privilégient la C.G.T. en cherchant à l'assagir. Boulisset interroge encore : « Pourquoi ces mêmes ouvriers saisissent-ils toute occasion de faire la guerre à la femme en essayant de la chasser des emplois lucratifs qu'elle occupe, à l'enfant, en refusant (on ne l'a que trop souvent constaté) de lui apprendre un métier, et se laissent-ils si bénévolement déposséder sur leur terrain d'action par ces hordes étrangères ? N'y a-t'il pas là un devoir patriotique – que pour notre compte, nous nous appliquons à remplir – à éclairer ceux qui n'aperçoivent pas qu'en fait d'humanité et de solidarité, nous devons, avant tout, nous unir à nos proches, à nos compatriotes, auxquels tant de liens nous attachent et dont les intérêts d'ailleurs sont les nôtres, dans les batailles économiques, qui se livrent entre nations ? » Ce discours chauvin et anti-cgt est-il à ce point dominant en 1912 dans le camp républicain dès que l'on s'éloigne de la S.F.I.O., au moins à Paris, que le divisionnaire puisse sans réserve s'en faire l'expression dans un rapport ? Ce discours n'est en tout cas absolument pas celui du ministère et de la direction du travail d'Arthur Fontaine, où l'on aime reconnaître l'opposition capital-travail en lui donnant une forme organisée, syndicale, pour mieux tenter d'en aménager les formes et d'en atténuer les effets.

Le souci de protéger la main-d'œuvre nationale est partagé en 1912 par des pans entiers de la classe ouvrière française et du mouvement syndical. Mais Boulisset et nombre de ses inspecteurs du travail vont au-delà du protectionnisme en stigmatisant les dangers politiques que représente « le *jeune* ouvrier étranger ». Le nationalisme se fait alors à nouveau clairement conservateur sur le plan politique. Plusieurs inspecteurs signalent ainsi « des événements ayant contribué à l'exode de jeunes ouvriers étrangers vers la France : les guerres russo-japonaise et italo-turque auxquelles ils se sont dérobés ». Un inspecteur précise qu'« un Russe, aujourd'hui patron, (lui) a déclaré qu'il avait quitté la Russie pour éviter ses obligations militaires, le ton et la netteté de sa déclaration ne laissait subsister aucun doute sur sa sincérité. Ces faits, conclut l'inspecteur, corroborent la remarque faite par bon nombre de patrons, savoir : que beaucoup d'ouvriers étrangers professent et propagent chez nous des théories antimilitaristes, internationalistes et anarchistes ». Un autre inspecteur indique que « tous ces étrangers arrivent à Paris entre 20 et 25 ans ; 30 % d'entre eux sont déserteurs, un autre tiers se compose d'expulsés pour opinions politiques. Ne connaissant pas un mot de notre langue, ils reçoivent tout d'abord l'hospitalité chez un compatriote qui a tôt fait de l'introduire chez un patron ». Ces propos ne sont contredits par une inspectrice que formellement : « Le Français est plus accueillant que l'étranger. Seul en Europe, l'ouvrier français affecte volontiers de professer des idées internationalistes. C'est ainsi que, sans y plus réfléchir, le contremaître d'une importante maison de maroquinerie, qui emploie un fort contingent d'ouvriers étrangers, me déclarait ces jours derniers : « Nous, nous pensons que le soleil doit luire pour tout le monde. » Je me suis dispensée de lui répondre : Très bien, mais, toutefois, à la condition que nous autres Français nous ne soyons pas tout à fait privés de soleil par les autres ».

Plusieurs inspecteurs affichent également une mentalité conservatrice lorsqu'ils affirment que « les éléments « indésirables », les repris de justice, les malfaiteurs, les malades savent pouvoir pénétrer en France et y vivre sans difficulté d'aucune sorte. L'hospitalité française leur est si libéralement accordée que les écoles de nos quartiers cosmopolites accueillent les enfants étrangers ; les hôpitaux, les crèches, les « gouttes de lait » sont accaparés par ces étrangers au détriment de notre population nationale. »

Boullisset s'oppose au pacifisme. Non seulement à celui des anti-militaristes, mais aussi à celui d'une partie de la classe politique, s'en prenant aux expositions universelles, chères aux gouvernements successifs, notamment aux ministères du commerce et du travail, parce qu'elles introduisent des étrangers. Il s'en prend ainsi, sans le nommer, aux idées du directeur du travail, Arthur Fontaine, et aux inspecteurs membres de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs dont la section française collabore avec ses consœurs, allemande, belge et suisse, pour l'amélioration des législations du travail, et notamment à Boulin, son ancien collègue de Lyon devenu « divisionnaire » du Nord, qui anime une puissante section Nord de la section française.

Le protectionnisme chauvin de Boullisset ne s'oppose pas à une vision libérale du marché du travail qui doit pouvoir librement respirer : « Les palliatifs, tels que caisses de chômage, secours, etc, soulageront peut-être quelques misères imméritées, mais ne seront point un remède efficace ; ce qu'il faudrait, c'est que le travail normal et régulier, surtout dans les industries très rémunératrices, fût réservé aux Français, le surcroît, c'est-à-dire l'afflux en saison, étant seul laissé aux étrangers qui fourniraient tout au plus un appoint de main d'œuvre et pour certains travaux. »

De Pouillot à Frois

Cette étude n'est pas celle d'un homme seul. Boullisset synthétise les rapports des dix-neuf inspecteurs du travail du centre et de l'est de Paris. Il veille bien à mêler son propos avec de nombreuses et longues citations de ses inspecteurs. Il précise souvent que le commentaire d'un inspecteur est partagé par tels autres collègues, ou qu'untel parle au nom de ses collègues concernés par la même industrie dont il donne les noms. Les inspecteurs eux-mêmes mêlent souvent leurs propos à ceux d'un « secrétaire du syndicat ouvrier » ou d'un patron. Le rapport est donc un long *patchwork* répétitif de citations accolées. On constate cependant des nuances dans les propos des inspecteurs, allant du nationalisme le plus xénophobe et antisémite, à un protectionnisme ouvrier anti-immigré assez banal et mesuré. D'un côté, il y a ceux qui se livrent à des descriptions sordides, révélant des visions apocalyptiques ; de l'autre, il y a ceux qui sont de toute évidence ennuyés par cette commande et qui répondent formellement sans trop entrer dans le jeu du chef. Globalement le protectionnisme populaire xénophobe est présent dans plus de la moitié des rapports des inspecteurs, l'antisémitisme, avec ses diverses approches, dans moins de la moitié. Il y a à peu près autant d'inspectrices que d'inspecteurs concernés et les premières ne sont guère plus xénophobes que les seconds.

Pierre Pouillot est un de ces inspecteurs chauvins, xénophobes et conservateurs, mais néanmoins républicains et ne tombant pas pour autant dans l'antisémitisme moderne à proprement parler. Il est lui aussi un ancien ouvrier et, de ce fait, l'un des *inspecteurs ouvriers* fétiches du ministère. Il s'étend longuement sur le grand nombre de juifs russes venus à Paris à la suite des « troubles politiques qui se sont produits depuis plusieurs années. » Il parle ici des réfugiés politiques arrivés après la répression de la révolution de 1905 qu'il associe à ceux arrivés avant à la suite des pogroms. Il est inspecteur des 12^e et 13^e arrondissements où il voit les ouvriers immigrés juifs former « ici de véritables colonies » se groupant « dans des ateliers où ils travaillent ensemble ; dans certains cas, le patron seul parle français, et j'ai eu l'occasion de visiter dernièrement un atelier où il m'a été impossible de connaître le nom du patron, en l'absence de celui-ci, aucun ouvrier n'ayant pu me comprendre. » Ce sont souvent, d'après lui, des déserteurs de la guerre entre la Russie et le Japon : « le nombre de ces réfractaires est plus considérable qu'on ne pourrait le croire... ». P. Pouillot dirigera pourtant après-guerre le service central de la main-d'œuvre étrangère, rue de Vaugirard, jusqu'à ce qu'il en soit brutalement retiré, après la découverte au milieu des années trente de plusieurs scandales autour de l'obtention des titres de travail, de nombreux agents abusant de leurs pouvoirs, notamment vis-à-vis des réfugiées.

Réhabilité, il deviendra à la veille de la deuxième guerre mondiale, le premier inspecteur général honoraire du travail.

A l'opposé, il y a Frois, inspecteur talentueux, ingénieur de formation, apprécié d'Arthur Fontaine, futur expert au près de l'O.I.T. après-guerre. On le sent peu à l'aise. Il cherche à relativiser le flux migratoire des années 1900. Il s'évade dans la grande histoire des migrations séculaires : « Les habitants des pays pauvres émigrent vers les contrées riches ; c'est un phénomène naturel. Depuis les temps les plus reculés, il s'est produit un mouvement d'infiltration de l'est vers l'ouest, et si les hordes d'Attila envahissent la Gaule, c'est bien pour y chercher un bien-être qu'ils ne trouvaient pas chez eux. Aujourd'hui, sous une autre forme, on remarque les mêmes effets, ce sont des Slaves, des Roumains, des Allemands, des Italiens (provenant des provinces mal dotées de la nature) qui viennent demander à la France, non seulement une large hospitalité qu'ils ne trouveraient peut-être pas ailleurs, mais aussi un travail rémunérateur. Cette invasion pacifique est favorisée par l'état de civilisation de l'ouvrier français et en particulier de l'ouvrier parisien, plus raffiné et dont les besoins sont multiples. » Frois fait dans la grande fresque des migrations, sans xénophobie ni antisémitisme. Il est l'un des sept inspecteurs et inspectrices dont le propos n'est ni xénophobe ni antisémite dans le contexte de 1912.

Un nationalisme républicain conservateur

Boulisset se range sous la bannière de la presse nationaliste et de la majorité nationaliste du Conseil municipal de Paris. Il cite en introduction de son rapport *L'Intransigeant* de Rochefort de septembre 1909 qui « signale qu'à deux pas de l'Hôtel-de-Ville, rue des Ecouffes, on n'est plus à Paris », car vous entendrez « autour de vous un jargon murmuré, où vous distinguerez pêle-mêle l'allemand, le russe, le polonais... Plus une enseigne française : une blanchisserie affiche ses prix en russe et en hébreu ; une marchande de journaux étale le « *Jewish Journal* » ; le coiffeur est un barbier varsovien, le boucher débite de la viande kasher ». Boulisset cite également l' élu du quartier, Badini-Jourdain : « Cet envahissement ne constitue pas seulement un danger au point de vue de la sécurité publique, il en constitue un autre, non moins grave, pour l'hygiène et la salubrité du quartier Saint-Gervais. En effet, la foule hirsute et grouillante ignore ou méconnaît les notions de l'hygiène la plus élémentaire. Parqués par groupes qui atteignent parfois plus de dix personnes dans des chambres ignobles où ils vivent en commun, ces individus jettent, dans la rue, des détritibus innombrables qui contaminent l'air et polluent les chaussées... » Il cite encore L. Achille, parlant en 1911 au nom de la deuxième commission du Conseil municipal : « Partout se dessine un vaste mouvement national de protestation contre l'envahissement de plus en plus hardi, de plus en plus redoutable de notre commerce et de notre industrie, par l'étranger. Partout l'opinion publique s'émeut de nous voir insuffisamment défendus à la fois contre la concurrence qui nous est faite chez nous-mêmes par la main-d'œuvre étrangère et contre le danger que font courir à la santé publique des agglomérations trop souvent réfractaires à la moindre notion d'hygiène ».

Boulisset reprend donc à son compte les thèmes nationalistes, avec une liberté qui, sous la plume d'un fonctionnaire, peut surprendre aujourd'hui. Mais il prend soin aussi de se présenter comme républicain, laïc, non catholique, en rien contre-révolutionnaire ou révolutionnaire, en rien « ligueur » ou royaliste, même si l'on devine qu'il n'est guère favorable au régime parlementaire. Il se garde d'aborder le thème classique du « complot ». Il repousse, nous dit-il, toutes « les solutions extrêmes » proposées par des inspecteurs (tout en les rappelant...). Il se fait prudent et réformateur en ne proposant principalement qu'une réforme de l'apprentissage. Il analyse les causes de sa crise de façon assez pertinente et propose une orientation moderne. Il déclare à cette occasion sa foi dans le libéralisme économique intégral, glorifiant l'initiative patronale, condamnant toute intervention

dirigiste de l'Etat qui doit se contenter d'impulser, encourager, et subventionner les efforts des chefs d'entreprises, y compris dans le domaine de l'enseignement technique. Un Etat qui doit aussi assumer son rôle de protecteur de la Nation dans le domaine économique en élevant des barrières douanières suffisamment hautes pour protéger la production nationale (sans se poser le problème des mesures de rétorsion que prendraient les pays concernés). L'orientation générale de ce rapport est très éloignée du nationalisme révolutionnaire, d'un socialisme national, d'un pré-fascisme. Le rapport de Boulisset offre au contraire un discours nationaliste conservateur, xénophobe, antisémite à la marge, mais républicain toujours, et sous la forme appropriée au milieu dans lequel il s'inscrit. Ce n'est pas un discours grossier destiné à la boutique ; c'est le style du fonctionnaire qui rend compte, au sein du ministère du travail, un ministère hautement républicain, construit et taillé sur mesure par et pour les radicaux et les socialistes indépendants. Les dernières phrases du rapport sont d'ailleurs significatives : « En s'engageant dans cette voie, la République resterait fidèle à son idéal, à ses traditions : favoriser le progrès par l'ordre et le travail, protéger tous les citoyens, patrons et ouvriers, dont les intérêts sont solidaires, rester humaine, bienveillante pour tous, car aucune mesure vexatoire ne serait prise à l'égard des étrangers. Pour se garantir, chez elle, d'un envahissement dangereux, pour veiller, ainsi qu'elle en a le devoir, à l'avenir de ses enfants, elle ne perdrait rien de sa bonté native et de sa supériorité morale. » Boulisset, après s'être démarqué clairement du discours républicain radical classique, semble dire en quelque sorte : il ne s'agit pas de mener un changement politique révolutionnaire, mais de mener une politique de redressement national, dans le cadre du régime républicain actuel, gauches et droites ensemble. Deux ans plus tard, l'Union sacrée lui donnera raison...

Comment réagit le ministère du travail à ce rapport ? En mai 1912, Boulisset avait encore la pleine confiance d'Arthur Fontaine qui le proposa pour accompagner Barral, son ancien « divisionnaire » de Lyon, à Milan représenter la France à la Conférence internationale contre les accidents du travail : une distinction rare. Son rapport arrive pendant l'été. On n'y apprécie sans doute pas le ton et le parti pris si éloigné de la qualité des enquêtes de l'Office du travail. De plus, Boulisset semble ignorer que la famille d'A. Fontaine tire sa fortune depuis 1740 d'une industrie du luxe parisienne qui n'est ni mentionnée ni envahie... Peut-être ont-ils une discussion. En tout cas, Boulisset prend soin, une fois encore, de chercher une protection politique. Il s'adresse à un membre du cabinet du ministre du travail, Léon Bourgeois. Celui-ci le couvre par une lettre de septembre qui le « félicite » et le « remercie » pour cette « étude considérable » (17)...

* * *

Échantillon représentatif ou exception ?

Ce rapport exprime un état d'esprit angoissé et pessimiste, une pensée phobique. S'en dégage une impression de déclin. Il y a une hantise de l'invasion, de l'espionnage, de la maladie, de la subversion. Cet état d'esprit semble partagé, au-delà des inspecteurs du travail, par une partie importante des petits patrons et des ouvriers qualifiés des industries du luxe qui se sentent dépassés par les évolutions techniques, économiques et sociales, immergés par la « démocratisation » de la consommation et la « descente en gamme » de la production (16). On y reconnaît une peur du changement, de la civilisation industrielle, de la consommation de masse. Ce sont ces peurs que l'étranger (et l'ouvrier immigré juif en particulier) personnifie.

L'exemple de l'inspection du travail de Paris dirigée en 1912 par un républicain nationaliste et conservateur qui influence la moitié de ses agents, est-il généralisable à l'inspection française tout entière ? C'est peu probable. L'inspection du travail faisait-elle exception du fait d'un contact étroit avec le monde du travail ou son opinion était-elle partagée par toute la fonction publique parisienne ? L'inspection du travail, unifiée et développée seulement en 1892 en France, a été modelée par la III^e République à son image. On s'y veut social, protecteur de l'enfant, de la femme et de l'ouvrier au travail. Tout le monde y est républicain. On y prêche la paix sociale. On a été recruté pour cela. On travaille sur une partition réécrite par Millerand et Viviani, avec un ardent défenseur de la paix entre les classes et les nations, Arthur Fontaine, pour chef d'orchestre. Loin de l'armée, de la magistrature, du Quai d'Orsay, et derrière les « hussards noirs de la République », les « voltigeurs de la République » (Vincent Viet) sont sans aucun doute l'un des corps de fonctionnaires les plus républicains. La sensibilité de l'inspection du travail parisienne en 1912 ne serait donc qu'une face visible de l'iceberg de la fonction publique parisienne.

Ce rapport est-il l'expression d'un état d'esprit momentané, sans lendemain ? Boullisset note les premiers signalements du « danger » dans les rapports annuels des inspecteurs du travail de 1907 et ce n'est sans doute pas pendant la guerre que les choses ont pu s'améliorer. En 1919, Boullisset est toujours là avec la plupart de ses inspecteurs et inspectrices. Comme son rapport n'a pas eu de suite, il l'adresse à nouveau au ministère, précisant que celui de 1912 avait été connu des Allemands « et motiva (en Allemagne) une levée de boucliers dans la presse officieuse ». L'envoi de 1919 n'aura pas plus de suite que celui de 1912, d'autant que l'on s'apprête à faire venir des centaines de milliers de travailleurs étrangers pour combler les trous occasionnés par les saignées de la Grande guerre. Mais cet envoi de 1919 ne révèle-t-il pas que l'entre-deux-guerres commence sur ce plan sans changement significatif à l'inspection du travail de Paris au moment où vont bientôt apparaître dans le paysage, en plus du régime bolchevik, le P.C.F. et la C.G.T.U. qui ne vont sans doute pas faciliter l'adoucissement de son état d'esprit ?

En tout cas, avec ce rapport, les inspecteurs du travail de la III^e République nous apparaissent sous un éclairage nouveau, d'une façon moins linéaire, moins monochrome, moins mythique aussi que l'image véhiculée habituellement.

- (1) CARAN F22/401
- (2) Voir Vincent Viet, *Les voltigeurs de la République*, 1994, CNRS éd., Hist. 20^{ème} s., vol.2, p. 618, et aussi CAC 830053 -7.
- (3) Maurice et Léon Bonneff, *La vie tragique des travailleurs*, Paris, 1908, réédité par EDI, Paris, 1985.
- (4) Mlle Schirmacher : *La spécialisation du travail par nationalités à Paris*, A.Rousseau, Paris, 1908.
- (5) Nancy Green, *Les travailleurs juifs de la Belle époque*, Paris, Fayard, 1985.
- (6) *op.cit.*
- (7) *op.cit.*
- (8) *op.cit.*
- (9) *op. cit.*
- (10) Voir *Le luxe en France du siècle des Lumières à nos jours*, sous la direction de Jacques Marseille, Paris, ADHE, 1999.
- (11) Voir « *Problèmes de conceptualisation comparative de l'industrialisation : l'exemple des ouvriers de la chaussure en France et en Grande-Bretagne* », dans *Villes ouvrières 1900-1950*, Suzanna Magri et Christian Topalov, Paris, L'Harmattan, 1990.
- (12) Voir J.L. Loubet : « *L'automobile de luxe...* » dans *Le luxe en France ... op. cit.*
- (13) Voir Gérard Noiriel : *Les ouvriers dans la société française*, 1986, Seuil, Points.
- (14) Voir Zeev Sternhell : *La droite révolutionnaire, 1885-1914*, 1997, Seuil, coll. Points.
- (15) Zeev Sternhell, *op.cit.*
- (16) Voir Michel Winock : *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France*, 1990, Seuil, Points.
- (17) CAC 830053-7.

Note de lecture

Droit du travail et société

2 - Les relations collectives de travail de Jacques Le Goff

(Presses Universitaires de Rennes – 2002)

Un an après le premier volume, consacré aux relations individuelle ⁽¹⁾, Jacques Le Goff nous livre le deuxième tome, consacré aux relations collectives de travail, d'une somme modestement désignée comme un « petit traité de droit du travail ». Le lecteur retrouvera les mêmes qualités déjà soulignées⁽²⁾. Le praticien chevronné appréciera la richesse et la précision du discours, le néophyte sera captivé par la mise en perspective de la règle de droit qui lui permettra de mieux comprendre les principes et mieux situer les articulations d'un droit dont se plaint trop souvent à décrire la complexité et la variabilité en les exagérant. C'est que l'auteur nourrit la réflexion et rend la lecture de l'ouvrage passionnante, tout autant par la présentation et la reproduction de nombreux documents, rarement utilisés aussi largement (décisions administratives, recommandations et médiations ; articles de presse ; documents syndicaux ; doctrine, puisée souvent chez des auteurs malheureusement oubliés) que par le recours à de nombreux extraits de la jurisprudence la plus récente. Des graphiques et tableaux permettent de disposer d'une information éclairante. Surtout de nombreux schémas originaux facilitent l'approche de textes apparemment complexes, moins peut-être par leur vocabulaire propre, que par leurs fréquents remaniements et les lectures successives qui en ont été faites.

Jacques Le Goff n'est pas seulement un juriste avisé . L'universitaire n'oublie pas l'inspecteur du travail qu'il a été et sait utiliser avec pertinence les matériaux que lui fournit l'actualité économique et sociale. Il est également sociologue, historien et philosophe. L'histoire lui permet d'écrire la genèse d'un projet ultérieurement traduit en règles juridiques par delà les contradictions d'une société traversée de forces contradictoires.

L'auteur retrace avec brio, et sans jamais négliger la description « au plus près » du « damier institutionnel » que constitue le système français des institutions représentatives du personnel, la mise en place de ces institutions et leur fonctionnement, oscillant entre revendication et négociation dans ces espaces économiques diffus et morcelé, celui des branches et des entreprises. On peut seulement regretter que , comme chez la plupart des auteurs, historiens et juristes, une place insuffisante soit faite à l'analyse des facteurs économiques, et surtout, géographiques et démographiques qui expliquent, comme les facteurs politiques et sociaux, les voies qu'a empruntées la société française, à la différence de certaines de ses contemporaines.

C'est dans la dernière partie de l'ouvrage, consacrée à la négociation collective que se déploie le discours de l'auteur. Il souligne la novation que constitue l'explosion des accords d'entreprise, induite par les nouvelles dispositions législatives relatives à la réduction du temps de travail et au mandatement, cependant que l'on constate un effacement des accords interprofessionnels. On peut penser qu'il s'agit là des prémices d'une nouvelle conception des rapports sociaux conduisant à la mise en valeur de la négociation transactionnelle, mouvement dont il montre d'autres indices. Ainsi, la négociation cesserait-

⁽¹⁾ Droit du travail et société, Tome I, Les relations individuelles de travail, Presses Universitaires de Rennes, 2001.

⁽²⁾ cf. les comptes rendus de M. Michel Cointepas dans « Les Cahiers du CHAT » n° 5 mai 2001 et « Travail et emploi » n° 89, janvier 2002.

elle d'être, selon son heureuse expression « une pratique sans la foi », induite par la culture des distances, la faiblesse de la société civile et la dépendance vis-à-vis de l'État. La démocratie sociale est en panne, faute de proposer aux salariés un modèle susceptible d'entraîner leur adhésion dans une société marquée par un double mouvement d'individualisation et de pacification des rapports collectifs, nous dit l'auteur. La place nouvelle qu'occupent l'entreprise dans le discours et la pratique des forces syndicales et patronales, et le cadre que crée l'espace européen peuvent être déterminants pour que s'instaure un compromis durable, fondateur d'une démocratie sociale renouvelée.

Dans une courte postface Edgar Morin souligne combien les analyses de Jacques Le Goff lui paraissaient, dans ces temps politiquement stagnant, traduire avec pertinence le malaise de la société française mais aussi être de celles qui conduisent à une utopie réaliste, refus éclairé de la résignation, que le philosophe appelle de ses vœux.

Claude CHETCUTI

COMITÉ D'HISTOIRE
DES ADMINISTRATIONS CHARGÉES DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
(C.H.A.T.)

39/43, quai André Citroën – 75739 Paris Cedex 15
Tél. : 01.44.38.37.80 – Télécopie : 01.44.38.35.14

LISTE DES PUBLICATIONS

OUVRAGE

« *Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e et la IV^e République* »
sous la direction de Jean-Louis Robert, La Documentation française Paris, mars 1998
En vente à la Documentation française, 29 quai Voltaire 75344 Paris Cedex 07

PÉRIODIQUES

« Études et documents pour servir à l'histoire de l'administration du travail »

- Cahier n° 1 , octobre 1998 :

« *Évolution et organisation de l'administration centrale du ministère : 1887 – 1940* »,
Première édition épuisée, tirage reprographique.

- Cahier n° 2-3 , avril 2000 :

La D.R.T. a cent ans ; Histoire des textes concernant le placement ; Évolution des textes concernant les conventions collectives ; Les origines du décret du 8 janvier 1965 ; L'hygiène et la sécurité en Alsace-Lorraine, L'exemple du bâtiment, L'inspection du travail et les débuts de la prévention des risques spécifiques ; Structure de l'administration du travail depuis 1939...

- Cahier n° 4 , septembre 2000 :

La journée des huit heures ; La formation professionnelle dans le code du travail ; Politique active de l'emploi et rénovation des services, années 60 ; Du code civil au droit spécifique, droit des accidents du travail et règlement d'atelier au XIX^e.

- Cahier n° 5 , mai 2001 :

Origine du CHSCT ; les CHS des années 50 et 60 ; Naissance du repos hebdomadaire ; Conditions de travail et mouvement ouvrier (1836-1918) ; Les circulaires Millerand de 1900 ; Rapports des préfets de Vichy relatif aux questions du travail.

Suppléments :

- Décembre 1999 : « 1892 – 1913, l'inspection du travail française et le travail des enfants » ;
- Janvier 2000 : « Les politiques du travail et de l'emploi de Vichy » ;
- Mars 2000 : « Biographie des ministres chargés du travail de 1891 à 1988 » ;
- Avril 2001 : « Les enfants et les jeunes au travail ».

Autres documents hors série (Reprographie en tirage limité) :

- « Sommaires des bulletins de l'inspection du travail de 1893 à 1940 ;
- « Index alphabétiques annuels des matières des bulletins de l'Office du travail (1894 à 1912) ;
- « Annuaire du ministère du travail, année 1933 » .

VIDÉOTHÈQUE

« 1968 – 1981, Deux regards sur 30 ans d'évolutions sociales, André Bergeron, Henri Krasucki ». document d'archive de une heure 25 minutes, en vente au C.H.A.T.

La collection
Études et documents pour servir à l'histoire
de l'administration du travail
est publiée par

le Comité d'histoire des administrations
chargées du travail, de l'emploi
et de la formation professionnelle
39, 43 quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15
téléphone : 01.44.38.37.80
télécopie : 01.44.38.35.14
mél : dagemo.chat@travail.gouv.fr

Directeur de publication : Michel LUCAS

